

**RAPPORT PREPARE PAR MONSIEUR BRUNO COSTE
AU NOM DE LA COMMISSION DE LA SANTE, DE LA SOLIDARITE,
DE LA VIE SOCIALE ET FAMILIALE**

**LA PREVENTION
DES COMPORTEMENTS VIOLENTS
CHEZ LES JEUNES**

Bruno COSTE

25 mai 2000

Nous adressons nos très vifs remerciements aux personnalités qui ont bien voulu, lors d'auditions, par leurs informations et la communication de leurs expériences, apporter leur contribution à la préparation du présent rapport (*ordre alphabétique*) :

M. Tony ANATRELLA, psychanalyste, spécialiste en psychiatrie sociale.

M. Alain BRACONNIER, Directeur de l'association de santé mentale du Centre Philippe Paumelle.

M. Alain BRUEL, Président du Tribunal pour enfant de Paris.

Mme Marie CHOQUET, Directeur du département de recherche "Epidémiologie et Biostatistique" à l'INSERM.

M. Jacques CHRETIEN, Directeur adjoint, chargé des fonctions pédagogiques de l'association Jean Cotxet

M. Julien DRAY, Vice-Président du Conseil régional d'Ile-de-France chargé de la Sécurité et de la Politique de la Ville.

Mme GRUERE, Directrice de la Fédération Nationale des écoles des parents et des éducateurs.

Mme JIANNOTI, responsable de l'Unité de Réflexion et d'Action des Communautés Africaines (URACA).

Mme Agnès LEGRIX de la SALLE, formatrice en recueil d'histoire de vie.

M. Michel MARCUS, Délégué général du Forum européen et du Forum français pour la sécurité urbaine.

Mme Andrée MEZON, Conseiller technique auprès de l'Inspecteur d'Académie de Créteil, responsable départemental du Service d'Action Sociale en Faveur des Elèves.

Mme Marie-Rose MORO, Etnopsychiatre à l'hôpital Avicenne.

M. Jean-Marie PETITCLERC, Directeur de l'association Le Valdocco, chargé de mission au cabinet du président du Conseil Général des Yvelines.

M. Bruno RAJAUD, Président de la Fédération Nationale des Jardins familiaux, Directeur de la Ligue du coin de terre et du foyer.

“ Lorsque les pères¹ s’habituent à laisser faire les enfants, lorsque les maîtres tremblent devant les élèves et préfèrent les flatter, lorsque les jeunes méprisent les lois parce qu’ils ne reconnaissent plus l’autorité de personne au-dessus d’eux, alors, c’est le début de la tyrannie ”.

La République de Platon

¹ Nous dirions aujourd’hui “ et les mères ”

Le manifeste : Stop la violence¹

Ca peut plus durer comme ça.

“ Nous, on dit : ça suffit comme ça. Il y a des crapules dans les quartiers, comme partout. Trop de violence. Agressions, Bagarres, armes à feu, viols... Les Victimes, c'est toujours nous, mais quand les téléés en parlent, c'est pour nous traiter de coupables. On ne nous écoute plus, on nous condamne. On veut pouvoir vivre en paix. Circuler sans avoir peur. Le droit d'étudier sans crainte. On n'a rien de tout ça. La première des injustices, c'est ça ”.

Respect ? on se parle sur un autre ton.

L'agression, ça peut commencer par un regard. Mais c'est surtout les mots. Certains s'amuse à provoquer, et utilisent des mots qui poussent à la guerre. C'est vrai, tout le monde peut péter les plombs. Ca arrive. Mais ce langage de défi ! Cette manie d'afficher sa force sur l'autre, en permanence, ça chauffe les esprits. Il faut se parler normalement, garder le contrôle. Certains disent : faut être respecté. Nous, on dit : “ Si tu veux le respect, commence par respecter les autres ”.

Pas besoin de sa bande pour se parler.

“C'est quoi, cette manie d'aller toujours chercher sa bande dès qu'il y a un malaise ? Règle numéro 1 : si t'as un problème, tu viens me le dire. Dès qu'on se parle franchement, on commence à se connaître. Tout peut se résoudre en se parlant. Mais avec une bande, pas de dialogue possible. C'est le plus chaud qui gagne. Résultat : la guerre. Pour rien.

Rendre la justice ça devrait être merveilleux !

Quand on était tout petit, on rêvait tous de devenir policier. Certains nous parlent normalement. Ils connaissent le quartier, savent nous serrer la main et dire bonjour quand on se croise. La plupart, dès qu'ils arrivent, ils alignent tout le monde contre les murs et ils fouillent en hurlant. Ils nous prennent pour les ennemis. L'insécurité, on est les premiers à la subir ! Pour eux, tous les noirs se ressemblent, tous les Arabes sont pareils. Ils s'excusent même pas quand ils se trompent. Et en même temps, les armes circulent partout, et personne ne les saisit ! Nous pour un bout de shit, on va au trou, avec une tête au carré à deux heures du matin ! Et qui vend les revolvers ? Qui s'occupe de ceux qui vivent de ça ? Tout le monde a le droit d'être protégé. La police doit montrer l'exemple.

Pas de pouvoir aux crapules.

On est tous protégés par les copains du quartier. Ca fait du bien de les savoir là. C'est comme une deuxième famille : dans nos quartiers, c'est la solidarité avant tout. Certains ont transformé leurs bandes en clans. Ils excluent les autres. Ils se prennent pour des guerriers. Ils savent qu'ils font le mal, et ils

aiment ça. A la fin, ils font régner la terreur pour monter leur business. Les crapules prennent alors le pouvoir. Sur notre dos. Les crapules, c'est la mort des quartiers

Les armes, ça ne protège de rien. Au contraire.

Il y a toujours eu des bagarres dans les cours, les villages ou les cités. Il y a plein de livres et de films qui racontent ça. C'est pas terrible, mais ce n'est pas forcément dramatique. Sauf quand des Keums se battent pour une casquette avec des armes. La bagarre se transforme en guerre ouverte. Et toutes les semaines, il y a des jeunes qui meurent de ça. Il faut le dire : celui qui part de chez lui avec une lacrymo, un couteau ou un revolver, même s'il croit que c'est pour se protéger, il va automatiquement s'en servir dès qu'il aura un problème. Les armes, ça ne protège de rien, au contraire.

Les mecs qui frappent les filles sont des impuissants.

Ils parlent de respect et se permettent de toucher une fille ! Certains se disent caïds et sont incapables de parler normalement avec une fille. Il y a des agressions sexuelles dans de nombreux lycées et collèges. C'est incroyable d'avoir à expliquer qu'une fille n'est pas une salope parce que c'est une fille.

Quand on casse, c'est toujours nous qui payons.

Qui peut respecter qui que ce soit quand les lieux où l'on vit sont sans arrêt salopés, quand la moindre porte est cassée, quand tout ce qui est à nous est systématiquement déglingué ? Quand on casse quelque chose dans les quartiers, c'est toujours nous qui payons, jamais celui qui casse. Ca aussi, c'est injuste. A croire qu'on laisse des mecs tout casser pour justifier qu'on nous envoie les flics.

Il faut savoir contre quoi on se révolte.

Pas les uns contre les autres. Il faut s'organiser, en association, en réseau, en comité de quartier. On a le droit de se regrouper, de revendiquer. Etre rebelle, c'est important, quand on est jeune. Etre révolté, c'est être lucide sur le monde injuste dans lequel on vit. Mais, pour avoir une chance de gagner, il faut s'en prendre aux responsables, pas à nous. La violence dans les quartiers, c'est l'injustice pour tout le monde.

Un échec ? C'est pas pour ça qu'on est victime.

Avoir des échecs, c'est normal. Rien n'est fatal, jamais. Marre d'entendre les mecs gueuler contre la société, le système et ne rien faire pour bouger de là. Que les grands qui s'en sont sortis donne l'exemple et montrent aux petits comment ça marche. Qu'ils aillent dans les écoles, les assos', les quartiers pour raconter ; on peut rêver d'une BMW à 14 ans. Mais dire qu'on est victime, si on n'en a pas, c'est n'avoir

Suite à l'assassinat le 14 janvier 1999 d'un jeune de Bouffémont, qui tentait de s'interposer dans une bagarre des jeunes d'Argenteuil, de Sarcelles, de Persan-Beaumont, de Bouffémont, de Paris 18 et 19èmes ont rédigé cet appel, avec la collaboration de radio Nova.

rien compris à la vie. La violence, la crapulerie, le racket, ça se termine toujours mal. Il n'y a pas de bandit heureux.

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	1
2. DEMOGRAPHIE ET STATISTIQUES	5
2.1. LA PLACE DES JEUNES EN ÎLE DE FRANCE :	5
2.2. MINIMA SOCIAUX	11
3. UNE CRISE DE NOTRE SOCIETE	13
3.1. LES NOMBREUX DEFIS, RESULTANT DE L'ACCELERATION DES MUTATIONS SOCIALES, AUXQUELS SONT CONFRONTES LES JEUNES.	13
3.2. LE COMPORTEMENT DES NOUVELLES GENERATIONS FACE A CES DEFIS	14
3.3. LE RAPPORT DES JEUNES A LA NOTION DU TEMPS	16
3.3.1. <i>Un exemple de repère structurant notre compréhension du temps : Quel rapport au vieillissement et à la mort proposons-nous à nos enfants dans notre société ?</i>	17
3.3.2. <i>L'inscription du jeune dans sa propre généalogie</i>	18
3.4. LE RAPPORT A L'ESPACE	18
4. LA REALITE DE LA DELINQUANCE ET DE LA VIOLENCE DANS NOTRE SOCIETE EN MUTATION	21
4.1. LE CONTEXTE SOCIAL	21
4.2. LA DELINQUANCE VUE COMME UN REFLET DU MALAISE DES JEUNES	21
4.2.1. <i>Les jeunes des quartiers difficiles</i>	22
4.3. L'APPROCHE GEOGRAPHIQUE	24
4.3.1. <i>La délinquance juvénile en Europe</i>	24
4.4. DIFFERENCE ENTRE INCIVILITE, DELINQUANCE ET VIOLENCE	25
4.5. LE SENS DE LA VIOLENCE DES JEUNES	25
4.5.1. <i>La violence comme mode d'expression</i>	25
4.5.2. <i>La violence comme mode de provocation</i>	26
4.5.3. <i>La violence comme mode d'action</i>	26
4.6. LES ENFANTS A LA CLEF ET LA VIOLENCE RETOURNEE CONTRE SOI	27
4.7. LE ROLE DES MEDIAS DANS LES COMPORTEMENTS VIOLENTS	27
4.8. LA VIOLENCE DU MILIEU CARCERAL AGGRAVE LA DELINQUANCE DES ADOLESCENTS	29
5. L'APPORT DES SCIENCES HUMAINES DANS LA COMPREHENSION DU COMPORTEMENT DES JEUNES	31
5.1. L'APPROCHE EPIDEMIOLOGIQUE	31
5.1.1. <i>- l'influence, selon l'inserm, de l'age et du sexe sur les troubles de l'adolescence</i>	32
5.1.2. <i>L'influence des facteurs, relationnels, sociaux, scolaires et familiaux</i>	34
5.2. L'APPORT DE LA PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'EDUCATION	38
5.2.1. <i>Le développement psychologique de l'enfant</i>	38
5.2.2. <i>La fonction d'éducation et de socialisation</i>	42
5.2.3. <i>Le rôle du père</i>	44
5.2.4. <i>Respecter les parents</i>	46
5.2.5. <i>Le brassage des générations</i>	46

5.3.	L'APPROCHE ETHNOGRAPHIQUE.....	47
5.3.1.	<i>Rappel économique</i>	47
5.3.2.	<i>La migration et le déracinement</i>	47
5.3.3.	<i>le rôle de la famille en milieu immigré</i>	49
5.3.4.	<i>le rôle des femmes</i>	49
5.3.5.	<i>le rôle des pères</i>	49
5.3.6.	<i>Les périodes de vulnérabilité majeures pour l'enfant de migrants</i>	50
5.3.7.	<i>un exemple de difficultés rencontré entre certains migrants et l'institution scolaire française</i> ..	53
5.3.8.	<i>Les aspects sociétaux</i>	54
5.4.	L'APPROCHE SOCIALE.....	55
5.4.1.	<i>L'évolution de la société</i>	55
5.4.2.	<i>La perte de la fonction collective d'éducation</i>	56
5.4.3.	<i>La jeunesse comme un statut</i>	57
5.4.4.	<i>Une appropriation du territoire</i>	57
5.4.5.	<i>Le chômage</i>	57
6.	LA FAMILLE.....	61
6.1.	L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS AU MOMENT DE LA NAISSANCE DE L'ENFANT.....	61
6.2.	LES MERES.....	62
6.3.	LE ROLE DU PERE DANS L'APPRENTISSAGE, PAR L'ENFANT, DU COMPORTEMENT SOCIAL.....	63
6.3.1.	<i>La situation a évolué et est plus difficile.</i>	64
6.3.2.	<i>Tout adolescent a besoin, mais surtout mérite un père</i>	65
6.3.3.	<i>Le père inscrit l'enfant dans une généalogie</i>	65
6.4.	L'ADOLESCENCE EST L'AGE DES PARADOXES.....	65
6.4.1.	<i>Les filles</i>	66
6.5.	AGIR AU NIVEAU DES PARENTS.....	66
6.5.1.	<i>Ecouter, aider et responsabiliser les parents</i>	66
6.6.	LA POLITIQUE D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES.....	71
7.	L'ECOLE.....	72
7.1.	LES RAPPORTS DIFFICILES ENTRE PARENTS ET ENSEIGNANTS.....	72
7.2.	LES SERVICES MEDICAUX- SOCIAUX SCOLAIRES.....	73
7.2.1.	<i>L'éducation à la sexualité et la contraception</i>	74
7.3.	UNE ECOLE DE LA DIFFERENCE.....	75
7.4.	LE DECALAGE ENTRE LE MONDE DU JEUNE ET L'ECOLE.....	76
7.5.	LES CULTURES DE L'IMMIGRATION ET L'ECOLE.....	76
8.	LES MODES DE PRISE EN CHARGE EDUCATIVE DES ENFANTS ET ADOLESCENTS EN GRANDE DIFFICULTE.....	78
8.1.	LA PRISE EN CHARGE PAR L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE, LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE ET LES ASSOCIATIONS SPECIALISEES.....	78
8.2.	LE ROLE EDUCATIF DE LA SANCTION.....	80
8.2.1.	<i>La première sanction</i>	80
8.3.	LA DELINQUANCE ENFANTINE.....	82
8.4.	LE MANQUE DE MOYENS DEDIE A DES MESURES PENALES EDUCATIVES.....	82

9. PROPOSITIONS.....	83
9.1. DANS LE CHAMP DE LA PSYCHOLOGIE ET DE L'EDUCATION.....	83
9.1.1. Développer l'accompagnement, le repérage et la prévention.....	83
9.1.2. Les adultes doivent assumer leur rôle d'adulte.....	85
9.1.3. Entourer l'adolescent d'adultes référents, des deux sexes.....	86
9.1.4. Facteurs de réussites pour les enfants de migrants :	86
9.2. DANS LE CHAMP DU SOCIAL.....	87
9.2.1. L'observation sociale.....	87
9.2.2. Coordonner les acteurs institutionnels pour une meilleure concertation et le développement d'une réponse adaptée aux personnes.....	88
9.2.3. les moyens et les lieux de décisions.....	88
9.2.4. adapter la ville et ses services dont les services publics	89
9.2.5. L'école.....	89
9.2.6. Une maison des parents	90
9.2.7. Les actions du Conseil Régional en faveur de la vie lycéenne " projet lycée, innovation éducative "	92
9.2.8. Le sport	93
9.2.9. Les Jardins familiaux	93
9.2.10. La place de la culture.....	95
9.2.11. Favoriser les lieux d'expression et de dialogue entre les institutions et les usagers au niveau local.....	95
9.2.12. Accueillir et aider les personnes fragiles dont les étrangers	95
9.2.13. La médiation sociale et institutionnelle.....	96
9.2.14. Les maisons de justice et du droit	98
9.2.15. Le service civil.....	98
9.2.16. Les activités seniors	99
9.2.17. La police doit aussi être préventive.....	99
10. CONCLUSION	100

ANNEXES

ANNEXE 1

LES CONDUITES A RISQUE CHEZ LES JEUNES DE 12 A 19 ANS EN ILE-DE-FRANCE

I - LES CONDUITES A RISQUE CHEZ LES JEUNES DE 12 A 19 ANS EN ILE-DE-FRANCE.....	99
II - EXTRAITS DU RAPPORT "CONDUITES A RISQUE CHEZ LES JEUNES DE 12 A 19 ANS EN ILE-DE-FRANCE"	105

ANNEXE 2
EXEMPLES D' ACTIONS CONDUITES EN ILE-DE-FRANCE

I - UN EXEMPLE D' APPROPRIATION DE L' ESPACE ET DU TEMPS : LES JARDINS FAMILIAUX	120
II - LE VALDOCCO : UN ESSAI DE REPOSE DANS L' ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF DES JEUNES EN DIFFICULTE.....	116
III - UNE CONSULTATION DE PSYCHOPATHOLOGIE SPECIALISEE	125
POUR LES MIGRANTS ET LEURS ENFANTS	
IV - UNE ASSOCIATION POUR LA COMMUNAUTE AFRICAINE	125
V - L' ASSEMBLEE DES FEMMES.....	126
VI - UNE ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX PARENTS DANS LEUR ROLE EDUCATIF AU SEIN DE L' ECOLE	119
VII - L' ASSOCIATION ECOLE ET FAMILLE.....	127
VIII - LE CAFE DE L' ECOLE DES PARENTS.....	120
IX - L' EXPERIENCE DES HISTOIRES DE VIE	121
X - LA POLITIQUE DE LA CNAF, L' EXEMPLE DE LA CAF DE SEINE SAINT DENIS.....	123
XI - LE CONTEUR AU PIED DES IMMEUBLES	132
XII - LA FORMATION AU COMMERCE INTERNATIONAL.....	135
XIII - BABY-LOUP UNE CRECHE PAS COMME LES AUTRES.....	139

ANNEXE 3
UNE PRESENTATION DE QUELQUES AUTRES RAPPORTS AYANT TRAIT AU MEME SUJET

I - RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL D' ILE-DE-FRANCE SUR LA DELINQUANCE JUVENILE PRESENTE PAR M. FARINE LE 27 SEPTEMBRE 1990.....	133
II - LA PROTECTION DE L' ENFANCE ET DE LA JEUNESSE DANS UN CONTEXTE SOCIAL EN MUTATION "RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL NATIONAL PRESENTE LES 24 ET 25 MARS 1998 PAR ALAIN CHAUVET.....	135
III - "LES ADOLESCENTS, REFLETS DE LA SOCIETE" RAPPORT DU CESR DES PAYS DE LA LOIRE PRESENTE LES 8 ET 9 OCTOBRE 1998 PAR MM. MARTIN ET PIERRE	139

INTRODUCTION

Les jeunes se portent, fort heureusement, bien dans leur grande majorité, alors qu'ils doivent faire face à une évolution sans précédent de la société, imposée notamment par une accélération sans équivalent des mutations induites par le développement des techniques de l'information et de la communication.

Ils ont relevé le défi de l'enseignement. Ils sont notamment de plus en plus nombreux à être titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

A l'ère de l'informatique et des médias, ils se révèlent être capables de créer des entreprises et de placer, par exemple, la France en tête de l'industrie des jeux vidéo, secteur qui rapporte plus que l'industrie du cinéma. Ils contribuent à la sortie de crise de notre économie par leur capacité à travailler dans les secteurs de l'économie émergente ou à l'exportation.

C'est ainsi qu'une partie d'entre eux n'hésite pas à faire ses premières armes professionnelles à l'étranger, à l'exemple des jeunes ayant une formation dans les métiers de bouche qui exportent leur savoir-faire et la tradition française dans le monde entier.

Par ailleurs les jeunes sont toujours prêts, comme par le passé, à s'enthousiasmer pour des messages de paix et de fraternité. Les grands rassemblements organisés en 1999 pour la jeunesse l'ont encore démontré.

Quoi qu'il en soit, il n'est aujourd'hui pas démontré que le nombre de jeunes qui se portent mal soit proportionnellement plus élevé que le nombre d'adultes.

Cependant, force est de reconnaître que l'écart se creuse depuis longtemps entre la partie de notre société qui s'adapte en apprenant à tirer profit de ses évolutions, et l'autre partie, grandissante, dont des jeunes, qui reste en marge et qui souffre.

L'Ile-de-France, ainsi que l'ont récemment confirmé les diagnostics les plus officiels, n'échappe pas à cette "dualisation sociale et territoriale".

Or cette partie de la jeunesse qui souffre est aussi celle qui interpelle régulièrement la société par des manifestations de violence, d'incivilités commises par des mineurs de plus en plus jeunes. Les voitures brûlées succèdent aux agressions de conducteurs de transport en commun ou d'enseignants.

Le débat qui a eu lieu en 1999, entre le ministre de l'Intérieur et celui de la Justice, sur l'attitude des pouvoirs publics à propos de l'éventuelle évolution de l'ordonnance de 1945 sur la protection de la jeunesse, illustre les hésitations de la société qui opposent l'éducatif au répressif.

Ce débat est continuellement nourri, sur la place publique, par la presse écrite, la radio et la télévision, sans parler des nombreux rapports qui paraissent régulièrement sur ce sujet.

Nous sommes tentés de désigner, dans l'urgence, des responsables :

- les jeunes en premier à qui l'on souhaite faire payer les conséquences de leurs actes,
- les parents, et en particulier les pères, accusés d'être absents et démissionnaires,
- les enseignants ou les forces de police, à qui on reproche leurs éventuelles insuffisances.

Cette situation très préoccupante nous incite à réclamer des réponses rapides et fortes.

Nous reconnaissons, pour notre part, l'urgence de cette situation et la nécessité d'y faire face dès à présent. Cependant, au risque de produire un Nième rapport, nous souhaitons apporter notre modeste contribution au débat public en prenant volontairement, face à l'urgence, le parti pris de la distance par rapport aux évènements.

Nous reconnaissons la nécessité d'agir sur les effets que sont la violence et la délinquance, ainsi que la nécessité de rétablir l'ordre républicain. Nous souhaitons cependant inscrire ce travail dans la compréhension du développement de l'enfant et des facteurs qui concourent à son éducation, censée en faire un adulte citoyen responsable, acteur de la société, à même de devenir lui-même, à son tour, un parent capable d'assumer son rôle d'éducateur.

Nous ne nions pas les conséquences graves des actes de violence pour notre société et, en particulier, pour les plus démunis. Nous reconnaissons que tout doit être entrepris pour rétablir l'état de droit. Mais il nous semble nécessaire de comprendre également les sources de cette violence, dont les jeunes sont souvent les premières victimes (voir le manifeste stop la violence en préambule) notamment quand celle-ci est retournée contre eux, comme c'est le cas par exemple lors d'une tentative de suicide, ou à l'occasion d'un comportement anorexique. Ce sont là des formes de violence qui font moins la "une" des journaux.

La situation actuelle de certains adolescents et préadolescents est sans aucun doute très préoccupante. Mais, ne sommes nous pas en train de faire germer des situations égales sinon pires, chez de jeunes enfants ou de jeunes parents, que nous pourrions prévenir aujourd'hui, et dont demain, les coûts de toutes sortes pour notre société, pourraient être moindres ?

Comment donner aux jeunes générations les repères que nous leur devons ?

Notre société guidée de plus en plus par les impératifs du marché, met-elle au centre de ses préoccupations, l'éducation de nos enfants ?

*
* *

Nous nous efforcerons, après les nécessaires analyses démographiques préalables, d'examiner tout d'abord les évolutions générales de notre société dans lesquelles se développe cette attitude d'une partie de la jeunesse.

Puis nous tenterons de comprendre ce que recouvrent les réalités de la violence et de la délinquance chez les jeunes.

La poursuite de nos réflexions nous amènera à interroger les sciences humaines: l'épidémiologie, la psychologie, les sciences de l'éducation, l'ethnologie, la sociologie.

Nous consacrerons un chapitre particulier au rôle du père dans l'éducation de l'enfant en liaison avec la mère.

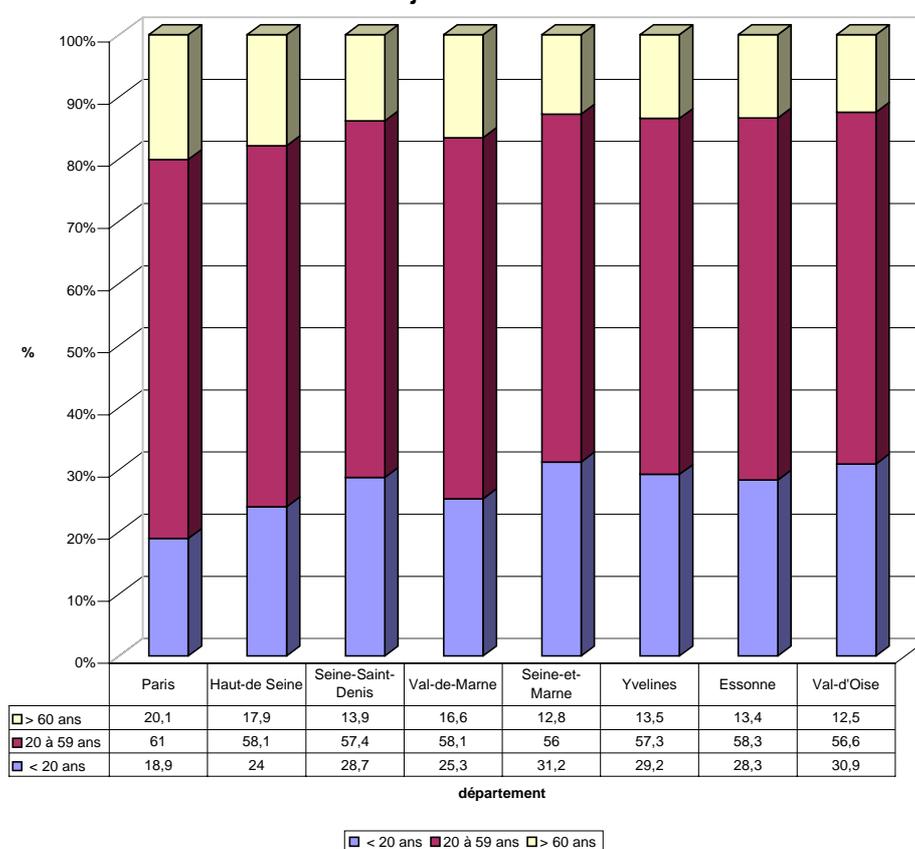
Cette étude nous amènera enfin à présenter des propositions que nous nous efforcerons, chaque fois que possible, d'illustrer par des exemples concrets de réalisations qu'il nous semble nécessaire d'encourager.

DEMOGRAPHIE ET STATISTIQUES

La place des jeunes en Ile de France :

L'Ile-de-France comptait 11 062 000 habitants au 1er janvier 1997 selon les estimations localisées de population provisoires effectuées à cette date par l'INSEE. Les moins de 20 ans y représentaient 26,4 % du total de la population ce qui correspond à un profil démographique relativement jeune si on compare cette proportion à la moyenne nationale (25,9 %).

Répartition par tranche d'âge de la population francilienne
au 1er janvier 1997

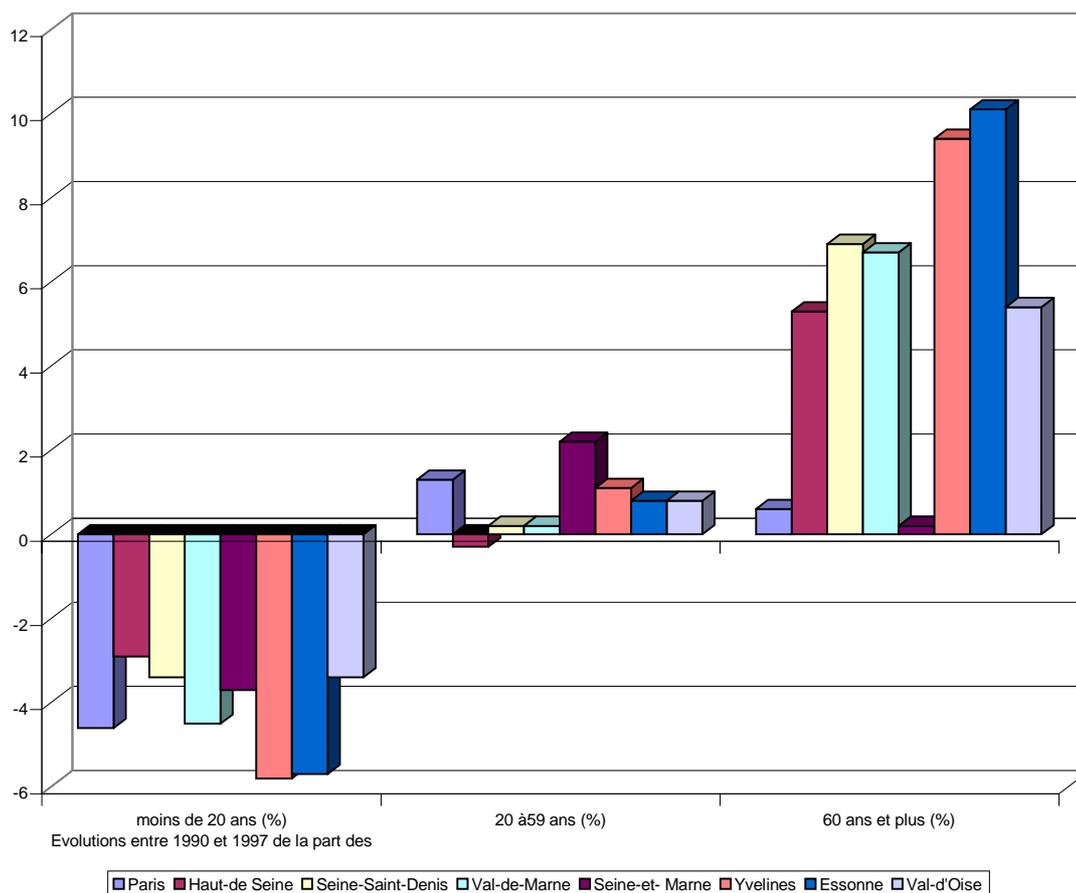


Source : INSEE, estimation de population
au 1^{er} janvier 1997.

La lecture de ce graphique et de ce tableau nous permettent de constater que Paris, les Hauts de Seine et le Val de Marne ont une population relativement moins jeune que dans les autres départements d'Ile-de-France.

La Seine Saint-Denis et les départements de la grande couronne disposent en revanche d'une population proportionnellement nettement plus jeune. Les moins de 20 ans y représentent de 28 à 31 % du total de la population.

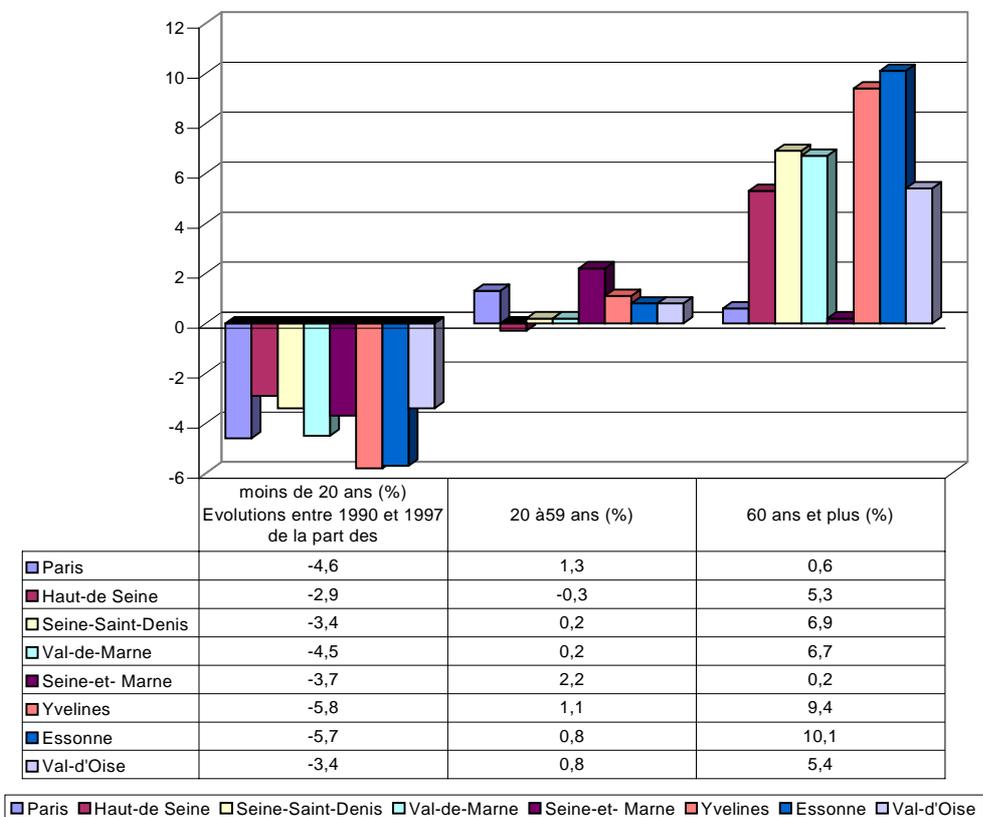
évolution entre 1990 et 1997 par tranche d'âge et par département



Source : INSEE, estimation de population au 1^{er} janvier 1997

Le graphique ci-dessus nous donne la confirmation que la population de grande couronne est plus jeune que celle de la petite couronne et que l'Ile-de-France est plus jeune que la province. Les proportions des moins de 20 ans y sont plus élevées.

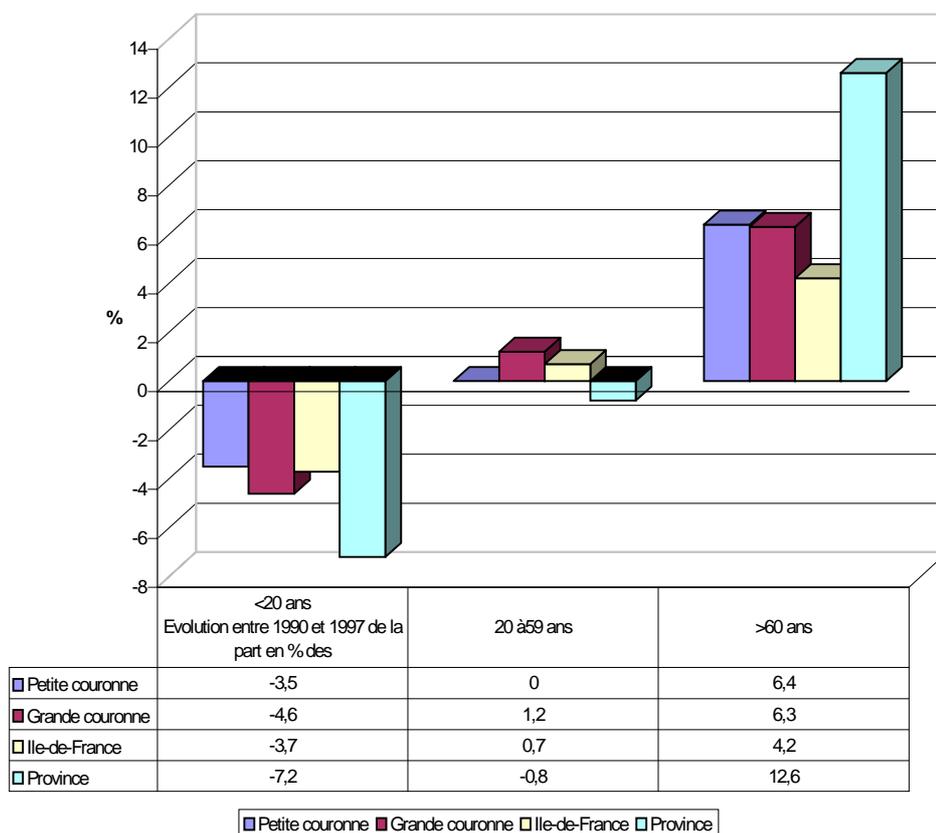
Evolution entre 1990 et 1997 par tranche d'âge et par département



Source : INSEE

Il ressort de ce graphique et de ce tableau que la proportion des moins de 20 ans a moins diminué dans les Haut de Seine, en Seine-Saint-Denis, en Seine et Marne et dans le Val d'Oise que dans les autres départements d'Ile-de-France.

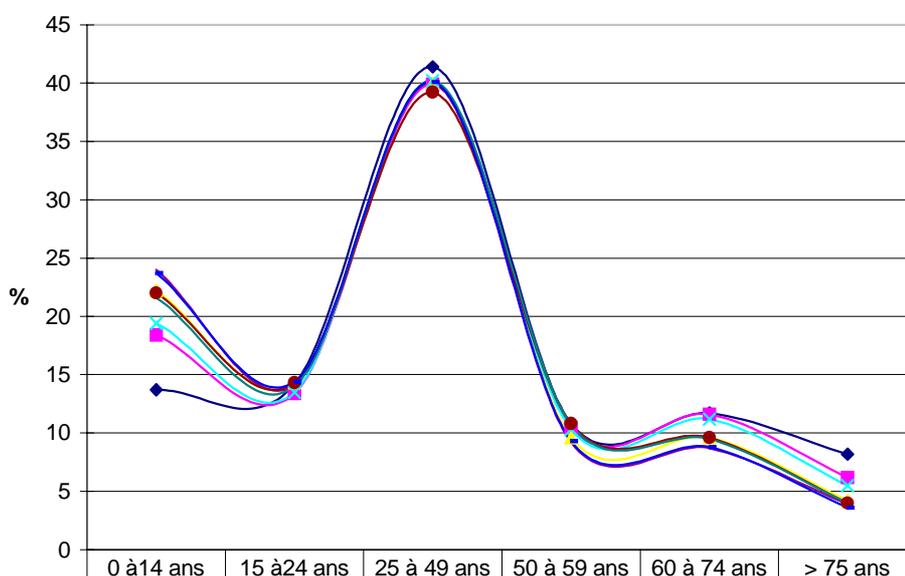
Evolution entre 1990 et 1997 de la part relative par tranche d'âge, Ile-de-France province



Source : INSEE

Il ressort de ce graphique et de ce tableau que les moins de 20 ans ont moins diminué en Ile-de-France qu'en Province.

Structure selon la tranche d'âge, par département au 1/1/1997



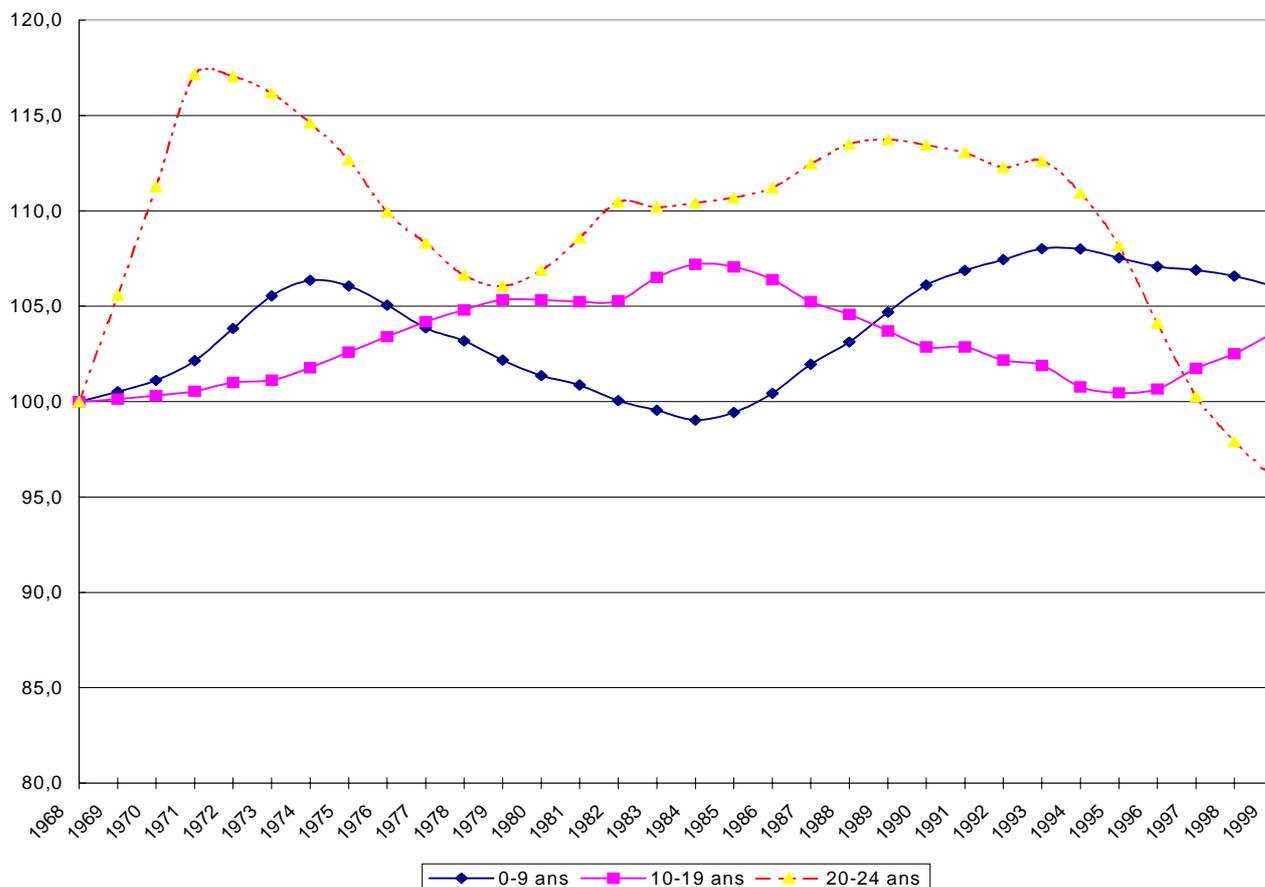
	0 à 14 ans	15 à 24 ans	25 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 74 ans	> 75 ans
◆ Paris	13,7	14,2	41,4	10,8	11,7	8,2
■ Haut de Seine	18,4	13,4	39,9	10,5	11,6	6,2
▲ Seine Saint Denis	22,2	14,3	40	9,6	9,6	4,2
✧ Val-de-Marne	19,4	13,5	40,2	10,3	11,2	5,5
— Seine et Marne	24	14,1	40	9,2	8,7	3,9
● Yveline	22	14,3	39,2	10,8	9,6	4
— Essone	21,6	14	40,2	10,7	9,5	4
— Val d'Oise	23,7	14,4	40,1	9,3	8,8	3,6

Source : INSEE, estimation de population au 1^{er} janvier 1997

Si la tranche d'âge de 15 à 24 ans est presque la même sur les huit départements d'Ile-de-France, celle des 0 à 14 ans est plus importante en Seine-Saint-Denis (22,2 %), et en Grande Couronne (entre 21,6 % et 24 %) contre 13,7 % pour Paris.

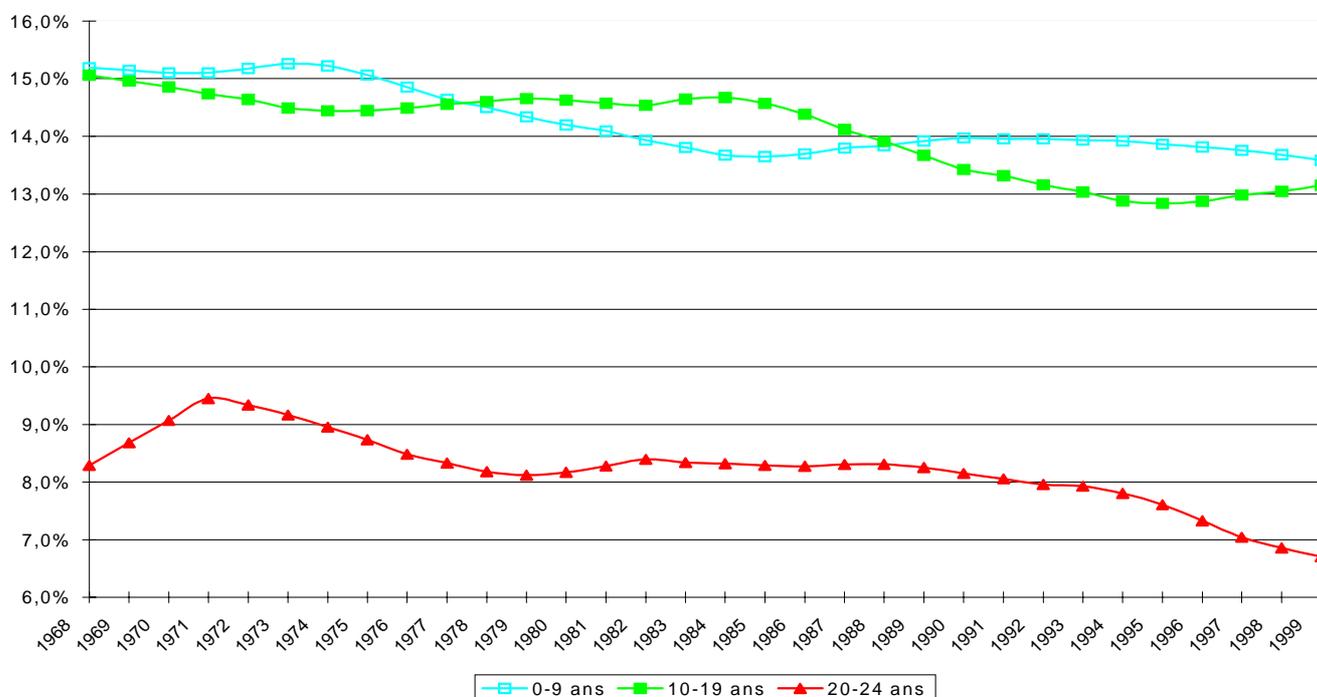
De par ailleurs nous savons que la classe d'âge 0 à 14 ans de la Grande Couronne (22,8 %) et de la Petite Couronne (20 %) est plus importante que la moyenne française (19,2 %) ou européenne (17,4 %).

Evolution des classes d'âges base 100 1er janvier 1968



Source : INSEE. Données estimées au 1er janvier de chaque année à partir des données par âge issues des recensements de 1968, 1975, 1982 et 1990. De 1991 à 1999, il s'agit de données simulées calées sur la seule population totale par département au recensement de 1999 (les données par âge détaillées ne sont pas encore disponibles). Nous constatons l'augmentation de la classe d'âge 10-19 ans, et la diminution des 20-24 ans.

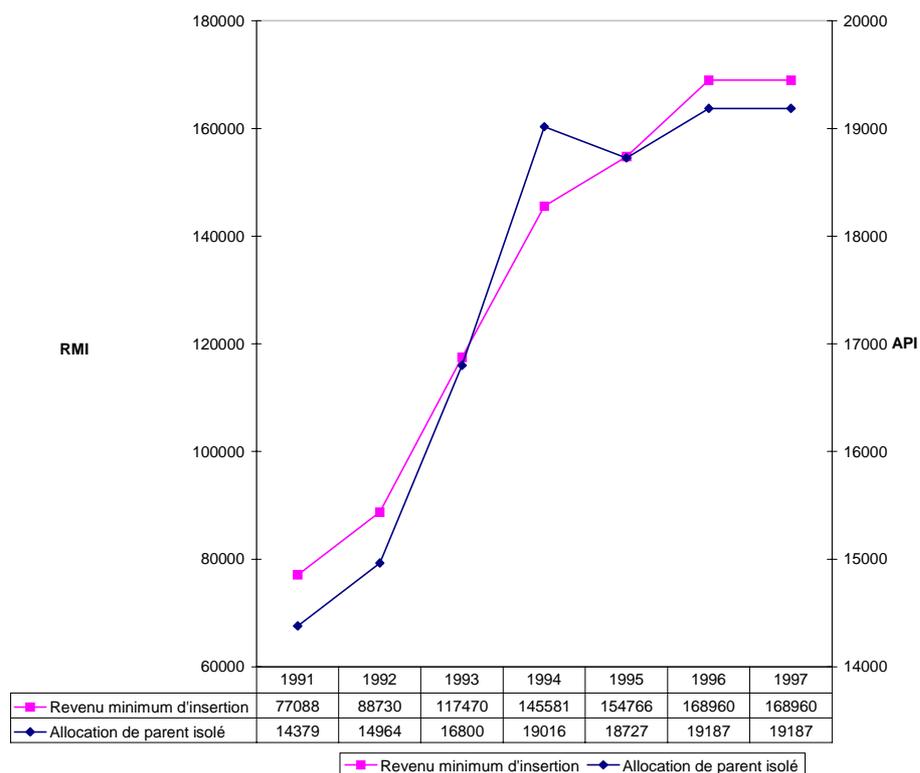
Evolution en% des classe d'âges de 0 à 24 ans, de 1968 à 1999



Source INSEE : Données estimées au 1er janvier de chaque année à partir des données par âge issues des recensements de 1968, 1975, 1982 et 1990. De 1991 à 1999, il s'agit de données simulées calées sur la seule population totale par département au recensement de 1999 (les données par âge détaillées ne sont pas encore disponibles).

Minima Sociaux

RMI ET ALLOC. PARENT ISOLE DE 1991 à1997



Source : Communication sur les perspectives démographiques en Ile-de-France Actualisation 1998 présentée par M. Michel LANGLOIS le 11 juin 1998 au nom de la commission de la Santé, de la Solidarité et de la vie Sociale et Familiale du CESR d'Ile-de-France.

UNE CRISE DE NOTRE SOCIETE

Les nombreux défis, résultant de l'accélération des mutations sociales, auxquels sont confrontés les jeunes.

On ne saurait, d'une manière générale, comprendre les origines de la violence des jeunes sans analyser la société qui en est pour partie le générateur au travers de ses propres contradictions.

Force tout d'abord est de constater que les défis auxquels sont quotidiennement confrontées les nouvelles générations sont nombreux.

Nous sommes passés, en l'espace de quelques décennies, d'une société marquée par la stabilité de ses repères, où un travail, appris durant la période d'enseignement, pouvait s'exercer durant la carrière professionnelle, et où l'ascenseur social permettait une progression continue de l'individu durant cette carrière, à une société faite de périodes "de glisse, de surf" où l'individu doit s'adapter en permanence.

Pour répondre aux exigences de la mondialisation et aux lois de l'Economie, l'adaptabilité des individus est sollicitée à un rythme qui s'accélère et qui laisse au bord du chemin, à côté de la société, une partie de celle-ci.

Chacun est jugé sur son employabilité, sa flexibilité et doit se former en permanence. La vie professionnelle est faite de contrats à durée déterminée, à temps partiel, voire de périodes de chômage.

Notre société apparaît en outre de plus en plus dominée par la logique de l'échange marchand qui privilégie l'immédiateté à la durée, l'anonymat et l'interchangeabilité des transactions à la communication entre les personnes.

Il résulte de cette logique que notre société devient de plus en plus constituée d'individus mobiles et sans attache. Les valeurs managériales, la mobilité, l'individualisme, l'univers virtuel d'Internet et la société de consommation sont devenues les nouvelles références du monde moderne.

Or, une société qui n'a rien d'autre à proposer, pour tout repère, que la finalité de l'échange marchand, prend sans aucun doute le risque de faire de ses membres les plus faibles, notamment les jeunes, des victimes potentielles, des intérêts des membres les plus forts, en l'occurrence les adultes.

Le fait que la télévision, dans les tranches horaires réservées aux jeunes, ne perçoive la plupart du temps ces derniers que comme des consommateurs que l'on peut "gaver" de publicité, et non des êtres dépendants, à éduquer, et à préserver, est une illustration de cette dérive de la prise en compte de l'humain dans notre société.

Par ailleurs, le déclin de la société industrielle a favorisé la crise urbaine. La mise en friche de zones industrielles a encouragé les populations les plus dynamiques à partir et à attiré dans ces territoires des populations de plus en plus démunies, souvent issues de l'immigration.

D'autre part, la cellule familiale d'un individu tend de plus en plus à devenir à géométrie variable durant l'existence de ce dernier. C'est pourtant au cœur de cette cellule qu'il devra apprendre à se réaliser et à développer du lien social.

Enfin, au sein de cette même cellule familiale, l'évolution très rapide des techniques, notamment celle des techniques d'information et de communication, a pu conduire à un certain renversement des rôles entre parents et enfants, de sorte que l'argument d'autorité, traditionnellement utilisé par les parents, a, de nos jours, beaucoup perdu de sa force.

Ce renversement des rôles résulte en partie du fait que beaucoup de parents éprouvent des difficultés à maîtriser, avant leurs enfants, et donc à leur transmettre, les situations et techniques que ceux-ci sont amenés à expérimenter. Les enfants sont à contrario souvent amenés à "éduquer" leurs parents dans beaucoup de domaines techniques.

Cette inversion des rôles n'est peut-être pas sans effet sur une redéfinition de la place des parents éducateurs. Les jeunes attendent de nous aujourd'hui moins une transmission des savoirs que la proposition d'un ensemble de repères.

Il résulte de l'ensemble de ces facteurs, aussi bien pour les jeunes que pour les adultes, une forte déperdition des anciens repères sociaux qui structuraient auparavant notre société, sans création en contrepartie de véritables nouveaux repères susceptibles de venir compenser la disparition des premiers.

Le comportement des nouvelles générations face à ces défis.

Les valeurs de la jeunesse ne diffèrent pas tellement de celles adoptées par le reste de la société. Les jeunes générations affirment, comme les précédentes, leur attachement à des valeurs traditionnelles : le travail, la famille, l'amitié.

Cependant, plus que leurs aînés, ils attachent de l'importance aux facteurs relationnels. Ils sont davantage attachés à ne pas sacrifier tout à leur travail, et souhaitent mieux protéger leur vie personnelle. Ils souhaitent choisir librement, dans leur sphère privée, leur manière de vivre, indépendamment des conventions sociales, des normes morales et religieuses. Ils revendiquent une liberté de choix pour eux et souhaitent ne rien prescrire aux autres. Il en est ainsi de leur sexualité comme du reste. Cependant la génération Sida associe aussi la sexualité au risque, à la maladie et à la mort. Quel effet sur le reste de leurs comportements cela peut-il avoir ?

En matière de normes sociales, ils sont plus permissifs que leurs aînés. Ils attachent moins d'importance aux comportements déviants ou inciviques, comme le fait de ne pas payer son billet de transport, ses impôts, de toucher des indemnités indues. Ils sont tolérants, mais ont du mal à hiérarchiser les actes par rapport à une échelle de valeurs.

On peut résumer leur attitude en trois termes : Individualisme, relativisme, et pragmatisme.

Ils ne sont pas moins généreux qu'hier. Leur idéalisme les amène à s'engager dans des causes généreuses (ex : les ONG), à condition qu'il s'agisse de causes concrètes.

Ils attachent beaucoup d'importance aux loisirs, à la liberté individuelle, aux relations affectives. Ils considèrent que les droits de l'individu l'emportent sur ses obligations. Le corollaire est le rejet de toute forme d'autorité, en particulier politique, religieuse ou institutionnelle.

Ils adhèrent aussi aux valeurs de la société de consommation. Il suffit d'observer pour s'en convaincre leur fascination pour les marques (Adidas, Nike, Cat ...). Le fait pour un jeune d'arborer une marque portée par ses "idoles" (un groupe de RAP par exemple) ou identifiée comme appartenant à la classe dominante (ex : Lacoste) correspond à une manière paradoxale d'affirmer son identité, et ce d'autant plus qu'il ne peut pas le faire dans le travail¹.

La structure familiale traditionnelle ne constitue pas, pour eux, un modèle qui va de soi. La cellule familiale est, en effet pour eux, une structure qui doit tout d'abord permettre une réalisation de soi-même sur la base de relations affectives avec les proches, peut-être pour mieux faire face à l'insécurité du monde extérieur.²

Ils repoussent le moment de se marier, quand ils ne refusent pas tout simplement de passer devant Monsieur le maire. Ils font moins d'enfants, se séparent, divorcent plus fréquemment.

¹ Gérard Neyrand sociologue LE MONDE du 8 septembre 1999

² François de SINGLY

La filiation est aussi chez eux une notion qui va de moins en moins de soi. Les géniteurs naturels sont en concurrence avec les parents sociaux (familles recomposées, procréation médicalement assistée).

Il faut à ce titre rappeler que le nombre de familles monoparentales a augmenté de 63% en vingt ans. Aujourd'hui, on dénombre 2 millions d'enfants qui vivent dans 1,6 millions familles avec un seul parent au foyer, soit 7% des ménages. Il s'agit essentiellement de femmes seules, suite au divorce ou à la séparation. La moitié de celles qui ont deux enfants et plus, font partie, après transferts sociaux, des 20% des ménages les plus pauvres. Il y a deux fois et demie plus de familles pauvres ou très pauvres dans cette catégorie de familles que dans l'ensemble des ménages.

Il résulte de ces bouleversements de la structure familiale, que l'individu ne dispose plus d'un modèle unique et homogène de comportement prédéterminé par des modèles sociaux forts.

Le revers de cette liberté est une certaine fragilité engendrée par l'épreuve que représente l'émancipation personnelle. Tout le monde n'est pas armé pour cet exercice. Cela produit aussi des perdants et des déçus.

Le rapport des jeunes à la notion du temps

Livrée aux facteurs majeurs de mutation évoqués précédemment, et qui peuvent se résumer dans les notions de "technicisation croissante" et "d'emprise croissante de l'univers des médias", notre société se trouve en outre confrontée à un défi prométhéen face à la notion du temps. Le rapport à ce dernier a été bouleversé. Le passé s'éloigne vite. L'avenir est souvent indéchiffrable. On vit dans l'instant. La tradition n'a plus grande importance, et l'autorité aussi. On zappe sur l'actualité.

Par la multitude d'informations qu'elle traite dans un temps très bref, et parfois sans nuances et sans perspectives, la télévision contribue à ce bouleversement. Elle induit chez les jeunes de nouveaux modes de représentation sociale qui les éloignent des réalités de la société.

Force en effet est de constater qu'un grand nombre de jeunes éprouvent de plus en plus de difficultés à accéder à la maturité temporelle qui conjugue le passé le présent et le futur. Le rapport au temps se trouve réduit pour eux à un immédiat qui dure, dans le délire du "tout, tout de suite". Il s'ensuit un bouleversement et un décalage dans le temps de leurs valeurs et de leur appropriation. Ces phénomènes alimentent chez les jeunes des angoisses et des troubles psychoaffectifs.

Selon Tony ANATRELLA (voir liste des personnes auditionnées en tête du rapport) la souffrance des jeunes qui se développe aujourd'hui est, entre autre, une

réaction à l'insécurité des adultes en lien avec le progrès technique et la difficulté de se situer dans le temps.

**.1. UN EXEMPLE DE REPERE STRUCTURANT NOTRE COMPREHENSION DU TEMPS :
QUEL RAPPORT AU VIEILLISSEMENT ET A LA MORT PROPOSONS-NOUS A NOS
ENFANTS DANS NOTRE SOCIETE ?**

Dans la société urbaine qui privilégie le sens de la “ non-limite ”, l'image sociale du vieillissement et de son terme, la mort, apparaît comme surprenante, obscène, qui ne devrait pas exister. Le grand âge et la mort sont cachés. Ils ne sont plus intégrés dans le processus de la vie. L'être humain qui n'a plus conscience d'être un mortel, dont la vie est limitée dans le temps, est confronté à la difficulté de faire émerger une conscience historique et temporelle. Le quatrième âge est caché derrière les murs des maisons de retraite ou de l'hôpital. La mort est confisquée par la médicalisation de la fin de vie. On ne meurt pas entouré de ses proches, mais par le personnel hospitalier. A ce titre, les petites unités de vie préconisées par le rapport Fontenat du CESR Ile de France sont une alternative à promouvoir.

Les rites funéraires (cortèges, veillée) ont disparu. Les enfants et adolescents sont donc rarement confrontés à la mort réelle. (La mortalité chez les jeunes de 10 à 29 ans a diminué de moitié depuis 15 ans)¹. La télévision, les jeux vidéos, les abreuvent en revanche de morts virtuelles. En ce qui concerne les jeux, il suffit de cliquer et l'on repart pour une nouvelle vie voir si l'on est performant. On capitalise des vies.

Par ailleurs, les jeunes sont rarement confrontés au quatrième âge et aux effets du vieillissement et de la dépendance d'un proche, qui sont pourtant des opportunités d'apprentissage de la solidarité et de l'entraide entre les générations. A la place de cela on assiste à une diminution des liens intergénérationnels, à une grande solitude de nos aînés (60% des personnes de 80 ans sont seules).

Nous ne savons pas voir ce que nos aînés, dont les plus âgés, peuvent apporter aux jeunes générations. La mixité sociale doit intégrer toutes les générations dans leur richesse. Il ne faut pas voir dans la maladie ou le grand âge que l'aspect morbide, mais la possibilité d'éducation à la différence et à la tolérance. La mort et les rites qui l'entouraient contribuaient à construire l'histoire et le lien social.

Il n'est pas question de pleurer un temps passé idéalisé, car il faut aussi dire que les générations actuelles en France n'ont pas eu à connaître les guerres qui étaient un triste moyen d'éduquer à la mort. Cependant comment réintroduire ce que la fréquentation des personnes et en particulier des proches, dans leur parcours de fin de vie, peut avoir d'éducatif et de formateur sur ce qu'est la vie sociale, le rôle de la famille, le respect de l'autre. Si nous n'avons pas de réponse à ces questions, il nous semble important pour notre société d'y répondre, car nous avons la conviction que ce problème est plus proche qu'il ne semble de notre sujet.

¹ [Etude de l'ORS IdF La mortalité des jeunes entre 10 et 29 ans 28 Octobre 1999](#)

.2. L'INSCRIPTION DU JEUNE DANS SA PROPRE GENEALOGIE

L'être a besoin d'une conscience historique pour construire son avenir. Cette conscience est notamment le fruit de la confrontation des générations entre elles. Or les jeunes sont peu confrontés aux générations qui les précèdent dans la société urbaine. D'une part la mixité sociale des quartiers s'est appauvrie. D'autre part, il est fréquent qu'au sein d'une même famille les grands-parents n'habitent plus à proximité des parents du fait de la mobilité des actifs et des retraités. Les migrants, qu'ils soient provinciaux ou étrangers sont coupés de leur culture d'origine. De ce fait, les jeunes éprouvent de grandes difficultés à s'approprier l'histoire et la culture de leur famille. Celles-ci ne sont pas valorisées.

Le rapport à l'espace

Plus l'on développe l'Europe et la mondialisation, plus on a besoin de se revendiquer des repères régionaux ou locaux. S'il est facile et valorisé aujourd'hui de revendiquer des racines bretonnes, italiennes ou auvergnates, il n'est pas valorisé par notre société de décliner une racine maghrébine ou malienne.

L'espace urbain se modifie en développant des zones de plus en plus spécialisées comme les quartiers de bureaux (La Défense), les centres commerciaux, les zones de circulations, les zones de logements. Ces zones par leur taille et leur spécialisation ne facilitent pas le brassage social. Des friches, aussi bien d'industrie, de bureau ou de logement se développent. Des zones nouvelles, au statut hybride, apparaissent, telles que les parkings, de statut privé mais d'usage public.

Les constructions au début des trente glorieuses pour accueillir les travailleurs et leurs familles, dont l'expansion économique avait besoin, ont généré des quartiers dortoirs caractérisés par leurs effets de masse, l'absence de mixité des fonctions du bâti, la faiblesse des lieux de vie collective. Ces constructions qui obéissaient à de grandes théories architecturales, et au besoin de faire beaucoup, vite et économique, étaient un progrès, par rapport aux bidonvilles et aux logements insalubres de l'époque. Les habitants étaient fiers de ces logements aux normes modernes.

Ces quartiers ont cependant mal vieilli. Ils n'ont pas bénéficié de la modernisation du reste des villes. La mixité sociale de départ s'est dégradée. La croissance artificielle de ces quartiers les a rattrapés et les belles théories architecturales, parfois poussées à l'extrême, se sont révélées pour une grande part fausses, du fait notamment des difficultés de transport.

Dans le rapport du CESR d'Ile-de-France, sur "la qualité de vie dans les grands ensembles et les quartiers d'habitat" présenté le 17 septembre 1998 par M. Pierre Desforge, au nom de la commission de l'habitat et du cadre de vie; il ressort entre autre que :

- l'isolement de ces quartiers a donné à leurs habitants le sentiment d'enfermement ;
- le manque de diversité des logements, essentiellement sociaux, a favorisé le phénomène de ghettoïsation. Celui-ci a été aggravé par le départ des familles les plus aisées et l'arrivée de familles plus modestes ;
- la crise aidant, l'augmentation des impayés a contribué au manque d'entretien des immeubles. Les copropriétés se sont dégradées, les parties communes n'ont plus été entretenues ;
- la délimitation en zone éducative prioritaire (ZEP) a aggravé le phénomène de stigmatisation ;
- le manque d'emplois à proximité des lieux de logement a favorisé le départ des personnes en état de travailler ;
- le manque de services publics, le manque d'entretien des équipements et la disparition des commerces, des artisans et des marchés de proximité dans les quartiers, a entraîné un repli de la population sur elle-même, par l'absence de lieux conviviaux de rencontres ;
- le manque d'intercommunalité, souvent dénoncé par le CESR, apparaît comme une dimension à établir pour améliorer le cadre de vie de ces quartiers ;
- beaucoup de logements ne sont pas conçus pour les besoins des familles actuelles où les enfants restent sous le toit familial assez tard. Une réflexion architecturale est à engager pour tenir compte des besoins nouveaux ;
- certains jeunes adoptent une attitude de repliement sur le quartier et d'identification à un territoire, ce qui renforce le processus d'isolement de ces jeunes. Cet attachement à double tranchant, concourt à faire naître des phénomènes collectifs de violence ;

LA REALITE DE LA DELINQUANCE ET DE LA VIOLENCE DANS NOTRE SOCIETE EN MUTATION

Le contexte social

Avant d'aborder la délinquance juvénile qui inquiète à juste titre notre société car, par son caractère exacerbé, elle nous renvoie peut-être à nous-mêmes et à notre devenir, nous devons examiner quelle référence de rapport à la loi est donnée en modèle.

La délinquance financière, fort préjudiciable à notre société, étant mise à part, les affaires qui sont révélées par la justice et les médias, concernant l'élite politique économique ou sportive, sapent les fondements éthiques de notre société. Nos élites se devraient pourtant d'être exemplaires.

Quand certains parlementaires refusent, même si c'est une minorité, de ne plus faire sauter les amendes, ce qui ne bénéficie qu'à un petit nombre de privilégiés, quel message éducatif envoie-t-on à notre jeunesse ?

Quand la délinquance routière, tant des particuliers que des professionnels, à l'origine de milliers de morts, est tolérée et banalisée, cela développe le sentiment que l'important n'est pas de ne pas violer la loi, mais de ne pas se faire prendre.

Ce n'est pas parce que ces types de délinquance existent que cela excuserait la délinquance juvénile, mais nous devons réfléchir à la cohérence de notre société.

La délinquance vue comme un reflet du malaise des jeunes

Parmi toutes les formes de délinquance, celle des jeunes figure sans aucun doute parmi les plus préoccupantes aux yeux de l'opinion publique. Dans un contexte économique et social tendu, elle contribue, au premier chef, au développement d'un sentiment diffus d'insécurité, reposant autant sur des données objectives que subjectives.

Ces dernières années ont été marquées par des épisodes d'exacerbation de la délinquance juvénile, largement amplifiée par les médias.

Il faut cependant résister à la tentation d'analyser la délinquance juvénile en l'isolant de son contexte. Si elle ne frappe heureusement qu'une petite partie de la jeunesse, elle est aussi révélatrice, par son ampleur et sa complexité, d'un profond malaise de l'ensemble de celle-ci. La multiplication de attitudes de fuite (alcool, suicide, drogue...), de violence ou de repli, sont un autre révéléateur de ce malaise.

Dans notre société en mutation rapide, la montée de la délinquance juvénile s'est brusquement accélérée au cours des deux dernières années (+ 30 %). Ce phénomène se double d'une précocité plus grande des jeunes délinquants.

Ces deux constats s'accompagnent d'un changement important d'échelle. Aujourd'hui, la délinquance touche des jeunes issus de toutes les catégories sociales. Le mythe de la brebis égarée ou du marginal chronique a vécu et est à reléguer au rang des images d'Epinal.

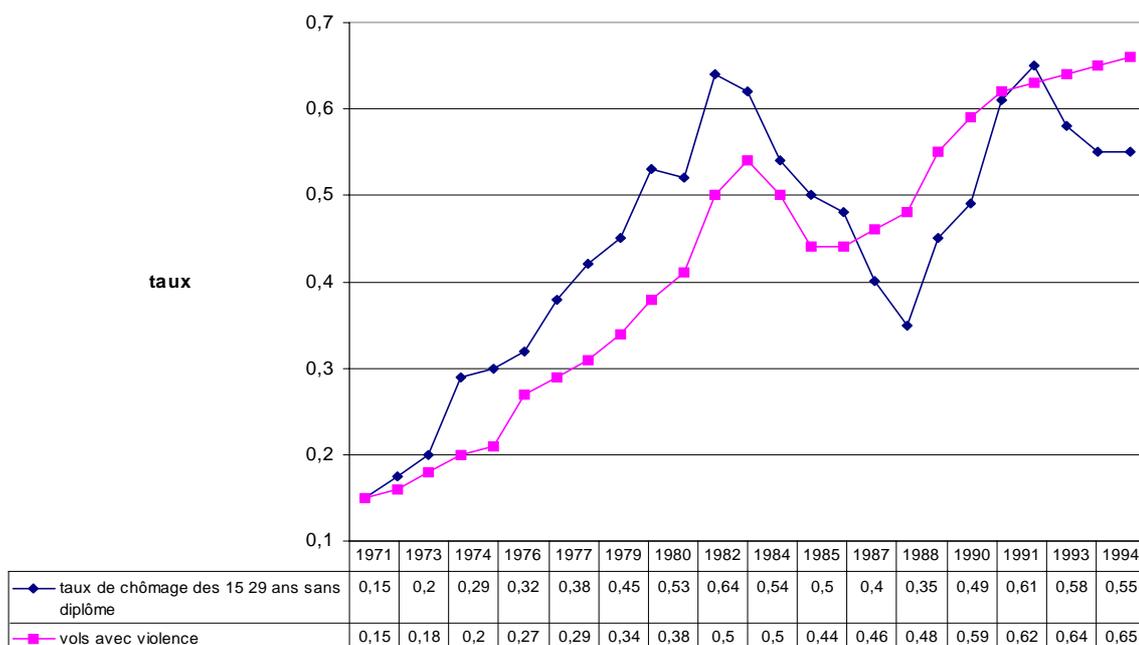
Plus que l'augmentation des délits proprement dits, c'est la multiplicité des actes de violence, verbale ou physique, qui est préoccupante.

.3. LES JEUNES DES QUARTIERS DIFFICILES

Trop souvent, on stigmatise le comportement de jeunes dits difficiles dans les quartiers de banlieue. Mieux vaudrait parler des jeunes des quartiers difficiles. Car c'est bien la vie dans ces quartiers qui est difficile, en particulier pour les enfants et adolescents qui rêvent d'un monde où ils pourraient réaliser leurs projets.

Trop longtemps on a cru que la principale difficulté de ces quartiers était d'ordre architectural ou urbanistique. Sans vouloir nier l'ampleur des problèmes posés par des conditions de vie souvent difficiles, force est de constater que le problème majeur rencontré par ces jeunes est celui de leur désœuvrement, avec pour conséquence le développement de leur sentiment d'inutilité sociale, générateur d'une révolte qu'il faut savoir entendre. Pour les jeunes préadolescents des quartiers sensibles, la délinquance n'est qu'un aspect banal de leur vie quotidienne faite d'ennui, de frustration, d'exclusion et de violence.

Taux de chômage des jeunes sans diplômes et taux des vols avec violence(p.1000)



—●— taux de chômage des 15 29 ans sans diplôme —■— vols avec violence

Source : Hugues LAGRANGE Observatoire sociologique du changement ,CNRS, FNSP, Paris, Regard sur l'actualité n°243

Nous voyons nettement dans ce tableau et ce graphique l'effet de la crise sur les populations précaires. Nous pouvons constater le parallélisme des courbes sur la même période de temps qui montre l'effet de la crise sur l'attitude de violence de la jeunesse.

L'approche géographique

4. LA DELINQUANCE JUVENILE EN EUROPE

L'augmentation de la délinquance juvénile est une préoccupation commune à tous les pays européens. Si les dix dernières années ont été marquées dans la plupart des pays européens par une stabilisation générale, voire un recul de la délinquance, les évolutions récentes révèlent une augmentation réelle de la délinquance juvénile, dans certains d'entre eux, en particulier en Angleterre, en Suède et au Danemark. Pour les autres pays européens, la question reste ouverte quant à l'appréciation de ce phénomène. La délinquance des mineurs est moindre dans les pays du sud de l'Europe. Le nombre des mises en cause de mineurs n'a cessé d'augmenter pour partie du fait d'une meilleure capacité de l'appareil policier et judiciaire à l'appréhender(il en est de même de la délinquance financière ou sexuelle).

La délinquance juvénile en France

En France, le nombre des mises en cause de mineurs n'a cessé d'augmenter au cours des quatre dernières années, passant de 90 000 à 150 000 par an. Toutefois il convient de faire preuve de prudence quant à la signification et à la réalité du phénomène, l'augmentation constatée ne signifiant pas nécessairement une flambée de la délinquance juvénile. Cette augmentation résulte, pour partie, d'un meilleur signalement par les services de l'Education Nationale des faits portant atteinte à la sécurité et à la tranquillité ainsi que d'une meilleure prise en compte par les Parquets de tous les signalements de mineurs. C'est le cas notamment en ce qui concerne les infractions à connotation sexuelle dont le nombre est en augmentation, en raison d'un meilleur signalement des faits. Il en est de même de la délinquance financière.

Dans la même période on assiste à une diminution de l'activité correctionnelle en France. Le surpeuplement des prisons s'explique par une augmentation de la durée d'emprisonnement.

La spécificité de la violence française est qu'elle s'en prend de façon privilégiée à tout ce qui incarne l'Etat ou les services publics. On ne s'en prend pas aux autobus, en Italie, en Espagne ou aux Etats-Unis. Certains sociologues y voient une conséquence paradoxale de l'appropriation réussie, par les jeunes, de l'idéal républicain (Liberté, Egalité, Fraternité). L'incapacité des institutions à tenir cette promesse se retourne en violence contre ce qui représente l'Etat.¹

¹ Michel Wieviorka : violence en France, Février 1999, Editions du Seuil.

Différence entre incivilité, délinquance et violence

Les hésitations et les contradictions dans l'approche et le traitement des actes répréhensibles se reflètent dans l'amalgame entre des actes de nature différente.

Il y a un amalgame entre trois notions :

- l'incivilité qui est le non-respect des règles sociales de base permettant une vie collective dans un espace public,
- la délinquance qui est le fait de commettre un délit, d'enfreindre la loi, sans qu'il soit porté atteinte directe, physique à une personne (vol d'un autoradio).
- La violence qui est l'expression non sublimée par les effets de l'éducation, de l'agressivité. Elle est portée soit sur un tiers, soit retournée contre soi. Quand elle est portée sur un tiers, c'est une contrainte par la force.

“ La violence est un processus aigu d'appropriation, de possession forcenée, de l'autre, de ses biens, de sa dignité, de sa personne, un déni absolu de son droit à toute existence ”¹

Le sens de la violence des jeunes

La violence, et son corollaire : la délinquance, ne sont pour les jeunes des quartiers difficiles qu'un aspect banal d'une vie quotidienne sans perspective d'avenir.

La violence des jeunes met en lumière une perte de lien avec les références fondatrices de notre société. Faute de pouvoir proposer un projet d'avenir aux jeunes, c'est l'adhésion à notre société et à la citoyenneté, qui est remise en cause.

La violence devient à la fois mode d'expression, mode de provocation et mode d'action.

.5. LA VIOLENCE COMME MODE D'EXPRESSION

La plupart des flambées de violence auxquelles nous assistons périodiquement dans certains quartiers en difficulté a pour origine une réaction vive par rapport à un événement jugé insupportable.

Derrière la violence se cache toujours l'insécurité ; insécurité face à l'avenir, insécurité relationnelle.

¹ Julien Dray Etat de violence Edition °1 1999

Très souvent, le jeune qui recourt à la violence est aussi celui qui ne dispose pas des mots pour traduire ce qu'il ressent. La caractéristique du langage qu'on observe chez les jeunes des quartiers sensibles, c'est d'appartenir au registre du "constatif" (il y a une belle voiture, une belle fille) ou du "performatif" (je vais me le faire), mais très peu à celui de "l'émotif". Ne disposant pas de mots, on dispose de ses poings. Il faudrait à ce propos souligner les effets de la banalisation outrancière des insultes verbales. Tous les "gros mots" étant devenus banals, il reste la violence pour exprimer la colère.

.6. LA VIOLENCE COMME MODE DE PROVOCATION

L'agressivité exacerbée, avec son lot de destructivité, comporte une part de vie, en constituant une sorte d'appel et de protestation. Par leurs provocations incessantes, les jeunes testent le degré d'intérêt que leur portent les adultes, ainsi que leur niveau de cohérence.

Il existe bien souvent une corrélation entre le degré de violence des jeunes et celui de l'incohérence des adultes.

Pour comprendre ces provocations, il faut avoir en mémoire la situation paradoxale, pour reprendre une expression du Docteur JEAMMET, que vit l'adolescent. Il a, à la fois, besoin de l'adulte (il ne peut encore se débrouiller seul), mais celui dont il a besoin est vécu comme une menace (face à son désir d'autonomie). La violence peut paraître permettre de sortir d'un tel paradoxe, car elle manifeste à la fois qu'il a besoin de l'autre (on n'est jamais violent contre personne), et le protège de la menace.

.7. LA VIOLENCE COMME MODE D'ACTION

Il s'agit alors d'obtenir par elle ce que l'on n'arrive pas à obtenir par la négociation. C'est souvent lorsque le dialogue paraît impossible que l'on arrive à l'usage de la violence pour faire pression sur l'autre et fausser le jeu.

Face aux comportements violents, il faut apprendre à la fois à écouter le mode d'expression, réagir au mode de provocation et interdire le mode d'action qu'est la violence.

Bon nombre d'audits réalisés ont pu mettre en évidence que le développement du climat d'écoute permet toujours une décrue sensible de la violence. Ecouter, c'est permettre au jeune de mettre des mots sur son agressivité, sa colère, sa révolte. La mise en mots peut arrêter la mise en acte.

Les enfants à la clef et la violence retournée contre soi

L'attention et le soutien qu'accordent les parents à leurs enfants, a une influence déterminante. De nos jours, les conditions de vie et de travail entraînent une distension des liens familiaux. Nombre de jeunes se trouvent livrés à eux-mêmes. Cette situation des " enfants à la clef " existe dans tous les milieux sociaux- culturels, même si elle a des explications différentes, quand les deux parents travaillent beaucoup comme les cadres ou ont des temps de déplacements importants qui prolongent la journée de travail. Cela est à l'origine de nombreuses dépressions de jeunes qui retournent contre eux-mêmes la violence qui leur est ainsi faite par cette situation de solitude et d'abandon.

Le rôle des médias dans les comportements violents

La télévision déverse quotidiennement dans les foyers des séquences de violence. Comment les jeunes, si friands d'images, ne seraient-ils pas tentés de reproduire ces comportements, dans leur vie sociale ?

La présence de la violence possède deux effets : le déplacement des normes (ce qui devrait être interdit paraît autorisé) et le dépassement des bornes, ce qui se traduit par l'atténuation de la culpabilité " tout le monde agit ainsi ".

La banalisation des images de violence, qui n'est pas seulement le fait des fictions, mais malheureusement aussi du journal de 20 heures, est-elle sans incidence ?

Si l'on peut repérer de nombreuses théories à ce sujet, dont les conclusions sont contradictoires, on s'accorde pour reconnaître que la violence dans les médias peut contribuer à un comportement agressif, ainsi qu'à des troubles psychiques (cauchemars, stress), et à terme à des attitudes négatives (peur, désensibilisation, dépréciation du monde extérieur...).

La violence télévisée n'a, heureusement des conséquences directes sur les comportements délinquants ou criminels que sur certains individus et dans certaines circonstances.

Trois facteurs semblent nécessaires :

- la situation de violence doit être valorisante,
- la personne doit avoir une consommation importante de média (dans ce cas là, cela peut avoir un effet prolongé dans le temps),

- l'environnement familial et social est une variable importante. Si l'autorité parentale est faible, si le jeune a peu d'activités sportives, culturelles ou associatives lui proposant d'autres références, la vulnérabilité aux effets de la violence des médias est plus élevée,
- la reproduction d'actes violents dépend de la possibilité de retrouver dans la vie réelle des situations analogues.

Aujourd'hui la publicité est plus encadrée à la télévision que ne l'est la violence.

Les sources médias, vecteur de comportements violents se multiplient du fait des progrès de la technique (télévision, jeux vidéos, radio, Internet...). Ces situations nouvelles n'ont pas été suffisamment étudiées à ce jour.

La mondialisation du marché de la production pour les médias semble nécessiter des stratégies de développement de contenu compréhensible de manière universelle. La violence est compréhensible par tout le monde. Ceci peut participer à expliquer l'accroissement du contenu violent des médias.

La liberté d'expression est posée comme un principe fondamental. Le principe d'un contrôle public ou même d'un service public remplissant un service social particulier est battu en brèche en particulier par l'internationalisation des supports. Le contrôle s'avère de plus en plus vain.

Les pistes explorées sont les comités de visionnage, la signalétique, et une réflexion éthique et déontologique des producteurs de médias pour mettre plus en perspective les événements violents et proposer une vision plus complète de leur signification. Des organismes comme le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel peuvent appliquer des sanctions à posteriori quand il est constaté que les chaînes de télévision n'effectuent pas un autocontrôle sur la base de règles communes préalablement définies.

Des systèmes de filtrage électronique de la violence et de la pornographie qui existent sur Internet ont été mis en place en Amérique du Nord sur la télévision. Il y a là une partie de la solution qui risque cependant de ne concerner que les enfants des familles déjà sensibilisées à ce problème.

Le rôle de l'éducation des parents en particulier et de l'ensemble des éducateurs en général est fondamental. On ne peut pas éliminer la violence mais le jeune a besoin d'être éduqué pour comprendre pourquoi la violence est mauvaise. Les adultes doivent aider les jeunes à comprendre, à développer leur sens critique et à prendre du champ par rapport aux images qu'ils voient. Cette attitude qui est à encourager chez tous les parents et dans les lieux d'éducation, diminue certainement les risques de conséquence des images de violence.

L'éducation des éducateurs naturels que sont les parents ou professionnels est à développer. Cela nécessite une reconnaissance de l'image de télévision ou d'ordinateur comme un support digne d'enseignement comme l'écrit du livre.

Le milieu familial joue un rôle prépondérant dans la médiation vis à vis de la source d'information.

L'amélioration de la situation passe par un compromis entre un libre arbitre éduqué et une politique publique d'encadrement.¹

La violence du milieu carcéral aggrave la délinquance des adolescents

Face à un acte grave de délinquance caractérisée commis par un jeune, un isolement social s'avère nécessaire. Toutefois, force est de constater qu'aussi longtemps que cet isolement social sera opéré dans le cadre du milieu carcéral, cela ne pourra aboutir qu'à un échec massif. De nombreuses études réalisées tant en France qu'à l'étranger confirment la permanence, voire l'aggravation des récidives à la sortie de prison. Le taux de récidive des jeunes est de 100%. L'incarcération des jeunes accompagne le phénomène de la délinquance plus souvent qu'elle ne le réduit.

Une réflexion sur la prévention des récidives à la sortie de prison serait indispensable. Ce thème important n'est cité ici que pour mémoire et mériterait de faire l'objet d'un autre rapport.

¹ Thierry Vedel chargé de recherche au CNRS (CEVIPOF-Fondation nationale des sciences politiques. Dans " Regard sur l'actualité mensuel n° 243 juillet- août 1998 "

L'APPORT DES SCIENCES HUMAINES DANS LA COMPREHENSION DU COMPORTEMENT DES JEUNES

Le parti pris que nous privilégions est de comprendre ce qui est nécessaire pour qu'un jeune se développe normalement et devienne un citoyen, un adulte et un parent responsable.

Il va de soi qu'un comportement associatif contient toujours une part de responsabilité individuelle. Cependant, d'un point de vue plus général, les comportements associatifs sont toujours le produit d'un ensemble de facteurs qui, pris isolément, ne sont pas suffisants pour expliquer chacun d'entre eux, mais qui, cumulés, peuvent devenir des facteurs de risque importants.

Les sciences humaines nous éclairent sur les conditions à réunir pour réussir le développement des mineurs ainsi que sur les moyens de repérer en amont les facteurs de risque.

L'approche épidémiologique

L'étude de grands groupes issus de la population générale nous donne un certain nombre d'enseignements. Nous nous référerons principalement dans ce chapitre à la première grande enquête nationale conduite en 1993 sous la direction de Marie CHOQUET de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) concernant la santé et les comportements des jeunes de 11 à 19 ans.

Pour ce qui est des données relatives aux comportements et à la santé des jeunes en Ile-de-France, le lecteur pourra utilement se reporter aux premières annexes du présent rapport où il trouvera un résumé du rapport de l'Observatoire Régional de la Santé d'Ile-de-France réalisé par Catherine Embersin et Isabelle Gremy, paru en mai 2000 et ayant pour thème : "les conduites à risque chez les jeunes de 12 à 19 ans en Ile-de-France".

L'étude réalisée par l'INSERM a reposé, pour sa part, sur l'analyse de 12 391 questionnaires recueillis entre mars et mai 1993 dans 186 collèges et lycées publics de France. La population étudiée constituait un échantillon représentatif des 5,8 millions de jeunes scolarisés en France dans les établissements du second degré. 49,4 % des sujets étaient des garçons, 50,6 % des filles. Leur âge moyen se situait autour de quinze ans, 18 % des élèves interrogés étant majeurs au moment de l'enquête. 88 % étaient de nationalité française, dont 10 % d'origine étrangère, et 12 % étaient étrangers. 61 % étaient scolarisés au collège, 28,9 % au lycée d'enseignement général et technique (LEGT) et 10,1 % au lycée professionnel (LP). 39 % vivaient en ville, 25 % en banlieue et 36 % à la campagne.

Aux vues des résultats de l'enquête de l'INSERM, il faut d'abord reconnaître que la grande majorité des adolescents, soit environ 9 sur 10, se porte globalement bien.

Près de 70 % des jeunes interrogés ont déclaré bénéficier d'une vie familiale "agréable et détendue". Les parents restent, pour la majorité d'entre eux, leurs premiers interlocuteurs.

En revanche, un adolescent sur dix rencontre ou occasionne de gros problèmes, sachant que les adolescents qui vont mal sont souvent des adolescents à problèmes multiples.

L'enquête révèle en outre qu'il y a nécessité d'une approche globale des problèmes de l'adolescence et qu'il ne faut pas se limiter à l'analyse des "facteurs objectifs" liés à la condition sociale de l'adolescent (profession des parents, situation matrimoniale, nationalité, lieu d'habitation...) mais que l'analyse des "facteurs subjectifs" ou ce que les épidémiologistes appellent encore les "facteurs relationnels" (relations affectives quotidiennes au sein de la famille, à l'école...) est tout aussi révélatrice des signes de comportement à risque chez les jeunes.

.8. - L'INFLUENCE, SELON L'INSERM, DE L'AGE ET DU SEXE SUR LES TROUBLES DE L'ADOLESCENCE

L'âge

L'apparition et la chronicité des troubles de l'adolescence évoluent tout d'abord en fonction de l'âge.

A titre indicatif, si 2 % des adolescents consomment régulièrement du tabac à 12 ans, ils sont 30 % à 18 ans et plus.

Les troubles délictueux augmentent moins avec l'âge car il n'y a pas de modèle adulte.

Quand un trouble apparaît, il augmente en général de façon continue entre 11 et 18 ans, sans qu'il y ait un âge clé plus particulièrement sensible.

La prévalence de certains troubles augmente avec l'âge. Il s'agit en particulier des comportements valorisés dans le monde des adultes :

- consommation d'alcool,
- consommation de tabac,
- troubles fonctionnels de l'humeur.

Par contre, les conduites violentes, fréquentes chez les plus jeunes, ont tendance à s'estomper avec l'âge.

Le sexe

Le sexe constitue le second facteur discriminant des troubles du comportement chez les adolescents.

Certains troubles du comportement sont plus typiquement masculins et vont augmenter préférentiellement avec l'âge chez les garçons :

- violence,
- consommation d'alcool, de drogue,
- absentéisme scolaire,
- actes délictueux (vols, rackets).

D'autres troubles sont plus typiquement féminins. Ils sont, en général, liés aux transformations et aux malaises du corps :

- malaises somatiques,
- consommation de médicaments,
- tentative de suicide,
- troubles de conduites alimentaires.

Le tabagisme a une signification particulière pour les filles. Il est davantage lié à la dépression, à la mésestime de soi. Il est souvent utilisé par les filles comme un moyen de maigrir.

Les études menées sur l'alimentation des jeunes mettent en lumière un certain nombre de différences de comportement entre garçons et filles : Les garçons mangent de façon beaucoup plus régulière que les filles.

Le poids constitue un souci majeur pour les filles. Nombre d'entre elles suivent plus ou moins régulièrement un régime. La silhouette a pour les filles une influence déterminante sur leur comportement face à la nourriture, quelles que soient les origines socioprofessionnelles de la famille.

Aussi tout le dysfonctionnement doit-il faire l'objet d'une attention toute particulière, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'une fille ; faute de quoi, certains troubles peuvent s'installer durablement. L'anorexie est l'expression d'un malaise dont la violence est retournée contre soi.

On observe par ailleurs une tendance des filles à adopter des comportements plus typiquement masculins, alors que l'inverse n'est pas vrai. A cela plusieurs raisons, en particulier la valorisation sociale des comportements masculins est plus importante et attractive, alors que les comportements plus typiquement féminins sont dévalorisés. Lorsqu'un garçon adopte des comportements plus typiquement féminins, c'est souvent le signe d'un malaise profond.

Les filles sont plus sensibles au climat familial, excès ou défaut d'intérêt du père ou de la mère, que les garçons ; ceux-ci étant, quant à eux, plutôt vulnérables à l'influence du groupe des pairs.

Lors d'une tentative de suicide, les garçons utilisent plus volontiers des moyens violents pour exécuter leur acte (arme à feu, défenestration), alors que les filles ont recours à des modes plus diversifiés et moins violents (intoxication médicamenteuse). L'acte suicidaire suivi de mort est plus important chez les garçons que chez les filles, mais reste heureusement rare (autour de 700 par an) au regard des tentatives de suicide (plus de 40 000 par an).

Il y a là l'expression d'une jeunesse, toutes catégories sociales confondues, qui souffre en silence sans attirer les titres des médias, mais qui est plus préoccupante que les voitures qui brûlent dans les quartiers difficiles.

Le cumul, la précocité, la chronicité et l'inversion des comportements sont des éléments essentiels à prendre en compte pour apprécier la gravité des troubles du comportement des adolescents.

.9. L'INFLUENCE DES FACTEURS, RELATIONNELS, SOCIAUX, SCOLAIRES ET FAMILIAUX

Ainsi que nous l'indiquions précédemment, les facteurs "subjectifs" liés à la qualité des relations avec l'entourage sont tout aussi importants, sinon plus importants, que les facteurs "objectifs" liés aux conditions de vie de l'adolescent (profession des parents, lieu d'habitation...).

Les relations avec la famille et l'école sont les deux clés de voûte des facteurs relationnels. Un jeune qui serait privé de ces deux appuis à la fois partirait avec un lourd handicap dans l'existence.

Le rôle de l'entourage des adolescents

Outre les parents, l'entourage élargi (grands-parents, voisins, amis, enseignants, personnels de santé...) joue, à des degrés divers, un rôle d'interlocuteur auprès des adolescents.

Plus le nombre des intervenants augmente, moins le jeune se confie. La démarche actuelle va dans le sens d'une diversification des intervenants, alors qu'il faudrait plutôt aller dans le sens d'une coordination.

La féminisation des intervenants professionnels, qui entourent les jeunes, s'accroît, ce qui ne donne pas à ceux-ci des référents des deux sexes.

La multiplication des acteurs s'accompagne d'un manque de cohésion des interventions. Celles-ci sont conduites de façon trop cloisonnée, sans souci d'une cohérence d'ensemble. Les contacts de l'adolescent avec les parents, les enseignants, les professionnels de santé se cumulent..., mais ne se complètent pas. Il importe donc de redéfinir les objectifs de chacun des intervenants (parents, enseignants, professionnels de santé et des loisirs) et d'établir des passerelles entre eux.

Le rôle de la famille

Même si sa légitimité est parfois remise en cause, la famille n'en demeure pas moins le creuset de l'intégration sociale des jeunes. La cellule familiale, par les conditions de vie qu'elle offre, mais aussi par l'attention et le soutien qu'elle accorde (autorité, affection...), joue un rôle capital dans la construction de la personnalité de l'adolescent et dans la réussite ou l'échec de son intégration sociale.

Or, aujourd'hui, force est de constater que, face aux évolutions des comportements et des modes de vie (progression du chômage, développement du travail des femmes...), la famille s'est profondément transformée. Les liens familiaux se sont distendus.

Environ 90 % des parents ont le sentiment de bien maîtriser l'éducation de leurs enfants. 10 % en revanche ont le sentiment d'être incompetents et inefficaces.

L'augmentation du nombre de parents qui s'avouent débordés et désemparés constitue un symptôme indiscutable et inquiétant du malaise que traverse notre société. Certains en viennent à chercher une institution où "laisser" leur enfant. Ils manquent de repères.

Selon les propres termes de Mme GRUERE directrice de l'Ecole des parents et des éducateurs d'Ile-de-France (voir liste des personnes auditionnées en tête du rapport), Les jeunes recherchent pour leurs part des interlocuteurs adultes debout, impliqués, qui ne soient ni moralisateurs ni démagogues.

Selon Julien DRAY¹ Plus on descend dans l'échelle sociale, plus les liens avec la famille étendue sont réduits, voire inexistantes. Les parents se retrouvent dans ce cas souvent seuls, repliés sur eux-mêmes.

¹ Dans son livre "Etat de violence" aux Editions n° 1 1999.

L'école

Quand la famille se dissocie, l'enfant est confronté à la mère et aux enseignants, qui sont en majorité des enseignantes.

L'école n'est pas, pour un certain nombre de jeunes, le lieu de la réussite. Par ailleurs, le fossé entre enseignants et parents ne fait que se creuser dans certains établissements, alors que ces derniers occupent une place centrale dans l'éducation de leurs enfants. Cette coupure est particulièrement marquée à partir du collège.

Les soignants

Les jeunes rencontrent beaucoup de personnel de santé (deux consultations par an) auquel ils se confient souvent volontiers. Cependant ils sont peu enclins à consulter d'une manière spontanée et personnelle des professionnels de santé, car cela suppose une prise en charge qui nécessite l'intervention des parents.

Si l'école constitue un lieu privilégié de repérage et de prévention, ce n'est pas un lieu de traitement. Ce dernier doit être entrepris en dehors de l'institution scolaire. Les problèmes auxquels sont confrontés les professionnels de santé sont autant d'ordre quantitatif que qualitatif. Ce qui importe avant tout, c'est de mieux partager les tâches entre les différents intervenants (médecins, infirmières, assistantes sociales, et autres professions sociales).

Le sport

Les activités sportives viennent largement en tête des disciplines pratiquées par les jeunes, en tout cas loin devant celles à connotation culturelle.

Nombre d'experts ou d'acteurs sociaux s'accordent pour souligner le rôle que peut jouer le sport pour permettre aux jeunes de se situer dans leur environnement et d'acquérir les valeurs qui sont à la base des règles de la vie en société, qu'il s'agisse du respect de l'autre ou de soi-même.

Les activités sportives peuvent donc être de précieux auxiliaires d'apprentissage de comportements primordiaux à condition qu'elles ne soient pas considérées comme une fin en soi, mais qu'elles soient utilisées en complément d'autres actions, comme une aide pour le développement de la personnalité et l'insertion dans le milieu social.

Les activités de groupe structurées jouent un rôle d'intégration sociale incontestable auprès des jeunes, tout particulièrement des garçons. Toutefois, l'image du sport, telle qu'elle est actuellement notamment reflétée par les médias, qui tend à valoriser l'appât du gain et la loi du plus fort, sans parler des problèmes soulevés par la tricherie, au travers du dopage, va à l'encontre de cet objectif.

L'apport de la psychologie et des sciences de l'éducation

Il y a une multiplicité de manières d'être. Ce qui reste constant, c'est la psychologie humaine.

.10. LE DEVELOPPEMENT PSYCHOLOGIQUE DE L'ENFANT

Le développement de l'enfant se fait à la jonction du social et du psychologique. Il n'y a pas d'adolescence sans enfance préalable ; il y a un continuum qui va de la naissance à la mort. L'enfant a, en lui, une forme naturelle de violence du fait de ses pulsions qui sont ensuite canalisées par l'éducation.

La recherche d'autonomie de la petite enfance se répète à l'adolescence

L'adolescent a d'abord été un enfant. Or l'étude de la psychologie humaine enseigne que l'adolescent revit certains aspects de la période de la petite enfance. Le petit enfant a fait en effet des acquisitions extraordinaires en peu de temps (marche, langage...). Il s'est acheminé ainsi vers l'autonomie. Cet apprentissage par des successions d'essais et d'erreurs sera aussi vécu à sa manière par l'adolescent qui cherchera lui aussi à acquérir son autonomie par rapport à son père et à sa mère. Cette recherche d'autonomie le conduira aussi à prendre des risques.

La période de latence de la fin de l'enfance

La période de latence qui se situe de 7 à 11 ans est une période où l'enfant, beaucoup plus calme, semble avoir atteint un certain équilibre. C'est une période où il se pose des questions et veut comprendre le monde.

On peut repérer, durant la petite enfance ou la période de latence, des signes précurseurs des problèmes de l'adolescence :

- Impossibilité de se calmer à l'école,
- problème de sommeil.(chez l'enfant les troubles du sommeil sont un très bon indicateur de difficultés),
- précocité de l'arrivée de l'adolescence,
- la fréquentation des bandes (groupe des pairs).

L'adolescence

L'adolescence est une période déterminante difficile.

Ce qui s'est passé dans la petite enfance reste en mémoire, de manière consciente ou inconsciente. Cette mémoire peut ressurgir à l'adolescence. La toxicomanie, par exemple, correspond souvent à la résurgence d'une période douloureuse vécue durant la petite enfance.

Ce qui se passe à l'adolescence va déterminer ce qui se passe après. C'est une période où les décisions sont prises rapidement et de manière importante. Ce n'est pas seulement une période de crise passagère.

Si l'adolescence a toujours été une période difficile à vivre, elle l'est aujourd'hui davantage encore que par le passé.

La violence du jeune est différente de la violence de la société. La violence dans la société est l'expression de conflits entre les personnes. La violence du jeune est générée par la psychologie intrinsèque de l'individu, notamment confronté à des problèmes de valorisation et d'identité.

Ce qui est le plus difficile à effectuer quand on est adolescent, c'est le deuil de son enfance pour passer des rives de la prime jeunesse à celles de l'âge adulte.

Tout adolescent est confronté à trois ruptures :

Ces ruptures appelées en terme psychologique, travail de deuil, permettent de passer à l'étape de jeune adulte.

La séparation de l'image idéale des parents

Le petit enfant est généralement habité par une image idéale de ses parents qu'il considère un peu comme des héros. Lors de l'entrée dans l'adolescence, le jeune va commencer à prendre conscience des failles, des limites de ses parents.

Plus l'écart sera grand entre la famille rêvée et la famille réelle, plus ce travail de deuil va être difficile et conduire à l'adoption de conduites traduisant son état de souffrance.

Il est paradoxal de constater que c'est l'école, dont la vocation est en principe d'aider les jeunes à grandir et à assumer leur autonomie, qui est souvent appelée à devenir le lieu d'apprentissage de la décrédibilisation de l'image des parents. Cette référence si importante se trouvera d'autant plus facilement remise en cause que la société reproche précisément aux parents de démissionner de leurs responsabilités.

L'abandon de l'image idéale de soi

L'enfant est aussi habité par une image idéale de lui-même. L'adolescence est l'âge où le jeune commence à être confronté à l'image que les autres lui renvoient. Cette image est toujours en décalage par rapport à celle dont il souhaiterait être porteur. C'est sans doute là une des plus grandes tensions vécues à l'adolescence.

Cette situation engendre deux risques majeurs :

- le risque du repli sur soi, susceptible d'aboutir à des conduites de solitude, de dépression, de trouble des conduites alimentaires (boulimie, anorexie).
- le risque de l'adoption d'une conduite d'"hyper-adaptation" à l'environnement et à l'image renvoyée par les autres. Cette conduite sera alors vécue par le jeune comme un facteur essentiel de sa socialisation et de sa reconnaissance par ses pairs.

Le deuil des rêves

Lors du passage à l'adolescence, le jeune est donc amené, pour construire son projet de vie, à faire, peu ou prou, le deuil des rêves de son enfance.

Plus la situation d'échec scolaire est grande, plus ce travail de deuil va être difficile et source de souffrance.

L'adolescent va se trouver alors confronté à la possibilité d'adopter deux attitudes extrêmes :

- une première attitude de fuite dans le monde du rêve, la consommation de drogue permettant de prolonger les rêves de l'enfance.
- une seconde attitude de révolte violente contre la société et ses symboles. Les phénomènes de violence urbaine en sont une illustration.

Douloureux pour tous les adolescents, ce travail de deuil sera source de davantage de souffrance encore pour les jeunes des quartiers sensibles, car il sera plus difficile pour eux de se projeter dans un avenir valorisant. Les conduites à risque, au travers desquelles ces jeunes rendront visible leur souffrance, seront d'autant plus violentes et leur intégration sociale se révélera par voie de conséquence d'autant plus problématique.

Trois conditions essentielles pour que le jeune accepte ce travail de deuil

Trois conditions essentielles doivent être réunies pour que le jeune effectue ce travail de deuil et s'intègre dans le monde des adultes. Or, l'environnement économique et social actuel ne permet plus de répondre à ces conditions.

Le passage du principe de plaisir à celui de la réalité est rendu plus difficile par l'absence de perspectives

Si chacun aspire à pouvoir suivre une trajectoire ascendante, force est de constater que, dans l'état actuel des choses, même si cela commence à s'améliorer, l'accès à la promotion n'est pas équivalent pour tous. Les inégalités s'accroissent au profit des uns, renvoyant les autres à leur frustration et à la violence. Par ce mode, l'adolescent exprime son mal-être, et, en particulier, sa difficulté à quitter l'univers de l'enfance pour affronter les contraintes de la vie sociale.

Selon Jean-Marie PETICLERC (voir liste des personnes auditionnées en tête du rapport) derrière le plus violent se cache toujours le plus souffrant. Le jeune " bien dans sa tête ", " à l'aise dans ses baskets ", ne se posant pas de problèmes identitaires, n'utilisera pas la violence. Elle sera beaucoup plus le fait de ceux qui ne se sentent pas reconnus, qui souffrent de se sentir rejetés, mal aimés.

L'éducation à la différence est rendue plus difficile par l'obscurcissement du rapport à la loi.

Le syndrome de la " victimisation " étreint aujourd'hui notre société. Celui-ci se double d'un renversement des valeurs qui fondent le rapport à la loi. La souffrance et le statut de victime priment désormais. Or la souffrance fait partie de la vie. La transgression et son corollaire, la sanction, passent au second plan. La loi et l'ordre s'en trouvent affaiblis.

A travers la loi, porteuse d'interdits, c'est la question des valeurs fondatrices de notre société, reposant sur des valeurs solides et communément admises, qui est posée. L'adhésion des adultes à la loi n'est pas exempte d'ambiguïtés, comme nous l'avons vu plus haut, renvoyant aux jeunes une image qui tend à brouiller encore davantage leurs repères.

*La construction du sens est rendue plus difficile
par les dérives de la notion de tolérance.*

Au-delà du respect de l'autre, la tolérance sans une hiérarchisation des valeurs comporte le risque de conduire, de façon insidieuse, à développer l'idée que toutes les attitudes, tous les comportements se valent. Dans ces conditions, le jeune aura du mal à construire du sens, si le discours tenu est "à chacun sa morale".

Tolérer, sans discernement et hiérarchisation des valeurs, ce n'est pas aider le jeune à se construire ; la sanction fait partie de l'éducation. Il s'agit de responsabiliser le jeune en lui permettant de réparer les effets de sa transgression. Ne pas sanctionner, c'est déresponsabiliser.

.11. LA FONCTION D'EDUCATION ET DE SOCIALISATION

Le contenu actuel de la transmission est particulièrement pauvre, nous faisons en particulier l'impasse sur la question du sens. Le processus de socialisation, distinct de l'apprentissage adaptatif, qui consiste à apprendre le détachement de soi, faire une place pour l'autre dans nos préoccupations est en panne. Il y a un effondrement de l'auto-représentation de la société. On n'apprend plus à se reconnaître comme un parmi les autres, ce qui explique la perte de perception de l'universel, l'affaiblissement du sens de l'intérêt et du service public. Certains parents et éducateurs ne se sentent plus responsables de la création, du maintien et de la transmission du lien social.¹

L'explication psychologique a pris le pas sur les attitudes éducatives. Les nouveaux savoirs sur l'éducation et sur la psychologie ont généré un sentiment de domination de la part des professionnels qui ont retiré aux parents une partie de leur pouvoir sur l'éducation de leurs enfants. Les relations entre parents et enseignants qui en ont découlé, fondées sur des rapports de pouvoir et de savoir, ne sont pas exemptes d'ambiguïté et de contradictions.

¹ Alain BRUEL rapport "un avenir pour la paternité ?" présenté au ministère de l'emploi et de la solidarité 24 juin 1997

Succédant à une longue période de culpabilisation des parents, (qualifiés de démissionnaires à l'égard des enfants) un mouvement s'est amorcé au début des années 90, qui a permis de sortir les parents de leur position de déqualification. Leur rôle dans l'éducation des enfants a été reconnu.

Les parents ont une influence déterminante pour la réussite des enfants par les conditions de vie qu'ils leurs offrent et l'attention qu'ils leur accordent. Un dialogue est nécessaire entre parents et enseignants sur les questions qui touchent à la protection des enfants, à l'éducation, à la santé et à la civilité, à la lutte contre la violence. Les professionnels et les parents ne doivent pas se disqualifier l'un l'autre mais co-éduquer.¹

Cependant certains adultes n'ont pas de représentation de leur rôle d'éducateur et de parent. Le rôle de chacun des parents, hier très tranché et hiérarchisé, entre celui de l'homme et celui de la femme, est aujourd'hui plus homogène, ce qui est bien, mais de ce fait, un certain nombre de personnes sont perdues, ne pouvant reproduire les rôles qu'ils ont vus chez leurs propres parents. Si la plupart des femmes s'y retrouvent car cela s'inscrit dans le cadre, plus général de leur émancipation, certains hommes ont perdu leur identité paternelle, et ont plus de mal à exercer leur responsabilité éducative.

L'influence des parents est déterminante dans l'éducation au respect de soi même et d'autrui, de l'environnement et l'apprentissage de la loi. Or, des parents dépassés demandent aux institutions, en particulier à l'école d'exercer une autorité qu'ils n'arrivent plus à incarner.

Le jeune demande à avoir, en face de lui, un adulte qui prend son rôle d'adulte au sérieux et ne le lui délègue pas. Ce référent doit être caractérisé par sa cohérence, sa permanence et la pertinence de ses attitudes.

Face à ces évolutions, il faudrait, en ce qui concerne les parents les plus fragiles, les écouter pour comprendre leurs difficultés et les accompagner pour les aider à reconstruire les repères nécessaires à l'exercice de leur fonction de parents éducateurs.

Il apparaît indispensable de permettre aux parents d'exercer pleinement leur autorité et leur responsabilité, ainsi que de conforter le rôle des grands-parents. Il importe de soutenir les familles en difficulté dans ce rôle capital pour la socialisation des enfants.

¹ Mme GRUERE directrice de l'Ecole des parents et des éducateurs d'Ile-de-France

La première qualité attendue d'une intervention extérieure est sa capacité à dynamiser les choses à partir des ressources positives de chacun, afin de revitaliser la fonction familiale de transmission des valeurs et apprendre à " creuser en soi l'espace de l'autre "comme le dit Emmanuel LEVINAS.

Les seuls adultes sociaux que rencontrent certains adolescents sont les juges et la police. On est dans une société où, ce sont les jeunes qui apprennent aux adultes, ce qui est une tâche très lourde pour eux.

Les adultes doivent rester des éducateurs. Vouloir calquer la relation éducative sur les modèles juvéniles est une attitude quelque peu démagogique qui présente des risques pour le développement psychoaffectif des enfants et des adolescents.

.12. LE ROLE DU PERE

Le père comme représentant de la loi

Le père est à entendre ici comme la personne qui assure la fonction paternelle, que cela soit le père biologique, le père fonctionnel, le beau-père, l'oncle ou un référent jouant cette fonction.

Si la mère apporte la sécurité affective, le père a traditionnellement un rôle de pourvoyeur, une "fonction émancipatrice" par rapport à la mère, ainsi qu'une "fonction socialisatrice" par rapport à la loi et d'une manière plus générale par rapport à l'ensemble des règles de la société. Il est celui qui introduit à la vie sociale.

La relation au père joue donc un rôle essentiel dans la réalisation de l'équilibre de l'enfant. En introduisant de l'altérité dans la relation avec la mère, elle ramène ce dernier à plus de réalité et limite son éventuel sentiment de toute puissance.

Le père est notamment celui qui, au sein de la famille, délimite les interdits et introduit de la sorte le sens des limites. Il est le représentant de la loi. Le père conforte aussi le garçon dans sa masculinité et facilite pour la fille la révélation de sa féminité.

Faire respecter la loi et les limites qu'elle impose n'est pas une fonction facile à assumer. En effet, on ne perçoit plus, de nos jours que son côté répressif. On ne voit plus que la loi est surtout une protection.

Cette fonction sera d'autant plus difficile à assumer si du fait de la crise économique, l'adulte ou le parent se retrouve au chômage et donc privé de son rôle social.

La fonction paternelle correspond donc à un véritable travail qui ne va pas de soi. C'est pourquoi il semble nécessaire d'évoquer spécifiquement le rôle des pères dont, on dit un peu rapidement qu'ils sont absents.

Le droit de la famille a pleinement joué ces dernières années, en faveur de la responsabilité et de l'autorité parentale de la mère, par rapport à celle du père. Certains pères ont pu ressentir cette évolution du droit comme une dépossession de leur rôle par rapport à la loi.

Le Lien entre identification et identité

On ne peut devenir une personne, qu'en ressemblant à quelqu'un d'autre. On ne peut pas répondre à la question, "qui suis-je ?", sans savoir à qui on ressemble. L'adolescent doit s'inscrire dans une relation identificatoire à l'autre.

Privé de la fonction paternelle et de la possibilité d'identification au père, le jeune adolescent sera d'autant plus soumis au risque du refus d'obéissance aux règles du monde extérieur. Son comportement délinquant sera alors la traduction directe d'une carence de relation structurante avec ce monde extérieur, ainsi que d'une carence de relation affective.

Le père comme représentant de "l'idéal social"

Au travers du processus d'identification, le père a aussi assumé le rôle du représentant de "l'idéal social" au risque d'une éventuelle déception entre l'idéal projeté pour l'adolescent et ce qu'il réalise. Il peut y avoir source de conflits. Le partage à propos des idéaux est plus compliqué que le partage d'identification.

A l'adolescence se rejoue d'une autre façon le complexe d'Oedipe avec l'enjeu d'avoir en face de soi un "inceste possible" qui s'exprime avec les filles dans la séduction et avec les garçons dans la rivalité. Le père doit donc s'exprimer dans des registres relativement subtils. Il faut soutenir les pères et leur dire qu'ils ont une très grande utilité affective.¹ Le "père symbolique" ne doit pas s'opposer à un père concret, investi, dès la naissance dans les soins, l'éducation et le jeu, assumant sa présence structurante dans l'aventure familiale.²

¹ Alain Braconnier

² [" Hommes et femmes à la dure école des parents " Le Monde 18 02 2000](#)

Une approche contractuelle

L'on est passé d'une éthique patriarcale à une éthique contractuelle de devoirs et de droits.

On ne peut plus aujourd'hui, avec les jeunes, tenir un discours uniquement sur leurs devoirs, il faut également reconnaître leur droits. On est dans la contractualité. Il faut aujourd'hui savoir négocier dans les entreprises, mais également chez soi. La négociation ne veut pas dire l'acceptation de tout. Certains pères qui ont des références traditionnelles, n'ont pas été préparé à ce changement. Ils ont tendance alors à être autoritaires ou démissionnaire. Il faut donc les écouter et les aider à adapter leur comportement.

.13. RESPECTER LES PARENTS

Il faut être attentif au fait que dire du mal à un enfant de ses parents ou les mettre en position d'humiliation(chômage, racisme, précarité), est destructeur pour l'enfant car il a un désir d'être aimé, éduqué, protégé par ses parents.

Pour les personnes au chômage en particulier, il est nécessaire d'encourager toutes les initiatives qui contribuent à la reconnaissance et au développement de leur rôle social autre que par le travail.

.14. LE BRASSAGE DES GENERATIONS

A l'heure où la famille se transforme, où l'autorité parentale perd de sa valeur, où l'individualisme se développe, où le brassage entre les générations diminue à l'intérieur de la cité, la relation avec les grands-parents continue à jouer un rôle important pour le développement psychoaffectif des enfants et des adolescents. L'attention et le soutien qu'ils leur accordent, aident ces derniers à s'approprier un héritage culturel, historique et des systèmes d'identification que les parents et l'école ne parviennent plus à transmettre, en raison notamment d'une trop grande proximité sur le plan affectif et culturel entre les jeunes, leurs parents et les enseignants.¹

Un nombre important de grands-parents sont interdits de contact avec leurs petits-enfants. Au titre du droit de l'enfant on pourrait imaginer une médiation pour permettre ce contact.

Les contacts intergénérationnels, par exemple entre école primaire et club du troisième âge sont à encourager.

¹ Tony Anatrella

L'approche ethnographique

.15. RAPPEL ECONOMIQUE

L'Ile-de-France, région capitale, porte de l'Europe par ses deux aéroports internationaux, a toujours attiré, des migrants. Ils arrivaient hier des campagnes françaises. Ils arrivent aujourd'hui de tous les pays pour lesquels la France et sa capitale sont vécues comme un lieu de richesse et la patrie des droits de l'homme. 41% des étrangers vivants en France vivent en Ile de France (soit 1 328 400 en situation régulière hors mineurs), contre 11% en Rhône-Alpes, 9,3% en Provence-Alpes-Côte d'Azur. 47,4% sont Européens, 35,7% sont Maghrébins, 5,6% viennent d'un pays africain ancienne colonie, 6,2% d'Asie et 2,4% d'Amérique.¹

L'Europe et la Russie représentent 728 millions d'Habitants sur 6 milliards dans le monde et se partagent 33,6 % du PIB mondial. L'écart de revenus entre pauvres et riches se creuse depuis le XIXème siècle. De 1 à 35 en 1973, il est passé en 1992 de 1 à 72²

“ Tout se passe comme si personne n'avait pris conscience de l'ampleur et de la gravité de l'évolution. Jamais Il n'y a eu une telle dépendance des pauvres par rapport aux riches. 20% de la population mondiale la plus riche dispose de 86% des ressources. Les 20% les plus pauvres de seulement 1% ! ”.³

Quelles que soient les barrières dressées aux portes de notre pays ou de l'Europe, nous serons confrontés à des populations migrantes.

L'économie est en train de repartir, et nombre d'analystes et homme politique de droite comme de gauche pense que nous devons accueillir de la main d'œuvre étrangère. Ces personnes ayant des enfants, il nous semble nécessaire d'étudier le problème de choc des cultures, d'intégration et de métissage.

.16. LA MIGRATION ET LE DERACINEMENT

Le passage du milieu rural au milieu urbain

Les familles immigrées, qui étaient autrefois issues des campagnes françaises et européennes, et qui sont aujourd'hui issues de l'immigration internationale, sont confrontées à de multiples défis, dont la perte des repères traditionnels et la coupure brutale avec le milieu culturel d'origine ne sont pas les moindres.

¹ Rapport sur les titres de séjours des étrangers en France du ministère de l'Intérieur 15 décembre 1999 remis au Parlement, dépêche AFP 15 décembre 1999.

² source PNUD Le Monde économie 14 9 1999

³ Michel Beaud économiste, professeur émérite à l'université Paris VII Le Monde Economie 14 9 1999

Pour ces familles, tout est placé sous le signe de la déstabilisation et du déracinement : le changement de paysage, le changement d'habitat, les modifications des codes sociaux...

Ces familles ignorent presque tout, la plupart du temps, de la langue et des traditions du pays qui les accueille. En plus du traumatisme provoqué par la migration, que cette dernière soit voulue ou forcée, elles doivent s'adapter sans transition et en peu de temps à des modes de vie et des comportements différents.

Lorsqu'elles sont, en outre, originaires d'un milieu rural, elles se trouvent brutalement coupées de leur culture et tradition d'origine, basées notamment sur une conception communautaire et villageoise de l'éducation des enfants. Les difficultés d'adaptation de ces familles à la brutale transplantation culturelle qu'elles subissent ne sont pas totalement étrangères aux comportements parfois violents que peuvent adopter leurs enfants.

De plus, divers facteurs exogènes (crise économique, xénophobie, racisme...) peuvent compromettre encore davantage leur intégration et rendre encore plus vivaces et plus durables les ruptures et les traumatismes subis. Ce phénomène se vérifie tout particulièrement pour les jeunes de la 2ème génération, appelés à vivre dans la société française une position transculturelle, au rivage de deux mondes, soumis chacun à des règles, des codes, des référents culturels et sociaux différents, parfois même diamétralement opposés.

A la déstabilisation familiale due au déracinement, s'ajoute alors le sentiment d'appartenir à une culture jugée "rétrograde". Cette dévalorisation de la culture d'origine avive les tensions. La vulnérabilité et les inhibitions du jeune français issu de l'immigration, déchiré par la nostalgie et une profonde dépendance filiale d'une part, un sentiment de honte et de rejet d'autre part, s'en trouvent d'autant aggravées.

L'intériorisation de cette double acculturation, et de cette dévalorisation de la différence, ne favorise pas l'estime de soi et de ses origines, qui joue pourtant un rôle moteur à l'heure où la personnalité d'un enfant se structure.

La réalité sociale des personnes issues de l'immigration est différente suivant les pays d'origine. La réalité des personnes issues de Turquie ou d'Asie du Sud Est, est différente pour partie de celles issues d'Afrique que nous analyserons plus particulièrement dans la suite de ce chapitre. Dans la famille un seul des parents peut être étranger, ce serait le cas dans 12% des mariages français.¹

¹ Alain BRUEL rapport " un avenir pour la paternité ? " présenté au ministère de l'emploi et de la solidarité 24 juin 1997

.17. LE ROLE DE LA FAMILLE EN MILIEU IMMIGRE

Alors qu'une lente cristallisation s'est opérée dans notre pays autour de la famille nucléaire composée des parents et des enfants ou aujourd'hui de familles recomposées, les migrants de la 1ère génération se trouvent souvent séparés d'un modèle de représentation de la famille élargie à la parentèle qui contribuait pour une part à résoudre les conflits.

Dans ce modèle, les grands-parents jouent, au côté des parents, un rôle important dans la transmission des valeurs et dans la structuration de la cellule familiale. Cela est particulièrement vrai pour les familles issues d'un milieu culturel rural et communautaire.

Les enfants de migrants, dans le modèle le plus fréquent, naissent et restent en France.

Dans les fratries complétées en France, l'enfant le plus vulnérable sur le plan psychologique est, en général, celui qui est né le premier dans notre pays, celui qui " porte le voyage ".

La situation des enfants arrivés en bas âge en France est très proche de celle des enfants de la 2ème génération.

L'âge des parents migrants n'a pas de portée très significative. Toutefois, dans certaines situations, le parent le plus jeune va s'intégrer plus aisément que l'autre plus âgé. Ceci est patent en cas de remariage, lorsque existe une grande différence d'âge entre le mari et la femme.

.18. LE ROLE DES FEMMES

Force est de constater que les femmes migrantes sont beaucoup plus dépendantes de leur mari. Elles n'ont plus, en France, d'activités qui leur permettraient d'avoir une certaine indépendance économique. De plus, elles ne sont plus soutenues par leur entourage familial pour faire respecter leur statut de femme. (Dans une organisation polygamique par exemple).

.19. LE ROLE DES PERES

Coupés de leurs enfants par la langue et la culture, privés de leurs repères traditionnels, dévalorisés par les fonctions subalternes qu'ils occupent dans l'échelle sociale, les pères se trouvent démunis face à nos codes sociaux. Issus de traditions culturelles différentes, ils sont dépossédés de leurs compétences paternelles.

C'est particulièrement le cas pour les pères originaires du Maghreb. Dans les pays du Maghreb, l'organisation sociale patrilinéaire accorde à la fonction paternelle une

place prépondérante tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la famille, alors que dans notre pays, les tâches sont plus naturellement partagées entre le père et la mère.

Dans les familles migrantes, les pères ne sont pas considérés comme des interlocuteurs à part entière. Leurs compétences sont remises en cause. L'intervention des services sociaux ou du juge des enfants peut être vécue comme une violence faite à l'intimité familiale et une disqualification " a priori " du père, dont la révolte culturelle consiste alors à se mettre en retrait.¹

La transplantation culturelle et la persistance des phénomènes d'exclusion qui touchent les familles migrantes, peuvent conduire certains jeunes à s'installer durablement dans des conduites violentes et destructrices renforcées parfois par une volonté de " revanche " par rapport à la situation sociale de leurs pères. Ce, d'autant plus que la famille a perdu pour eux sa fonction socialisatrice dominée par la figure emblématique " d'un père tout puissant ".

Face à ces évolutions, il faudrait accepter les différences et restaurer les pères dans leur fonction parentale. La reconnaissance de leur statut permettra un assouplissement et une adaptation de leurs manières d'être père. Il faut les reconnaître pour les aider à reconstruire de nouveaux schémas paternels. Cela peut être également vrai pour des pères non migrants.

L'expérience des histoires de vie peut permettre à ces hommes et à ces femmes de se réapproprier leur histoire et d'expliquer ainsi à leurs enfants les raisons de leur immigration. (cf. §0)

.20. LES PERIODES DE VULNERABILITE MAJEURES POUR L'ENFANT DE MIGRANTS

Les études menées s'accordent à distinguer trois périodes de vulnérabilité majeures pour l'enfant de migrants :

La venue au monde

Appartenant le plus souvent à des milieux sociaux défavorisés, confrontées à la barrière de la langue et des traditions, certaines femmes migrantes sont particulièrement fragilisées lorsqu'elles se trouvent confrontées à la maternité. Pour toute femme, la maternité est un moment de vulnérabilité aggravé ici par le sentiment d'exil.

Certains de leurs comportements liés à des rites et à des habitudes héritées de la tradition s'adaptent mal aux techniques modernes d'investigation (par exemple l'échographie, l'accouchement) et peuvent faire l'objet d'interprétation négative de la part des structures destinées à les aider et à les prendre en charge. Il est essentiel que

¹ Alain BRUEL rapport " un avenir pour la paternité ? " présenté au ministère de l'emploi et de la solidarité 24 juin 1997

toutes les femmes, sans distinction d'origine, puissent bénéficier du même type de soins. Mais les techniques de soins employées doivent respecter le patient et son intimité qui peut reposer sur un certain nombre de convictions profondes et de représentations culturelles et religieuses.

L'absence de dialogue est source d'incompréhension mutuelle et de souffrance pour la mère dans son vécu maternel et dans ses liens affectifs avec son enfant. Les conflits occasionnés alors peuvent déboucher sur des pathologies psychosomatiques de l'enfant, qui, dans certaines formes particulièrement graves, peuvent entraîner son décès.

Les facteurs psychologiques et culturels constituent une des causes de la surmortalité infantile dans les familles de migrants. Souvent originaires de zones rurales, elles sont confrontées à un déracinement profond et à une déstabilisation dans leurs modes de vie qui n'est pas sans rapport avec cette surmortalité infantile.

Il faudrait dans cette situation soutenir la mère dans ses capacités et ne pas remettre en cause ses compétences. Il n'est pas bon que certains représentants des institutions médico-sociales, par manque de formation, n'adoptent pas spontanément une logique de dialogue et d'écoute et tendent au contraire à s'enfermer dans une logique de confrontation fondée sur des valeurs et des systèmes de représentation opposés à ceux de la mère.

Le début des grands apprentissages

Entre 6 et 8 ans, les enfants sont particulièrement fragiles au moment des grands apprentissages que sont la lecture et l'écriture. Ce moment ne correspondant pas nécessairement à l'entrée à l'école maternelle.

Le bilinguisme ne constitue pas pour les jeunes enfants une source de difficulté d'apprentissage et favorise au contraire leurs processus de pensée et d'éveil.

Or, la déconsidération dans laquelle sont tenues la plupart des langues étrangères des migrants, à l'exception de l'anglais, et l'absence presque totale de bilinguisme des enfants de migrants de la 2ème génération (moins de 10 %) ne facilitent pas de bonnes conditions d'insertion et ne sont pas sans rapport avec le taux important d'échec scolaire dans certaines communautés. Il est très prisé de mettre en place des écoles bilingues français anglais dès la maternelle ; par contre, il n'est pas usité de mettre en place par exemple des écoles français arabe.

Pour les jeunes confrontés à la nécessité de s'adapter à une nouvelle langue et de conserver leur culture d'origine, non reconnue comme un savoir enseigné, il en résulte parfois un mélange de deux fonds culturels appauvris. Il ne s'agit pas le plus souvent d'un véritable bilinguisme. Les jeunes réellement bilingues sont rares.

Ils se retrouvent en situation d'infériorité sur le plan psychologique et ne disposent plus des outils pour accéder à la langue maternelle et à la culture d'origine de leurs parents, à leurs mythes, à leurs représentations. Il s'ensuit des conflits intérieurs qui peuvent conduire à des blocages dans l'apprentissage du langage et de la lecture, voire même, lorsqu'ils sont combinés à certains facteurs sociaux et culturels, déboucher sur des échecs scolaires particulièrement lourds.

L'adolescence

Délicate transition, l'adolescence est une phase de fortes tensions au cours de laquelle le jeune, construit et affirme son identité. C'est également une période d'opposition à la famille et à certaines représentations sociales.

Les difficultés scolaires, la mésestime de soi peuvent provoquer, surtout pour ceux qui n'ont pas les moyens de s'approprier un héritage culturel, des problèmes d'intégration et susciter le rejet, parfois violent, d'un certain nombre de valeurs traditionnelles, qui ne portent plus, en elles, les signes de la reconnaissance sociale.

.21. UN EXEMPLE DE DIFFICULTES RENCONTRE ENTRE CERTAINS MIGRANTS ET L'INSTITUTION SCOLAIRE FRANÇAISE

Bon nombre de familles de migrants, en particulier des communautés africaines, sont confrontées à des délicats problèmes en matière d'éducation de leurs enfants. En effet, dans leur pays d'origine, l'éducation des enfants était prise en charge par l'entourage familiale (frères, sœurs, tantes, oncles...) et pas seulement par les parents eux-mêmes. Le jeune vivait dans la rue, c'est tout le groupe qui éduquait l'enfant. Transplantés, souvent sans transition, dans une société de tradition culturelle totalement différente, ceux-ci se retrouvent démunis et sans repères. Les parents sont brutalement coupés de leur milieu culturel d'origine construit sur le mode communautaire et fortement hiérarchisé qui contribuait pour une large part à l'éducation des enfants. Dans notre pays, de tradition culturelle individualiste, ces familles se trouvent démunies. Quand on a grandi dans un système, il est difficile en tant qu'adulte de changer de système.

Il est important, aujourd'hui, que les institutions officielles, en particulier l'institution scolaire prennent en compte cette composante culturelle. Face à notre école marquée par le souci du réalisme et de la compétition, les rapports entre les maîtres et les enfants de migrants, entre les parents et les maîtres témoignent de ces contradictions, ce qui explique peut-être la " fameuse " démission parentale. C'est par le dialogue de l'équipe éducative avec les enfants et les parents, que ces derniers peuvent comprendre et accepter des valeurs et des pratiques différentes de leur milieu d'origine.

Nombre de familles migrantes se trouvent démunies et seules face à de nouveaux critères sociaux (" regarde-moi dans les yeux " est une preuve de politesse en France, c'est l'inverse en Afrique.)

.22. LES ASPECTS SOCIETAUX

Racisme et xénophobie

Les migrants sont confrontés quotidiennement à des attitudes et des comportements racistes et xénophobes. Cela contribue à les renvoyer à leur situation d'exclusions et de marginalisation. Les mécanismes d'intégration s'en trouvent affaiblis.

Les enfants souffrent de vivre les dénigrement dont sont l'objet leurs parents. " Nés en France, Français, d'origine immigrée, comme leurs prédécesseurs étaient d'origine rurale, ils refusent l'exclusion dans laquelle le simple fait d'être nés en banlieue les enferme. " ¹ Les familles se sentent en situation d'infériorité. Les pères dévalorisés et délégitimés ont du mal à exercer leur responsabilité éducative, et ce, d'autant plus qu'ils ne peuvent bénéficier, comme dans leur pays d'origine, du soutien du groupe familial. ²

Les aspects religieux

L'Islam, qui est la seconde religion pratiquée en France dispose de peu de lieux de culte reconnus. Nombre de jeunes pratiquent une religion clandestine qui ne peut qu'entretenir l'exploitation sectaire. Une religion ouverte contribuerait à l'assagissement de certains quartiers sensibles.

Cette question renvoie au statut des religions et à leur compatibilité avec les principes issus de la laïcité qui cohabite avec certaines d'entre-elles. ³

¹ [Julien Dray Etat de violence Edition °1 1999](#)

² Giannotti

³ Moro

Les éléments liés à l'appartenance religieuse interviennent très peu comme facteur de déstabilisation des migrants. Cependant la crise de l'intégration sociale conduit des populations qui ont perdu tout repère à un retour à la pratique religieuse qui agit parfois comme un facteur puissant de marquage identitaire.¹

L'absence de reconnaissance peut être une source incontestable de rigidification et de violence chez certains jeunes. Vouloir s'opposer à l'appartenance religieuse ne peut aller qu'à l'encontre du but recherché et renvoyer les populations migrantes, en particulier les jeunes, dans un univers de frustration et d'exclusion pouvant conduire à des accès de rage violente et démonstrative.²

La colonisation et l'esclavage

L'histoire de la colonisation et de l'esclavage pèse encore d'un poids important sur les représentations collectives. Ce passé encore tabou est toujours très vivace tant en France que dans les pays d'Afrique francophone. Notre pays n'a pas accompli le travail de deuil de la décolonisation.³

L'immigration et la montée de l'intégrisme

En perdant leurs repères d'origine, nombre de jeunes issus de l'immigration sont victimes d'une déstabilisation dans leur vécu familial. Cela accroît le décalage culturel de ces jeunes avec leur environnement. Cette situation est vraie pour tous les jeunes immigrés avec des nuances selon les diverses communautés d'origine.

L'Islam recouvre une réalité complexe aux aspects multiples parfois contradictoires. L'absence d'interlocuteur unique ne facilite pas l'émergence de cohérences entre les différents courants qui composent cette religion dont il faut dénoncer les risques que représente la dérive intégriste.

l'approche sociale

.23. L'EVOLUTION DE LA SOCIETE

Malgré le début de la relance, la persistance de la crise économique pour les moins formés, et la reconnaissance du rôle de l'environnement social dans l'apparition de la délinquance juvénile constituent autant d'éléments majeurs à prendre en compte dans l'approche de ce phénomène dont les causes sont multiples (cf. graphique §4.2.1).

¹ Giannotti

² Moro

³ Giannotti

L'angoisse des adultes se reporte sur les jeunes. Ceux ci expriment de manière exacerbée le malaise de la partie de la population que notre société laisse sur le bord du chemin du progrès.

La délinquance se développe dans une société dont les repères et les valeurs sont devenus obsolètes. Les agents d'intégration sociale sont en panne. Nous sommes dans une époque qui n'intègre plus les classes populaires par le travail. L'ascenseur social marche mal, et laisse de coté des populations qui ont le sentiment d'être reléguées dans des quartiers ghettos où les services publics ne sont plus assurés.

Dans une société de consommation et d'argent, il est difficile de dire que les jeunes, et en particulier ceux des quartiers difficiles, ne sont pas adaptés. Au contraire l'on peut craindre qu'ils adhèrent sans recul, à ces valeurs, et que ceux qui n'ont pas la chance de naître dans une famille aisée, soient tenté d'accéder à la consommation par les moyens d'une économie parallèle du trafic.

.24. LA PERTE DE LA FONCTION COLLECTIVE D'EDUCATION

Le non-apprentissage de l'institutionnel est synonyme d'une fragilisation du lien social et d'un sentiment de toute puissance de l'enfant. Aussi, doit-on parler beaucoup plus aujourd'hui de démission collective du citoyen plutôt que de démission des parents. Le drame actuel dans notre pays, c'est que le citoyen moyen ne se sent plus légitimé pour intervenir auprès d'un jeune qui n'est pas le sien, dans une mission d'encadrement normal, sauf s'il est dûment mandaté. On a tellement focalisé dans les années 70 sur la responsabilité parentale qu'on assiste à des effets pervers dans les années 90. On voit mal en effet comment les parents peuvent éduquer tout seuls l'enfant ! Celui-ci doit toujours être éduqué à la fois par la famille et par la société.

Le problème se pose de manière très crue pour les jeunes issus de l'immigration car, dans le modèle maghrébin ou africain, l'éducation du jeune enfant se fait à la maison, sous l'égide des femmes, jusqu'à la puberté, et ensuite l'éducation du garçon pubère se fait dans la rue, grâce à la communauté des hommes, fonctionnant en relais avec le père, comme nous l'avons vu plus haut. Chez nous, ce modèle ne fonctionne pas. La rue n'a pas de fonction éducative. Le citoyen ne se sent pas concerné par l'éducation des enfants qui ne sont pas les siens.

Le jeune a quant à lui le sentiment qu'il y a une loi dans la famille, qu'il y a une loi à l'école, mais qu'il n'y en a plus dans la rue qui sépare les deux. Parfois ensuite, il va remettre en cause la loi de l'école puisqu'il vit très bien dans la rue sans loi.

.25. LA JEUNESSE COMME UN STATUT

Subtilement, on est passé d'une notion anthropologique à une conception purement sociologique de la jeunesse. On ne considère plus le jeune comme un être en marche vers l'autonomie capable de subir des contraintes mais comme appartenant à une classe d'âge appréhendée à partir de catégories sur la base desquelles sont déterminées un certain nombre de conduites. La jeunesse est devenue un statut qui n'est pas exempt d'ambiguïté. Les droits de l'enfant, ratifiés par la convention de New York, nécessite une politique familiale rendant les adultes plus capables d'être parents, et remettant l'enfant à sa place.

.26. UNE APPROPRIATION DU TERRITOIRE

Sans repères et sans perspectives d'avenir, se sentant exclus et totalement désœuvrés, ces jeunes, qui ne sont pas représentatifs de l'ensemble des jeunes des quartiers, mais constituent cette minorité active sur laquelle se polarisent trop souvent les médias, se raccrochent à leur territoire, celui de la cité ou du quartier. On assiste ainsi à l'émergence de ce que les sociologues qualifient de " patriotisme de cité ". C'est la seule chose qui paraît leur appartenir, et ils se mobilisent contre tous les intrus : c'est une des raisons des attaques dont les transports publics sont l'objet.

.27. LE CHOMAGE

Comme le dit Jean-Baptiste FOUCAULT, ancien Commissaire au Plan, le problème de l'exclusion, qui est le problème majeur de notre société française contemporaine, n'est pas qu'un problème de désœuvrement, c'est aussi un problème de sens. On a tellement focalisé durant un siècle de vie industrielle sur le sens donné à l'activité professionnelle que le chômeur ne perd pas qu'une activité, il risque de perdre tout statut social. Or, si on est habitué aux discours tenus sur les conséquences du chômage, en termes de précarité et de dégradation des conditions de vie, on n'a sans doute pas encore pris suffisamment en compte les effets générés sur l'éducation des jeunes enfants.

Aujourd'hui, plus de la moitié de la population qui réside dans les quartiers sensibles de banlieue est composée de jeunes de moins de 25 ans. La marginalité spatiale de ces quartiers se conjugue avec le désœuvrement d'une population largement touchée par le chômage (le taux de chômage est le double par rapport à la moyenne nationale).

Cet insupportable taux de chômage chez la jeune génération constitue le facteur essentiel de sa désespérance, avec le cortège des violences urbaines et les ravages de la toxicomanie qui lui sont associés.

A la différence de leurs frères aînés, qui ont connu leurs parents au travail puis au chômage, la génération des moins de quinze ans ne connaît pas, dans son proche environnement, d'adultes insérés dans le monde du travail. C'est la "seconde génération du chômage" qui subit les ravages causés par le chômage des jeunes dans notre société où le statut social se mesure à l'aune de l'accès à l'emploi. Privés d'emploi et de la reconnaissance sociale qui s'y rattache, les jeunes se trouvent exclus. Cette exclusion se double souvent d'une aspiration au repliement sur le territoire de la cité. Or, il existe un gisement d'emplois indispensable à l'équilibre de la ville. La création de ces nouveaux métiers de la ville devrait constituer une priorité.

La gravité des évolutions en cours, dans les quartiers en crise marqués par la pauvreté et la précarité, coïncidant souvent avec des zones en déclin économique, souligne l'urgence d'apporter des solutions favorisant le retour à l'emploi, non seulement des jeunes de ces quartiers, mais également de leurs parents qui sont au chômage. Il est important que la reprise aidant, l'on soit vigilant à ouvrir ces quartiers en offrant des emplois également en dehors de ceux-ci, pour favoriser le métissage social.

Trois conséquences :

Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut avancer trois conséquences majeures du chômage, qui constituent autant de facteurs expliquant la montée de la délinquance à laquelle on assiste.

La décrédibilisation des pères

La décrédibilisation des pères est ressentie comme un phénomène majeur dans les quartiers.

Souvent, des représentants institutionnels, qu'ils relèvent de l'Education Nationale ou de l'Education spécialisée, se plaignent de la démission parentale. Mais, lorsque l'on écoute les habitants, on ne rencontre guère de parents qui font le choix de la démission. Ils font plutôt le constat amer, douloureux, souvent générateur d'une forte souffrance, de leur perte de crédibilité vis-à-vis de leurs propres enfants. Certains en viennent même à douter de la légitimité de leur intervention.

A titre d'illustration, l'exemple de ce garçon de onze ans, à qui le père un soir interdit de sortir et qui claque la porte en répondant : " Ecoute, moi, papa, j'ai travaillé à l'école toute la journée. Alors, j'ai quand même le droit de me détendre, et c'est pas toi, qui ne fais rien, qui va me l'interdire ! ". Et ce père qui découvre avoir perdu sa crédibilité vis-à-vis de son propre enfant, sera en plus montré du doigt par toutes les institutions existantes comme démissionnaire.

Selon l'expression de M. Jazouli, il ne faut pas parler de démission des parents, mais plutôt de " licenciement des parents ". Voici des parents licenciés de leur fonction

parentale par la société. A l'âge où l'enfant commence à prendre conscience de l'image sociale de ses parents et de la dévalorisation de celle-ci, c'est l'autorité parentale qui est minée de l'intérieur.

Dans bien des quartiers, la seule activité qu'on voit le matin, c'est celle des enfants de 8/14 ans qui vont à l'école. Les plus grands n'y vont déjà plus, les parents dorment.

Et si effectivement on continue d'être attaché à ce que l'enfant aille à l'école, c'est que l'on sait que les allocations familiales constituent une part importante des revenus de la famille. Autrement dit, c'est le jeune qui pense que, grâce à son travail scolaire, il ramène une part de l'argent familial. Ses parents lui disent : " Il faut que tu ailles à l'école car si tu n'y vas pas : on risque de nous couper les allocations ". Ceci sera susceptible de générer un sentiment de toute puissance de la part de l'enfant au sein de la famille.

En accusant les parents de démission, on oublie que, à cause de cette situation d'exclusion vécue par un certain nombre d'adultes, la société ne leur permet plus d'exercer leur autorité parentale.

Le modèle du tricheur

La persistance de la pauvreté et de la précarité dans les quartiers sensibles peut inciter un certain nombre de jeunes en rupture à entrer dans le circuit de l'économie parallèle qui altère, compte tenu des revenus importants qu'elle procure, leurs possibilités d'intégration dans les circuits habituels d'accès à l'emploi.

On peut prendre l'exemple de ce jeune de dix-sept ans, en larmes dans les bras de sa mère, disant à ses parents : " Moi, je vous ai écoutés, et puis j'ai écouté mes enseignants qui disaient qu'il fallait travailler à l'école ; alors j'ai travaillé et puis j'ai eu mon BEP ; maintenant je suis au chômage ; je ne peux même pas vous ramener de l'argent. Tom, lui, qui n'a écouté personne, qui s'est fait virer de l'école en fin de cinquième, qui a commencé à " dealer ", non seulement il a beaucoup d'argent mais en plus, il peut même en rapporter à ses parents ".¹

Dans bien des cités, et c'est un grave problème, le jeune qui réussit aux yeux des plus jeunes, celui qui a de l'argent plein les poches, qui peut s'acheter ce qu'il veut, c'est celui qui est inscrit dans l'économie parallèle. Par contre, trop souvent hélas, celui qui s'inscrit dans le suivi des prescriptions effectuées par les parents et les enseignants aboutit à des impasses !

Cet exemple est peut-être forcé, mais il est révélateur.

¹ M.Petitclerc

Lorsqu'on choisit l'exemple de la personnalité qui a " réussi " en trichant, cela n'entraîne-t-il pas quelques incidences ? Notre société a placé en modèle " le tricheur ", ce qui va générer, là aussi, bien des difficultés dans le rapport à la loi.

Le non-apprentissage de l'institutionnel

Lorsque dans une famille, un membre travaille (le père, la mère), l'organisation de la vie familiale est forcément connectée avec celle de la vie sociale. Une certaine ponctualité est nécessaire (le père, la mère doivent être à l'heure au travail). Et puis, très jeune, l'enfant, lors d'un repas familial, entendra un jour son père revenir furieux de son entreprise ou de son bureau, disant que " ce n'est pas possible, qu'on allait voir ce que l'on allait voir... ". Mais il découvrira très vite que cette colère ne va pas se traduire, dans le discours de son père, par " je vais casser la gueule à mon patron ", mais par " je vais alerter le délégué du personnel, tu vas voir les syndicats, etc. ".

Ainsi, très jeune, au sein de la famille, en observant la vie de ses parents, l'enfant découvre qu'il existe une manière institutionnelle de gérer les conflits.

Lorsque plus personne ne travaille, on assiste en revanche à une déconnexion de la vie familiale par rapport à la vie sociale. Cet apprentissage de l'institutionnel n'est plus effectué au plus jeune âge. La conséquence (les enseignants, éducateurs, travailleurs sociaux, qui travaillent dans ces quartiers en souffrent), c'est la perte de reconnaissance d'une autorité liée à la fonction institutionnelle de celui qui l'exerce. C'est un des grands signes d'évolution, entre aujourd'hui et il y a vingt ans : La personne qui exerce l'autorité n'est plus reconnue dans sa fonction institutionnelle, mais simplement par sa dimension personnelle.

Les résultats d'une enquête menée auprès de préadolescents des quartiers sont très éclairants : à la question " que penses-tu de l'élève qui frappe le prof ? " La première réponse des pré adolescents interrogés n'était pas le " non " de l'interdit, (il est prof, cela ne se fait pas), c'était " ça dépend ce qu'il a fait ". Il s'agit d'une lecture affective du conflit et non plus d'une lecture institutionnelle. On assiste à une difficulté grandissante des enfants, des adolescents à reconnaître l'autorité liée à la fonction institutionnelle.

Le suivi et la continuité des actions des institutions sociales et de celles qui ont pour charge de faire respecter la loi sont déterminants. Aussi importe-t-il de veiller à assurer la cohérence et la coordination des différents intervenants institutionnels, particulièrement dans les quartiers sensibles.

LA FAMILLE

La famille, quelle que soit sa forme, est transformée par l'arrivée d'un enfant. Il n'est pas spontanément donné à tout le monde d'être en capacité d'accueillir un enfant. La fonction éducative est difficile pour certaine personne fragile ou que l'arrivé de l'enfant fragilise, et ce d'autant plus que les parents sont isolés et manquent de référence.

L'accompagnement des parents au moment de la naissance de l'enfant

La naissance n'est pas seulement le lieu d'un accouchement. Elle correspond aussi à la création de liens de filiation, de liens affectifs et de liens environnementaux qui inscrivent l'enfant dans une chaîne de liens sociaux.

La maternité est en fait un lieu privilégié d'observation et de prévention tant à l'égard des parents que des enfants quant à la prise en charge d'éventuelles carences physiques ou psychiques (grossesse non désirée, grossesse résultant de violences, grossesse vécue dans le déni, la solitude, le rejet, grossesse de remplacement, grossesse médicalement assistée, grossesse multiple, grossesse vécue dans la violence).

Il est donc indispensable de mettre en place dans les services de maternité une observation précoce des relations entre parents et enfants et une détection des relations précocement à problème. Dans ce cadre, L'Assistance Publique Hôpitaux de Paris et la Direction de l'action sociale du Conseil Général de Paris ont mis en place un réseau de prévention périnatal et parental Ville/Hôpital qui peut aboutir selon les cas à des mesures permettant de prévenir la maltraitance et ses multiples effets.

La circulaire n° 92.277 du 9 avril 1997 portant réforme de l'hospitalisation publique et privée étend le champ de réalisation des réseaux de soins pour la prise en charge des femmes enceintes, des nouveaux -nés.

Cette circulaire propose la mise en place de tels dispositifs aux chefs des services de maternité en vue d'étendre ce réseau. Le réseau mis en place à Paris vise à prendre en charge le plus précocement possible les situations médico-psychosociales qui risquent d'entraîner des troubles de la relation mère-enfant(dépression maternelle, troubles du comportement de l'enfant, situations de maltraitance, etc...), en accompagnant les futures mères, très marginalisées et en grande précarité, vers des solutions adéquates.Des " staffs de parentologie " sont constitués réunissant :

- pour la maternité : le chef de service ou son représentant, la sage femme
- pour la PMI : Le médecin référent de la maternité, la sage femme rattachée à la maternité
- pour le service social polyvalent : Le délégué de coordination du secteur.

- pour l'aide sociale à l'enfance : l'adjoint du chef de bureau de l'aide sociale à l'enfance.
- pour le secteur psychiatrique : le représentant de l'inter secteur de pédopsychiatrie
- pour la justice : le substitut du procureur de la République.

Les missions de ce staff de parentologie sont d'évaluer les situations présentant des facteurs de risque et de proposer une orientation adaptée à la problématique rencontrée.

Ce " staff de parentologie " doit améliorer la coordination et la communication entre ces structures impliquées dans la prise en charge des femmes et des nouveaux nés.

Ce réseau qui devait être mis en place à partir de juillet 1998 dans les maternités de Paris :

Bichat, Cochin, Robert Debré, Lariboisière, Necker, Rothschild, saint Antoine, saint Vincent de Paul, La Salpêtrière, Tenon.¹

Les mères

Les mères préservent mieux que les pères leur rôle éducatif et social, auprès des enfants.

Le nombre de familles monoparentales, comme nous l'indiquons plus haut, pour l'essentiel des femmes seules avec enfants suite au divorce ou à la séparation, a augmenté de 63% en vingt ans. Aujourd'hui, on dénombre 2 millions d'enfants qui vivent dans 1,6 millions de familles avec un seul parent au foyer, soit 7% des ménages. La moitié de celles qui ont deux enfants et plus font partie après transferts sociaux, des 20% des ménages les plus pauvres. Il y a deux fois et demie plus de familles pauvres ou très pauvres dans cette catégorie de familles que dans l'ensemble des ménages².

Quand les femmes sont au chômage, cela ne remet pas en cause de la même manière leur rôle social. Cependant dans les quartiers dit difficiles les femmes sont amenées à travailler face au chômage important de leur mari ou enfants. Elles sont alors amenées à travailler en horaire décalé tôt le matin ou tard le soir pour faire des ménages dans les quartiers de bureau quand ceux ci sont vides.

Quand nous arrivons le matin dans notre bureau, nous nous interrogeons rarement, sur les conséquences de ces horaires décalés, sur la vie familiale de ces femmes et de leurs enfants. Nous nous étonnons alors de voir des enfants traîner dans les rues. Ce n'est pas la seule explication mais de fait cela y participe.

¹ [La ville de Paris et l'Assistance Publique mettent en place le premier réseau parisien de prévention précoce de l'enfance maltraitée. 4 Juin 1998 Mairie de Paris](#)

² Dominique GILLOT Le MONDE 12 juin 1998

Face à ces situations difficiles les femmes sont plus facilement solidaires et créent des communautés de femmes comme nous le verrons plus loin dans l'exemple de la crèche BABY LOUP ou la communauté de femmes africaines de l'URACA.

Les travailleurs sociaux ou les enseignants disent volontiers pouvoir s'appuyer plus facilement sur les femmes, mères ou filles, que sur les pères. Il faut y voir à notre sens au moins deux explications : Les jeunes femmes voient dans cette implication une aide à l'émancipation. Les institutions représentées par les travailleurs sociaux et les enseignants mettent plus facilement en place des actions à l'intention des mères sachant qu'il y a un manque de communication avec les pères.

Le rôle du père dans l'apprentissage, par l'enfant, du comportement social

Nous parlons des pères, que ce soit dans le cadre d'une famille classique ou dans le cadre d'une famille éclatée.

Le père évoqué ici est à entendre comme la personne qui joue pour l'enfant la fonction psychologique et éducative paternelle, que ce soit le père biologique, le père fonctionnel, le beau-père, un oncle ou un voisin. Ce rôle est à concevoir en complémentarité avec celui de la mère. Si nous consacrons, cependant un chapitre particulier au rôle du père dans un rapport sur la jeunesse, c'est d'une part, parce que comme nous l'avons vu plus haut, il joue un rôle psychologique primordial dans l'apprentissage du social, et d'autre part parce que, si beaucoup est fait pour les jeunes et un peu pour les mères, quasiment rien n'est fait pour aider les pères à jouer leur rôle. La relation affective des pères avec leurs enfants ne s'est pas dégradée mais il n'en est pas de même de leur rôle d'interface entre la famille et la société.

Les pères comme les mères restent les parents, même en cas de famille éclatée. Dans ce cas là d'autres représentations paternelles se superposent. La séparation rend alors plus difficile l'exercice partagé de la parentalité.

On a tendance à se contenter de, déclarer les pères démissionnaires, les disqualifier, les contredire, les éloigner et les sanctionner. Les pères peuvent avoir le sentiment que les professionnels prennent leur place auprès de l'enfant.

La fonction paternelle dont la mission est d'introduire un tiers dans la relation entre la mère et l'enfant, est primordiale pour le développement identitaire de l'enfant et ainsi prévenir un certain nombre de comportements asociaux. Il faut donc prendre en compte les pères pour agir sur les enfants.

.28. LA SITUATION A EVOLUE ET EST PLUS DIFFICILE.

La fonction paternelle était partagée, dans les sociétés traditionnelles, entre le groupe d'hommes de proximité. Elle a tendance à s'individualiser.

Depuis le milieu du 18ème siècle un mouvement est en marche qui a progressivement dépossédé les pères biologiques de leur autorité et de leur rôle d'éducateur au profit de " pères sociaux " tels que les enseignants, les éducateurs, les médecins, les juges. Le père, hier chef de famille et souvent chef de l'entreprise familiale a cédé la place à un père dont les enfants ont du mal à savoir en quoi consiste son travail, quand la réalité du chômage ne le prive pas de ce rôle qui contribue encore beaucoup aujourd'hui à la construction de son identité sociale.

Etre père d'adolescent en 1960 n'impliquait pas les mêmes représentations sociales, dans les valeurs, dans les rôles, dans les statuts, qu'aujourd'hui.

On est passé au cours des 30 dernières années, d'une quasi totale puissance et autorité paternelle, d'un patriarcat, qui s'exerçait malheureusement au détriment des femmes, à une crise de la paternité, par manque de nouveaux repères dans cette responsabilité mieux partagée.

Cela est dû à la conjonction de deux aspects au niveau socioculturel :

- la revendication légitime des femmes qui ne voulaient pas uniquement exister dans un rôle maternant
- la crise de l'autorité paternelle.

L'évolution des mœurs et des lois a créé des conditions sociales objectives qui ne facilitent pas de bonnes conditions d'exercice de la fonction paternelle. Au fil du temps, nous sommes passés, dans nos modèles sociaux, de l'image d'un père autoritaire et tout puissant, à celle d'un père parfois inexistant, totalement confondu avec la mère, dans un rôle indifférencié.

Cette situation est également vraie pour les familles d'origine étrangère où le matriarcat est tout puissant. Les jeunes, issus de ces familles sont victimes d'une déstabilisation, dans leur vécu familial, aggravée par des préjugés concernant leur appartenance culturelle.

Le lien paternel devient particulièrement problématique dès lors que l'alliance de l'homme et de la femme disparaît. En cas de divorce ou de séparation la justice confie l'enfant à la mère et, dans 52% des cas le père ne voit plus du tout ou rarement ses enfants après une période de cinq ans.¹ Un nombre important d'adolescents connaît un beau-père sans statut légal vis à vis de lui. La famille est assez fréquemment recomposée.

¹Alain BRUEL rapport " un avenir pour la paternité ? " présenté au ministère de l'emploi et de la solidarité 24 juin 1997

.29. TOUT ADOLESCENT A BESOIN, MAIS SURTOUT MERITE UN PERE

Mérite, car au-delà de l'existence d'un père biologique, il est nécessaire de proposer à l'adolescent une image, un référent paternel, comme il est nécessaire qu'il ait un référent maternel. Mais celui ci fait plus rarement défaut.

L'adolescent mérite un père qui ait la capacité d'assumer trois fonctions :

- la fonction symbolique,
- la fonction de représentant du couple parental,
- la fonction d'ami, d'égal.

Le père doit croire dans son utilité affective. L'adolescent est souvent dépressif. Le père doit accepter de montrer son empathie, sa capacité à être au plus près de la souffrance affective et narcissique de son enfant. Il faut que le père, derrière sa position d'autorité, montre qu'il peut partager quelque chose avec son adolescent, qu'il est cet homme à qui l'on peut parler, avec qui l'on peut échanger, et qui peut aussi vous donner et vous montrer un petit moment, ses propres faiblesses.

.30. LE PERE INSCRIT L'ENFANT DANS UNE GENEALOGIE

La place et le rôle des pères ne peuvent être comprise hors perspective généalogique, puisque c'est le père qui transmet le patronyme, étant dans l'impossibilité de donner la vie. Cette inscription dans un rapport au temps est d'autant plus importante que l'histoire familiale a subi des ruptures. Ces repères fondamentaux sont nécessaires pour faire la synthèse de son appartenance et se projeter dans l'avenir. Cette transmission généalogique ne peut s'opérer que par rapport à des places juridiquement fondées et reconnues (certaines lois, en particulier sur le contrôle migratoire et le regroupement familial, distinguent parmi les enfants ceux qui ont ou pas le droit de venir en France).¹

L'adolescence est l'âge des paradoxes

L'adolescent a besoin de s'affirmer. Il est dans l'attente d'une attention, d'une affection et d'un amour fondamental des parents. Cette demande d'amour est plus importante que ce que laisse penser le discours manifeste des adolescents.

C'est un jeu perpétuel entre une quête d'autonomie et une angoisse de cette autonomie, de ce changement. C'est dans cette contradiction que s'inscrit le rôle des parents et donc du père qui n'est pas forcément le père biologique.

¹ Alain BRUEL rapport " un avenir pour la paternité ? " présenté au ministère de l'emploi et de la solidarité 24 juin 1997

Le référent paternel joue un rôle de support vers l'autonomie, l'affrontement au monde. Le référent maternel joue un rôle de soutien, de proximité, d'affectivité.

.31. LES FILLES

Certaines filles souffrent beaucoup et sont pour partie victimes de régression sociale mais cela ne se voit pas.

Comme nous l'avons vu, l'expression de la violence subie s'exprime plus par un repli sur soi voire dans les cas les plus graves par de l'anorexie ou des tentatives de suicide. Les filles sont plus que les garçons, confrontées au choc des cultures, quand elles sont nées de parents migrants, du fait de la place respectivement faite aux femmes en France et dans les pays d'origine de leurs parents. Les filles ont tendance dans les quartiers difficiles à être sous la domination des grands frères qui reproduisent les clichés culturels. Les mariages forcés de mineures existent en France, aujourd'hui, sans faire de bruit et sans que l'on s'en émeuve beaucoup. Cette violence subie ne fait pas la une du " Vingt heures ".

Les nombreux rapports qui évoquent la jeunesse ces dernières années parlent plus des adolescents que des adolescentes car jusqu'à maintenant elles faisaient moins de bruit. Cependant leur souffrance est réelle. Celles qui sont douées pour les études y voient une chance d'émancipation, ce qui leur donne une motivation que n'ont pas les garçons. Les médias relatent des débuts de phénomène de bande et des violences produites par des filles. Si cela est très préoccupant, nous pouvons nous interroger pour savoir s'il est pire, pour ces adolescentes, que cette violence s'exprime au risque de nous interpeller, ou qu'elle se retourne contre elles de manière silencieuse, mêmes si les conséquences sont moins visibles pour la société.

Agir au niveau des parents

Il faut se méfier d'une surenchère d'actions en direction de la jeunesse afin d'endiguer son malaise, qui négligerait les parents de ces enfants en particulier dans le rétablissement de leur dignité d'être humain.

Il faut faire de la famille, quelle que soit sa forme, le lieu d'apprentissage de la vie sociale, sans activer une approche idéologique qui ferait régresser la société en matière d'égalité des sexes, et d'épanouissement de l'enfant.

.32. ECOUTER, AIDER ET RESPONSABILISER LES PARENTS

Alors que c'est la relation personnelle entre l'adulte et l'adolescent (socialisation primaire) qui favorise l'intégration de ce dernier, force est de constater qu'à l'heure actuelle, la famille dans toutes ses formes actuelles (famille traditionnelle, recomposée ou dite monoparentale) perd peu à peu de son emprise dans le processus de socialisation, alors que le groupe des pairs et l'univers de la rue gagnent en importance (socialisation secondaire entre pairs).

Loin de disparaître, le processus de socialisation existe toujours mais sous des formes renouvelées (phénomène de bande) qui ne correspondent plus aux conceptions traditionnelles. Il y a un manque de socialisation primaire.

Certains recommandent de sanctionner les défaillances des parents. De telles dispositions répressives sont déjà prévues dans le code pénal même si elles sont assez peu appliquées. Les procureurs poursuivent rarement les parents, car en effet ils sont exceptionnellement complices d'atteintes à la loi et d'infractions caractérisées commises par leurs enfants. On se trouve le plus souvent face à des parents dépassés ou démissionnaires. La répression irait à l'encontre du but recherché et ne conduirait qu'à stigmatiser et à marginaliser davantage des familles déjà fragilisées.

Il nous semble nécessaire de s'engager dans une approche concertée d'écoute, d'aide et de responsabilisation.

Nous reprenons à notre compte, quelques propositions du rapport BRUEL sur la paternité¹.

Certaines sont de nature réglementaire et donc relèvent du niveau national :

- désigner systématiquement et obligatoirement les parents dans l'état civil ;
- conférer à l'acte de reconnaissance une solennisation en tant que tel ;
- renouveler la réflexion juridique sur l'Autorité Parentale ;
- introduire dans le code pénal un délit de déni de parentalité ;
- définir un statut de beaux-parents ;
- revoir le statut, la formation et le financement des travailleuses familiales dont l'importance est irremplaçable.

D'autres peuvent relever du niveau régional, départemental ou local, car se sont des actions à caractères incitatives :

- délivrer aux parents, à la déclaration de naissance, un livret expliquant les prérogatives et les responsabilités attachées à leur nouvelle situation ;
- mettre en place dans les établissements du secondaire des sensibilisations à la parentalité ;
- promouvoir l'engagement des pères dans toutes les situations d'interface avec la société notamment le monde scolaire (*note du rédacteur : sans que cela se fasse au détriment de l'engagement des mères mais dans la recherche de l'équilibre*) ;
- développer les expériences de jumelage entre crèches et maisons de retraite (*note du rédacteur : Cela pourrait s'envisager également pour les écoles primaires*) ;

¹Alain BRUEL rapport " un avenir pour la paternité ? " présenté au ministère de l'emploi et de la solidarité 24 juin 1997

- privilégier le rôle des centres sociaux comme structure de proximité où les adultes en situation de responsabilité parentale puissent venir librement s'informer, se rassurer, échanger leurs difficultés et leurs compétences dans une perspective de réciprocité(*note du rédacteur : Les associations ont un rôle important en la matière comme on le verra plus loin*) ;
- conforter ou développer les actions et structures permettant de relayer temporairement des parents en difficulté.

Il faut donc aider à restaurer le dialogue intergénérationnel.

Dans une société de plus en plus complexe en mutation rapide et intense, la mise en place de lieux et de moments permettant d'assurer le dialogue social entre les générations, entre les institutions et les parents constitue un enjeu important.

“ Beaucoup de parents s'estiment dénués d'expérience de la parentalité. Ils se sentent isolés. Ce qu'ils recherchent, c'est l'avis d'un tiers capable de remplacer la parole des anciens d'autrefois, ceux de la famille élargie d'autrefois, aujourd'hui trop éloignée ou disqualifiée par l'avancée des mœurs, ceux qui enseignaient la parentalité par l'exemple. ”. C'est alors aux réseaux d'aide à la parentalité d'assumer les fonctions des familles élargies d'autrefois : réconfort, conseils, assistance. Ou plus si nécessité.¹

Il faudrait favoriser la mise en place des lieux où les hommes et les femmes participent à la redéfinition de leur rôle de parents. Les groupes de parole ne doivent pas s'adresser uniquement aux familles en difficulté. Cette action, au demeurant peu coûteuse, gagnerait à être développée et proposée à toutes les familles, sans distinction.

A Mantes-la-Jolie, un point d'écoute a été mis en place, en partenariat avec la DDASS, la ville, de Mantes, le FAS, la MILDT (mission interministérielle à la lutte contre la drogue et les toxicomanies), la fondation CNP (caisse nationale de prévoyance) pour apporter de l'aide, en dédramatisant les situations et en évitant la rupture totale de dialogue entre les générations. Le point d'écoute s'est organisé dans différents quartiers. En un an, le point d'écoute a reçu près de 180 personnes dans ses permanences, auxquelles s'ajoutent près de 200 parents entendus dans des rencontres collectives. Un regret cependant : le peu d'implication des pères dans cette médiation. L'un des prochains axes de réflexion de l'association est donc de travailler avec les hommes -grâce à un futur père médiateur- surtout au sein de la population africaine. Ou comment appréhender la culture des hommes pour ré instaurer la place et le rôle du père.²

Les actions expérimentales menées dans ce domaine sont encore rares et partielles et surtout mal connues.

¹ Les réseaux d'aide à la parentalité. Le Figaro magazine samedi 18 septembre 1999

² A Mantes, un lieu d'écoute pour les parents d'ados. VIVA-Régions Février 1999

Il faudrait profiter de moments clés ou d'événements marquants de l'existence pour développer le dialogue et renforcer l'information sur la parentalité, le rôle des parents. Ces moments clés sont notamment le mariage, la naissance d'un enfant, l'entrée au collège, la fin de la 4^{ème} et de la 3^{ème} au moment de l'orientation ou lorsque les parents sont confrontés à des difficultés d'un type particulier (enfant incarcéré, enfant handicapé...). Beaucoup reste à faire dans ce domaine.

Ces actions sont souvent organisées par des associations comme “ l'école des parents et des éducateurs ”.

Celle ci a proposé la Charte des initiatives pour l'écoute, l'appui et l'accompagnement des parents(école des parents- mai 1999) qui contient 10 principes pour atteindre ces objectifs :

- 1) Valoriser prioritairement les rôles et compétences des parents ;
- 2) Privilégier le cadre associatif comme lieu de rencontre entre parents ;
- 3) Encourager les responsables de telles structures à de nouvelles initiatives ;
- 4) Favoriser une meilleure conciliation des temps familiaux et professionnels ;
- 5) Développer la sensibilisation et la formation des personnels travaillant avec les parents ;
- 6) Favoriser la mixité sociale et générationnelle des familles participantes ;
- 7) Ouvrir ces lieux à toutes les formes de familles ;
- 8) Pérenniser si possible ces actions par le biais de conventions pluriannuelles;
- 9) Professionnels et bénévoles doivent constituer un réseau mobilisable et compétent ;
- 10) Favoriser la capitalisation de toutes ces actions pour un développement maximal¹ ;

Le Conseil Régional pourrait avoir au coté des CAF, un rôle moteur en la matière.

¹ [circulaire du 9 mars 1999 relative aux réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents](#)

La politique d'écoute, d'appui et d'accompagnement des familles

Lors de la Conférence de la Famille qui s'est tenue le 12 juin 1998, il a été décidé de créer la délégation interministérielle à la famille (DIF), dont l'accompagnement des familles dans leur rôle éducatif constitue l'une des 5 priorités.

La conférence de la famille de 1999 a rappelé l'action des pouvoirs publics dans le domaine de l'appui à la fonction parentale :

- Le droit de la famille
- La reconnaissance du rôle des familles dans les services publics qui accueillent les enfants et dans les politiques publiques(école, contrat de ville)
- La mise en place de dispositifs d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents(UDAF, Caisses d'allocations Familiales[cf.§ 0], Etat, villes, Conseil Général)

A ce jour, l'UNAF, l'ACEP, l'Ecole des Parents et des Educateurs, Familles Rurales, le CNIDFF, l'UNIOPSS, le FAS, le Comité National des Associations et services de Médiation Familiale, la FNARS, les Centres Sociaux, Les Fédérations de Parents d'élèves, la CSF, Jeunesse au plein Air, ETC..., ont procédé à une large information et mobilisent leurs adhérents sur la mise en place de ces réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

Le comité national de pilotage s'est réuni le 19 mai 1999 avec des représentants des administrations, des collectivités locales(Association des Départements de France et Association des Maires de France), de la CNAF, de UNAF, des principaux réseaux, des parlementaires (Mmes GILLOT et LAZERGES), des personnalités qualifiées (Messieurs BRUEL et MOREAU). Il a établi un premier bilan de la mise en œuvre du réseau.

Une cellule technique nationale de cinq personnes est en place depuis le mois d'avril.

Elle apporte une aide technique aux porteurs de projets, aux comités d'animation et aux réseaux, à travers la mise à disposition d'informations, et notamment d'une banque de données sur les initiatives locales, l'animation d'échanges méthodologiques, une aide technique à la mise en place, si nécessaire.

L'ECOLE

Après la famille, l'école est le deuxième lieu de socialisation des jeunes. Ils y passent plus de temps que chez eux. Elle est un moule commun à tous les jeunes.

Les rapports difficiles entre parents et enseignants

Force est de constater que les rapports entre parents et enseignants pâtissent d'un malentendu et d'une incompréhension réciproques sur leurs rôles respectifs, alors qu'au contraire, il conviendrait de développer des réponses qui puissent apporter un soutien aux familles qui en ont le plus besoin. Cela suppose une volonté forte et continue de part et d'autre pour surmonter les blocages actuels.¹

Dans un monde de plus en plus complexe, l'école et les enseignants ont été investis de la mission d'assurer la cohésion sociale et de régler tous les grands maux sociaux alors qu'ils ne sont pas armés pour le faire.

A l'IUFM de Créteil un module de huit jours de formation consacré aux relations parents/enseignants a été mis en place. Au programme, l'étude de diverses expériences menées dans des établissements scolaires, la connaissance des personnels ressources et une réflexion approfondie sur les documents d'échanges avec la famille que sont le carnet de correspondance et les bulletins scolaires². Les enseignants, en particulier dans les quartiers sensibles, sont mis en difficulté, face à la violence, et ce d'autant plus s'il s'agit de jeunes enseignants.

Cette mission partagée d'éducation du jeune nécessite d'ouvrir plus l'école aux parents. Il faut substituer à la méfiance réciproque entre enseignants et parents une certaine complicité dans cette mission de coéducation. On a décrété que 80 % des enfants devaient arriver au bac mais l'on n'a pas préparé les parents à encadrer leurs enfants dans cette aventure. Les parents doivent pouvoir bénéficier d'un soutien pour accompagner leur enfant dans la scolarité.

Il est important pour le jeune de percevoir qu'il n'y a pas deux règles, celle de la maison et celle de l'école ; il faut donc travailler à faciliter la rencontre des enseignants et des parents.

Ne soyons pas naïfs, cela n'est pas chose aisée. Ce sont les parents les mieux armés qui se retrouvent dans les associations de parents d'élèves. Mais est-ce une raison pour ne rien faire ? Au-delà des régulières réformes de l'école, il faut peut-être mener une réflexion importante sur la place des parents dans l'école. Il faudrait peut-être créer un lieu pour les parents dans l'école.

¹ Choquet

² Ecole/Famille : vers un dialogue renoué. Valeurs Mutualistes mars 2000

Cinq expérimentations “ d’école ouverte ” ont été menées en Ile-de-France, durant une partie de l’été 1999(collège Paul Vaillant-Couturier de Champigny-sur-Marne, Mozart à Paris 19ème, Truffaut à Gonesse). Il s’agit de permettre aux parents de découvrir “ de façon active ” l’école, en dehors du strict cadre scolaire, et se rendre compte qu’ils peuvent venir voir les enseignants à d’autres occasions que lorsque leurs enfants ont des difficultés. Les enseignants se rendent compte que les problèmes des enfants sont souvent ceux des parents, et les solutions passent donc par eux. Une salle des parents a été créée au collège, pour faciliter les rencontres parents-enseignants. Des parents participent à des rencontres débats (savoir dire non, savoir écouter, comment réussir au collège, la salle de classe, place et rôle de chacun). Un atelier “ nouvelles technologies ”(ordinateur, fax, internet, etc) est ouvert aux parents. L’opération interministérielle “ école ouverte ”, lancée en 1991, a concerné 437 établissements et plus de 12 000 élèves en 1998¹

Les services médicaux- sociaux scolaires

Les services de médicaux sociaux scolaires souffrent d’un sous-effectif patent qui ne leur permet pas de remplir convenablement leurs missions auprès des jeunes, notamment pour tout ce qui touche à la prévention dans le domaine de la santé comme celle des conduites addictives, des maladies sexuellement transmissibles, et au repérage des facteurs de risque(insomnie, décrochage scolaire).²

A ces missions s’ajoutent aujourd’hui celles de conseil en éducation sexuelle et en contraception en particulier par la prescription de la pilule du lendemain.

La prévention importante pour les jeunes pourrait faire l’objet de conventions avec la médecine de ville et apporter un complément de rémunération hors sécurité sociale et de débouchés au corps médical et paramédical jugé comme excédentaire dans notre région.

Les ruptures qu’un enfant est amené à vivre comme la séparation de ses parents ou l’entrée d’un parent dans le chômage doivent pouvoir trouver une oreille attentive dans la communauté scolaire où il passe beaucoup de temps. L’infirmière ou l’assistante sociale semble aussi bien si ce n’est mieux placée que les enseignants pour recueillir des confidences sur ces sujets dans la mesure où ce sont des adultes avec lesquels le jeune n’entretient pas de relations d’autorité.

¹ dépêche AFP 1 ers juillet 1999

² M. Hennon

.33. L'ÉDUCATION A LA SEXUALITÉ ET LA CONTRACEPTION

Ce domaine a fait l'objet de récentes instructions. Dans le courrier adressé aux proviseurs des lycées et des collèges le 13 décembre 1999, Mme Ségolène Royal, ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire indique :

“ Un dispositif spécial concerne la prévention des grossesses précoces non désirées, qui permet à l'infirmière ou au médecin au collège et au lycée, dans le cas d'extrême urgence et de détresse caractérisée, de délivrer la contraception d'urgence, en l'espèce le Norlevo, qui est un médicament en vente libre. Mais il doit être rappelé que ce moyen contraceptif ne saurait en aucun cas être un substitut à une contraception régulière et responsable. C'est pourquoi une campagne nationale sera lancée à partir de janvier comportant en particulier la distribution d'un dépliant¹, à partir de la classe de 3ème, autour duquel la communauté éducative organisera des actions d'informations.

Mais l'éducation à la sexualité doit aller au-delà des objectifs de prévention des risques et d'information sur la contraception. Je souhaite que, dans le cadre de ma circulaire du 15 novembre 1998, se développe une authentique démarche éducative, qui passe par l'affirmation que la sexualité précoce n'est pas une conquête, que la relation sexuelle engage la personne tout entière et qu'elle doit donc être replacée dans sa dimension affective, fondée sur les valeurs d'estime de soi et de respect de l'autre. La sexualité est indissociable de la liberté de choix. La contrainte physique, psychologique ou morale n'y a pas sa place. Vous veillerez donc aussi aux actions de sensibilisation contre les violences sexuelles.

C'est une culture de responsabilité qu'il convient de faire partager aux élèves afin qu'ils vivent avec bonheur la rencontre avec l'autre et les différentes étapes du parcours amoureux qui construisent l'homme et la femme qu'ils seront demain. Le rôle des parents est primordial en ce domaine. Toutefois l'Education nationale doit pouvoir répondre aux questions que se posent les jeunes. ”

En effet les adolescents se trouvent de plus en plus jeunes dans des situations qu'ils n'ont pas prévues, faute d'une information suffisante certes, mais aussi par manque d'éducation de la part des adultes qui les entourent, leur donnant des repères suffisants.

Le sens du respect de soi, de son corps, de l'autre, de la responsabilité, aussi bien chez les garçons que chez les filles n'a pas été développé suffisamment.

Le sexe est souvent, dans les médias, présenté comme objet de violence, de vulgarité ou de consommation au lieu d'être vécu comme une richesse qui peut transcender toute une vie quand les partenaires se sont vraiment choisis, dans un échange réciproque, respectueux de l'autre et dans la responsabilité.

¹ en annexe

Nous voyons là une des missions de coéducation qui est dévolue en premier lieu aux parents mais, qui aujourd'hui est partagée. La place respective de chaque acteur est délicate. Souhaitons que cela aille dans le sens du dialogue nécessaire entre jeunes, parents et communauté éducative scolaire. Les médias de service public pourraient apporter leurs contributions dans cette éducation du respect de soi et de l'autre.

Une école de la différence

Au-delà de 16 ans, les qualités différentes des adolescents ne sont pas prises en compte dans l'organisation de la scolarité

La violence se développe d'autant plus à l'école, que la mixité des référents adultes est déséquilibrée.

“ L'école génère sa propre violence, car elle est vécue comme la première étape de la ségrégation et de l'échec. Lycées et collèges ne sont plus un autre monde. Eux aussi semblent adopter cette même règle qui s'impose : seuls les plus forts s'en sortiront. ”¹

L'école ne doit pas être un lieu de sélection mais d'orientation permettant à chacun de développer ses talents et de trouver sa voie et sa place dans la société. Nous souhaiterions faire mentir Julien Dray, et de fait l'école et les enseignants ne sont pas monolithiques. Les heures de soutien scolaire, les plates-formes de mobilisation, les actions de formations alternées, les passerelles vers l'apprentissage, les pôles permanents de pré qualification, les Ateliers de Pédagogie Personnalisée, les chantiers écoles, les passerelles vers l'entreprise, les chéquiers qualifiants, les Classes d'Initiation Pré professionnelle en Alternance (CLIPA) mis en place par le Conseil régional² visent à permettre l'adaptation des parcours de formation à la diversité des situations des jeunes. Il serait nécessaire que cette adaptation des parcours puisse se faire tout au long de la scolarité des jeunes. La société et en particulier les parents sont en partie responsable de la mauvaise presse de certaines sections, en privilégiant les filières générales au détriment des professionnelles.

L'intégration des jeunes handicapés très marginale actuellement, complexifie la tâche des enseignants mais enrichit, quand elle est portée par ceux ci, l'ensemble de la communauté scolaire par l'éducation à la différence qu'elle introduit. L'éducation à la civilité et au respect est plus facile si l'on montre que l'institution elle-même prend en compte ceux que la naissance a fragilisés, et respecte les différences. L'école doit être à l'identique de la société que nous ambitionnons pour demain pour nos enfants, elle doit montrer l'exemple des valeurs que nous entendons privilégier “ LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE ” et que nous inscrivons au fronton de ses bâtiments. Ce n'est pas là une utopie, nous devons y réfléchir. L'accessibilité des locaux et les

¹ [M Julien Dray Etat de violence Edition °1 1999.](#)

² Projet de budget de la région d'Ile de France pour 1999, annexe d'information “ jeunesse ” mars 1999.

équipements nécessaires, et le personnel(dans le cadre des nouveaux services emploi jeune notamment) ne doivent plus être un obstacle.

Les préretraités peuvent jouer un rôle actif dans le tutorat des jeunes soit dans le cadre des activités de soutien scolaire ou dans les entreprises dans le cadre des formations en alternance qui sont à développer.

Le décalage entre le monde du jeune et l'école

Il n'est pas dans notre propos de rentrer dans le débat de la réforme des programmes scolaires car cela est l'objet d'autres rapports, cependant nous pouvons constater le décalage entre l'école et le monde des jeunes qui est fait souvent de beaucoup de télévision, de jeux vidéos, et pour certains d'ordinateur. Il n'est pas nécessaire que l'école colle à la société et il est peut-être bon que les jeunes trouvent d'autres références à l'école, mais nous avons besoin d'éduquer le sens critique par rapport à ces nouveaux supports. Internet risque de devenir un outil de ségrégation entre ceux qui trouvent un complément d'enseignement dans ce nouveau média et ceux qui n'y ont pas accès. Là encore l'école doit être le garant de l'égalité des chances.

Les actions entreprises par le Conseil Régional en matière d'équipement informatique et d'Internet, vont dans le bon sens. Elles sont à relayer par les conseils généraux et les municipalités, pour leur domaine d'action respectif.

Les cultures de l'immigration et l'école

Nous sommes un pays riche de ses métissages. Nous nous sommes enrichi des cultures d'Europe occidentale. Nous enseignons les langues européennes comme l'allemand, l'espagnol ou l'italien, Nous devons continuer cet enrichissement de notre culture par les cultures de l'immigration. Il suffit d'aller en Andalousie pour voir la richesse architecturale de la culture arabe. Nous devons beaucoup aux mathématiciens et aux astronomes du Moyen orient. Les pays riches sont les pays ouverts. La jeunesse issue de l'immigration est peut-être une chance pour que notre pays devienne un grand pays exportateur avec des commerciaux capables à l'heure de la mondialisation de représenter nos PME dans ces pays¹. Les langues et les cultures des pays dont sont issus les jeunes de la deuxième génération de l'immigration doivent trouver une meilleure place dans notre système scolaire. C'est à ce prix que nous réussirons l'intégration dans notre école.

¹ Voir en annexe l' association loi 1901 " 18-30 Insert-Export "

LES MODES DE PRISE EN CHARGE EDUCATIVE DES ENFANTS ET ADOLESCENTS EN GRANDE DIFFICULTE

La prise en charge par l'aide sociale à l'enfance, la protection judiciaire de la jeunesse et les associations spécialisées

Dans un climat économique et social tendu, la mise en œuvre d'une politique spécialisée de prise en charge des mineurs délinquants souffre d'une chaîne de dysfonctionnements. Les procédures prévues, sont peu appliquées ou mal adaptées à la situation spécifique des mineurs.

Dans ce contexte, les incompréhensions s'accroissent, les énergies s'épuisent et finissent par perdre en conviction, donnant ainsi le sentiment d'un relâchement préoccupant du lien social.

Aujourd'hui, on constate un accord de tous les partenaires (tant les spécialistes que l'opinion publique, tant les politiques que les institutions) sur les dysfonctionnements des modes de prise en charge éducative des enfants et adolescents en grande difficulté, et sur l'incapacité à élaborer des réponses pertinentes aux questions posées par les transgressions de plus en plus nombreuses qui sont posées.

Dans le cadre des actions de prévention de la délinquance, il serait souhaitable de renforcer la coordination des différents partenaires institutionnels concernés qui s'épuisent par manque de moyens. A cet effet, il conviendrait que l'Education nationale signale précocement les cas d'absentéisme.

La "super institution", animée par des "supers éducateurs", capable d'accueillir, de manière fermée et sur un temps court permettant une réinsertion immédiate des "super délinquants" n'existe que dans nos fantasmes.

Si des mesures d'éloignement temporaire de jeunes ayant commis des actes délictueux ou violents peuvent parfois s'avérer nécessaires, elles ne règlent rien sur le fond, si elles ne sont pas organisées dans le cadre d'un projet éducatif. Au contraire, par un effet pervers, elles peuvent entraîner une dissémination de la délinquance. Ce qui importe c'est de donner une réponse lisible à chaque acte de délinquance, c'est de ne pas donner le sentiment d'une impunité qui ne peut être que nuisible. Le développement de mesures de réparation peut constituer une réponse adaptée pour un certain nombre d'actes. L'application de telles mesures est cependant aujourd'hui encore trop exceptionnelle et n'a de ce fait pas d'impact. Il s'agit pourtant de dire au jeune :

Tu es capable de faire autre chose que de transgresser donc tu es capable de réaliser quelque chose.

Mieux vaut analyser en profondeur les dysfonctionnements repérés dans les prises en charge éducatives et élaborer, de manière expérimentale, une réponse pertinente.

Parmi les principaux dysfonctionnements dans les modes actuelles de prise en charge des jeunes en difficulté, cinq méritent d'être plus particulièrement soulignés :

-Un manque de cohérence dans la durée :

La plupart de ces jeunes en grandes difficultés vivent des parcours "à ruptures" (exclusions successives) alors qu'ils ont le plus grand besoin d'une stabilité des accompagnateurs. Nous sous estimons le temps nécessaire à l'élaboration du sens.

- Un manque de cohérence dans les accompagnements mis en place :

Les discours tenus sur ces jeunes par les différentes institutions (Intérieur, Justice, Education nationale, Jeunesse et Sports, Ville) traversées par des approches différentes (du fauve au sauvageon virtuel), débouchent sur des contradictions dans les accompagnements mis en place, alors que ces jeunes ont le plus grand besoin de cohérence.

- Un manque d'implication des parents :

Si d'aucuns s'accordent à dire que bon nombre de difficultés recensées chez ces jeunes proviennent d'une désimplication parentale, force est de constater que dans les modes de réponses mis en œuvre, la place des parents est ténue.

-Un manque d'adaptabilité des institutions :

Les modes de vie et les besoins des jeunes ont changé durant les deux dernières décennies. Or, bon nombre d'institutions, du fait du nombre de places restreint, restent fondées sur une analyse des besoins tels qu'ils étaient repérés voilà vingt ans et accueillent aujourd'hui les enfants et les adolescents qui "ont le profil de l'institution". Restent dans la rue les jeunes qui n'ont le profil d'aucune. De par ailleurs, nombre de travailleurs sociaux ont une culture du manque car on leur fait jouer un rôle de pompier dans la crise. Il faut développer la culture de la prévention.

-Un manque de pertinence des réponses à la primo délinquance :

La saturation du dispositif judiciaire d'accueil des mineurs conduit parfois à un discours entendu ici ou là : "La première fois, ce n'est pas grave. Ce qui est grave, c'est de recommencer". Et on se focalise sur les solutions à trouver pour les "multirécidivistes". Mais les jeunes ne naissent pas multirécidivistes, ils le

deviennent, suite au manque de pertinence des réponses apportées aux actes de primo délinquance¹.

Le rôle éducatif de la sanction

Face aux provocations violentes, il faut aujourd'hui réhabiliter la sanction. Elle fait partie de l'éducation. Il s'agit de responsabiliser le jeune en lui permettant de réparer les effets de sa transgression. Ne pas sanctionner, c'est déresponsabiliser.

Trop souvent, en France, on a voulu penser dans les textes un registre d'assistance éducative en dehors de toute éventualité de sanction, et on a eu tendance à penser celle ci uniquement sur le mode répressif. Les conséquences de ce mode de pensée sont désastreuses. Il faut penser la sanction en terme éducatif.

.34. LA PREMIERE SANCTION

Il convient d'insister sur l'importance, pour le jeune préadolescent, de la pertinence de la première sanction relative au premier délit commis. Tous les parents savent bien, que s'ils ne sont pas crédibles dans les premières sanctions données à l'enfant, suite à une transgression des règles de la vie familiale, ils auront bien du mal à exercer leur autorité lorsque celui-ci deviendra adolescent. Or, qu'observe-t-on dans les pratiques judiciaires actuelles ? Généralement, le premier délit est considéré comme " peu grave ", l'adolescent étant seulement invité à ne pas recommencer. Voici alors qu'au moment où la sanction serait la plus recevable, et où sa pertinence devrait être gage d'une non-récidive, on choisit le plus souvent de ne pas sanctionner, et on s'étonne de l'ampleur chez les adolescents du phénomène de récurrence. Une justice qui n'est pas crédible à l'égard des primo délinquants, perd toute crédibilité à l'égard des multirécidivistes.

Il ne s'agit pas de prôner le retour de méthodes répressives à l'égard de jeunes primo délinquants, mais l'instauration de sanctions signifiantes, dans le domaine de la réparation, lorsqu'il s'agit d'attaque aux biens ou d'un éloignement temporaire lorsqu'il s'agit de menaces sur les personnes.

Améliorer la pertinence des réponses à l'égard des primo délinquants paraît constituer le meilleur outil pour la lutte contre la récurrence. Il faut lancer une dynamique d'implication des parents sous l'angle, non de leur démission, mais de l'aide à leur apporter. Force est de constater que le débat prévention/ répression échappe rarement aux préjugés et aux clivages idéologiques. Pourtant si chacun s'accorde à reconnaître la nécessité d'efforts de prévention, la sanction éducative s'impose quand un jeune tombe dans la délinquance. Ne pas sanctionner, c'est déresponsabiliser.

¹ Petitclerc

Force est de constater que les flottements de la société civile à faire respecter la loi ne sont pas sans incidence sur la montée de la violence des jeunes.

La délinquance enfantine

Apporter une réponse au premier délit, c'est, au vu du rajeunissement de l'âge d'apparition des conduites antisociales (c'est le fait des 8/13 ans aujourd'hui dans certains quartiers), poser dans notre pays la question de la prise en compte de la délinquance enfantine.

L'ordonnance de 1945, qui plaçait la responsabilité pénale de l'enfant à 13 ans, était efficace au moment où l'âge d'apparition des comportements délictueux coïncidait avec celui de la puberté. Tel n'est plus le cas aujourd'hui.

Il est urgent de cesser de laisser des enfants de moins de 13 ans s'engager dans la toute-puissance en fermant les yeux sur leurs délits.

La mise en place de nouvelles réponses s'avère indispensable. Une véritable réflexion sur l'exercice de l'autorité parentale doit voir le jour dans notre pays. Il est urgent d'aider les familles en difficulté dans le rétablissement de leur autorité¹.

Le manque de moyens dédié à des mesures pénales éducatives

L'aspect symbolique de la condamnation prime sur l'application effective de la peine. Loin de souffrir d'une inadéquation du dispositif législatif concernant le traitement de la délinquance des mineurs, la prise en charge de ces derniers pêche par l'insuffisance des moyens alloués à la Justice, conduisant à ce que de nombreuses mesures pénales soient peu ou mal appliquées. A titre indicatif, une peine de prison sur trois est exécutée, 70 % des jeunes condamnés à un travail d'intérêt général n'ont pas rencontré un juge ou un éducateur un an après leur condamnation.

La justice a l'ensemble des mesures à sa disposition, mais n'a pas les moyens de les mettre en œuvre.

On vote les lois mais on ne vérifie pas qu'elles sont appliquées.

L'ensemble du dispositif de politique publique devrait faire l'objet d'une évaluation ordonnée autour d'un certain nombre d'indicateurs.

¹ Petitclerc

PROPOSITIONS

Aucun facteur n'est explicatif à lui seul, il faut l'addition de plusieurs facteurs(affectif, familial, social, psychologique, économique, culturel, juridique).

Nous devons nous méfier des explications simplistes ou des stigmatisations de tel ou tel groupe. C'est donc par la conjonction de beaucoup d'actions à des niveaux variés que l'on peut espérer améliorer les conditions d'éducation de la jeunesse.

Dans le champ de la psychologie et de l'éducation

.35. DEVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT, LE REPERAGE ET LA PREVENTION

Ce que l'on doit développer, c'est l'accompagnement, le repérage et la prévention par la coordination des acteurs.

Avant et pendant la naissance , il est souhaitable que, durant toute la grossesse et lors de l'hospitalisation pour l'accouchement, il y ait une écoute, un accompagnement et un suivi par une équipe médico-psycho-sociale intégrant des intervenants extérieurs au service de maternité(comme nous l'avons vu au paragraphe 0).

Nous pouvons souhaiter que cette coordination des acteurs, facilitée à Paris par la proximité des décideurs, soit étendue à l'ensemble de l'Ile de France et reprise dans le SROS (Schéma Régional Organisation Sanitaire) et les schémas de protection de l'enfance des huit départementaux de la Région

Durant la prise en charge collective, de la crèche au lycée, les jeunes sont dans des lieux privilégiés pour détecter les risques physiques, psychologiques, sociaux ou autres. Il est indispensable d'assurer une permanence d'écoute et d'accompagnement des enfants et de leurs parents.

Le but est d'éviter la déscolarisation et d'assurer un suivi immédiat des jeunes que l'institution scolaire ne veut ou ne peut plus accueillir.

Qui doit faire ce repérage ?

Il faut apporter dès la petite enfance et tout au long de la vie du jeune jusqu'à l'âge adulte, une aide aux parents, un travail de repérage et d'accompagnement social et cela d'autant qu'il y a des problèmes de culture, d'économie ou d'isolement.

Si l'on reprend la chronologie du développement de l'enfant :

- à côté du médecin de famille, quand il existe, les structures de PMI sont des acteurs à privilégier ;

- les maternités ont un rôle à jouer dans ce dispositif comme nous l'avons vu ;

- les crèches sont trop rares ; il y a là pourtant un lieu nécessaire pour les premiers apprentissages de l'enfant, un lieu de rencontre pour les femmes dans le cadre entre autre des crèches parentales et un lieu de prévention, de dépistage et d'éducation à la santé ;

- les assistantes maternelles interviennent aussi auprès du jeune enfant. Leur formation devrait favoriser ce rôle ;

- les travailleuses familiales sont des témoins importants car elles pénètrent dans la cellule familiale et ne sont pas vécues comme culpabilisantes à la différence d'autres intervenants sociaux ;

- les centres de santé sont des lieux qui peuvent assurer un rôle de médecine globale et sociale, de soin, de dépistage et de prévention. On ne saurait les laisser disparaître du fait d'une réglementation inadaptée ;

- Dans le secteur scolaire, le service médico-psycho-social doit avoir les moyens de tenir toute sa place dans ce dispositif. Les moyens dévolus à ce service devraient permettre une permanence quotidienne de consultation de soins et d'écoute dans tous les établissements scolaires.

Pour cela, une des pistes à explorer est peut-être l'ouverture aux acteurs de santé de ville ou aux centres de santé par le biais de conventions avec l'éducation nationale.

Les différents acteurs de santé doivent là encore se coordonner, dans le respect des libertés individuelles, mais dans un sens partagé de l'intérêt du jeune afin d'assurer les relais nécessaires.

Le Conseil régional devrait favoriser l'aménagement de structures de soins et de consultation dans les lycées.

Il en est de même pour les conseils généraux et les communes dans leurs sphères de compétence. L'attestation de suivi médical demandée par les caisses d'allocations familiales entre 0 à 3 ans devrait être prolongée afin de garantir ce repérage.

9.1.1.2. L'éducation à la sexualité

L'éducation à la sexualité, tant les garçons que des filles, doit aller au-delà des objectifs de prévention des risques et d'information sur la contraception pour conduire à une authentique démarche éducative fondée sur les valeurs d'estime de soi et de respect de l'autre.

9.1.1.3. Prévenir les conduites à risques

Les grands problèmes de l'adolescence sont la dépression et les conduites à risques dont le sida et la toxicomanie ne sont que des conséquences.

Il y a de gros problèmes de tentative de suicide (chaque année, en France, 50 000 adolescents sont hospitalisés après une tentative de suicide et 1 000 d'entre eux meurent.). Il s'agit de la deuxième cause de mortalité chez les moins de 24 ans et le phénomène s'aggrave puisque le taux a triplé entre 1960 et 1990 et concerne de plus en plus des moins de 15 ans. Selon une enquête de l'INSERM, un jeune sur quatre avoue avoir des idées suicidaires, 19% des garçons et 17% des filles déclarent y avoir pensé, 6,5% des jeunes interrogés ont fait une tentative et un quart de ces derniers plusieurs.¹

Le Conseil régional devrait aider à la mise en place de structures pour aider les jeunes qui font des tentatives de suicide, ainsi que des centres ressources.

.36. LES ADULTES DOIVENT ASSUMER LEUR ROLE D'ADULTE

L'évolution des mœurs, de l'éducation et des comportements, fait des jeunes des partenaires plus difficiles, plus exigeants et moins dociles que par le passé. Ils ne rejettent pas l'autorité, ils la désacralisent. Ils demandent que les adultes assument leurs responsabilités.

Les fonctions d'éducation, d'aide et de soutien relèvent de la compétence pleine et entière des adultes. On aurait tort de croire qu'il est possible de les déléguer exclusivement à des jeunes (Ces propos ne visent pas les mouvements d'éducation populaire, mais les phénomènes de bande évoqués plus haut).

Les adultes doivent fournir les règles du jeu et les modèles du consensus social demandé par les jeunes et qui marquent leur place au sein de la société.

Le Conseil Régional pourrait favoriser cette attitude par des appels à projets associatifs sur ces thèmes, une évaluation des expériences réussies et la promotion de celles-ci.

¹Xavier Pommereau psychiatre au service de réanimation des urgences à l'hôpital de Bordeaux, fondateur du centre Jean-Abadie, magazine VIVA septembre 1999

La politique de la ville du Conseil régional s'insère dans cette réalité et pourrait prendre en compte ces éléments.

.37. ENTOURER L'ADOLESCENT D'ADULTES REFERENTS, DES DEUX SEXES

Il y a un problème de non-mixité des intervenants auprès des adolescents du fait d'un manque de reconnaissance salarial et statutaire des fonctions d'éducation.

Le problème pour les jeunes est de pouvoir s'identifier à d'autres adultes que les parents.

La mixité des intervenants adultes est à préconiser dans le milieu scolaire (comme elle est à préconiser pour d'autres raisons dans les postes à responsabilité). Il ne s'agit pas de compétence mais de référents adultes des deux sexes à proposer à peu près à égalité aux jeunes dans le cadre scolaire.

.38. FACTEURS DE REUSSITES POUR LES ENFANTS DE MIGRANTS :

Un certain nombre d'études ont mis en lumière, qu'à niveau social égal, certains enfants de migrants réussissent mieux que d'autres sur le plan scolaire et psychologique.

Deux traits communs majeurs sont soulignés dans ces cas-là par ces études.

- D'une part la reconnaissance :

Dans le parcours de ces jeunes, on trouve quelqu'un qui occupe une fonction symbolique "de guide, de passeur" et qui, en reconnaissant la culture des parents, valorise leur univers. Une telle attitude va être signifiante pour le jeune. Notre société doit trouver les moyens de reconnaître les cultures des personnes qu'elle accueille sur son sol sans crainte d'y perdre son âme.

- D'autre part le lien :

Confrontés à la nécessité de s'adapter à une nouvelle langue et à de nouvelles coutumes, certains enfants adoptent précocement une stratégie de lien dans laquelle l'apprentissage de la langue française va servir à l'ensemble de la famille.

Ce qui importe, c'est de favoriser les liens et les passerelles entre les cultures.

Le métissage est une richesse qui renforce une société et favorise l'intégration des personnes d'origines étrangères.

Un des enjeux de notre société se situe dans sa capacité à favoriser des stratégies de lien de passage qui soient créatrices et permettent le métissage. Il est important que notre société parvienne à reconnaître les différences sans les stigmatiser.¹

Nous devons pouvoir démontrer aux jeunes dont les parents étaient des émigrés et qui sont français que notre devise républicaine “ LIBERTE EGALITE FRATERNITE ” est une réalité. Il faut faire valoir leur citoyenneté française.

Pour favoriser ces actions de métissage et de compréhension culturelle réciproque, des associations comme “ Baby loup ” (§0) ou l’URACA (§0) devraient pouvoir être encouragées par la politique du Conseil Régional.

Dans le champ du social

Certaines propositions du rapport BRUEL (§.32) peuvent relever du niveau régional, départemental ou local, car ce sont des actions à caractère incitatif :

- délivrer aux parents, à la déclaration de naissance, un livret expliquant les prérogatives et les responsabilités attachées à leur nouvelle situation. Cette proposition figure également dans le rapport du CESR des Pays de Loire sur la jeunesse (cf. §0)
- mettre en place, pour les jeunes, dans les établissements du secondaire, des sensibilisations à une future parentalité
- développer les expériences de jumelage entre crèches et maisons de retraite
- conforter ou développer les actions et structures permettant de relayer temporairement des parents en difficulté.

Pour ces actions, le Conseil Régional pourrait avoir un rôle incitateur auprès des partenaires institutionnels ou des associations.

.39. L'OBSERVATION SOCIALE

Il pourrait être confié à l'ORS une mission d'observation sociale afin d'aider les acteurs de terrains et les décideurs dans leur mission.

Une des missions serait de repérer et évaluer les expériences de terrains afin d'aider la généralisation des actions qui marchent ou tirer les conclusions nécessaires de celles qui n'ont pas marchées.

¹ Giannotti

**.40. COORDONNER LES ACTEURS INSTITUTIONNELS POUR UNE MEILLEURE
CONCERTATION ET LE DEVELOPPEMENT D'UNE REPONSE ADAPTEE AUX
PERSONNES.**

La prévention de la délinquance juvénile suppose un ensemble convergent d'actions articulées autour de quelques grandes orientations afin d'homogénéiser les réponses d'institutions agissant habituellement séparément et d'offrir un éventail de réponses adaptées offrant une grande souplesse d'organisation et d'adaptation (conseils communaux de prévention, contrats locaux de sécurité).

Il faut améliorer en particulier l'efficacité du dépistage des facteurs de risque en favorisant par tous les moyens une meilleure coordination entre les différents acteurs institutionnels, de manière à ce que les risques détectés puissent faire rapidement l'objet d'un signalement à l'autorité compétente(par exemple du chef d'établissement au rectorat en cas d'absentéisme scolaire, des services sociaux aux autorités judiciaires en cas de danger pour le jeune...).

Au niveau de l'Ile de France, Conseil Régional pourrait prendre l'initiative de rassembler l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs, dans le respect des compétences de chacun des acteurs, comme il le fait actuellement dans le cadre des conférences de la solidarité ou comme le fait l'Etat, au niveau de la DRASS dans le secteur des personnes âgées avec le programme régional de santé, afin de définir des axes concertés d'une politique de la parentalité, et de la jeunesse.

La concertation des différents acteurs qui interviennent chacun sur une partie de cette réalité est nécessaire. De plus les mentalités sont mûres actuellement pour progresser sur cette voie.

.41. LES MOYENS ET LES LIEUX DE DECISIONS

Les moyens et les lieux de décisions doivent être déconcentrés et assouplis :

Il est souhaitable que l'on puisse agir en temps réel et donc que les lieux de décisions et les moyens soient déconcentrés.

Les glissements de crédit d'une ligne budgétaire à une autre devraient être facilités.

Le contrôle nécessaire de l'argent publique ne doit pas être un frein à l'action.

.42. ADAPTER LA VILLE ET SES SERVICES DONT LES SERVICES PUBLICS

Des changements profonds ont affecté l'environnement économique, social et culturel. Parallèlement les comportements et les mentalités ont subi l'influence de toutes ces mutations.

Pour répondre aux besoins nouveaux des familles induits par ces nouveaux mode de vie, l'adaptation des modalités de fonctionnement et des horaires des services sociaux suppose la mise en place de moyens appropriés.

Il faut adapter la ville et ses services dont les services publics aux nouveaux modes d'habiter la ville nocturne.

On peut rappeler l'expérience des " bureaux du temps " cités dans le rapport " Vivre en Ile de France en 2025 " ¹. Il s'agit de structures décentralisées au niveau communal qui définissent les plages d'ouverture des commerces, des administrations, des équipements publics et les emplois du temps scolaires. Cette concertation entre les divers acteurs, née dans certaines villes italiennes à l'initiative des femmes, actrices des politiques du temps urbain, a été reprise en France en particulier à Saint Denis. Il faut souhaiter que des initiatives de ce genre se généralisent dans les cités et quartiers de l'Ile-de-France.

L'adaptation des plages horaires de transports collectifs aux nouveaux besoins, prévue dans son principe dans le PDU, devrait être débattue dans de telles instances.

La gestion des espaces publics (parking privé à usage public)est à réinventer. Nous devons avoir une nouvelle gestion de la rue.

Il faut réinstaurer certains métiers d'utilité sociale, à l'image de celui tenu autrefois par le garde champêtre. Les nouveaux services emploi jeune, à condition de les former, peuvent utilement se développer dans ces fonctions à l'exemple de ce qu'a fait la RATP dans les gares avec ces personnes qui renseignent les voyageurs, les aident dans leur démarche.

.43. L'ECOLE

Face à la complexité de la situation, les choix à faire sont de plus en plus délicats. Ce qui importe en priorité, c'est de clarifier un certain nombre d'objectifs assignés aux institutions. Par exemple, il faudrait que l'école repense sa vocation de socialisation qui est la sienne. Il est clair que l'éducation nationale peine aujourd'hui dans cette mission.

¹ présenté par M. Guieyesse le 24 juin dans le cadre de la section prospective du CESR

Les parents devraient être encouragés à entrer à l'école plus qu'ils ne le sont aujourd'hui. (voir annexe 2 une association de soutien aux parents dans leur rôle éducatif au sein de l'école)

Ceci montrerait aux jeunes l'accord entre parents et enseignants sur le sens de l'école, l'exercice de l'autorité, et sur les sanctions prononcées, quand c'est le cas. Celles-ci pourraient être du type réparation et être mise en œuvre sous la surveillance des parents. En un mot les jeunes percevraient la continuité des règles de l'école et de la famille.

Intégrer la culture d'origine à l'école

Pour les enfants de migrants, si l'on admet qu'il n'y aura de vraie intégration que par une acceptation et une reconnaissance de leur culture d'origine, nous devrions nous interroger sur les actions à mener pour atteindre ce but.

Les internats scolaires

Les internats " d'excellence pédagogique " comme les appelle Julien Dray sont nécessaires pour permettre à certains enfants et parents de reprendre pied quand une situation s'est dégradée avant que l'on en arrive à des points de non-retour. Ces lieux réclamés par les professionnels de la protection de l'enfance, pourraient accueillir les élèves en semaine, laissant la possibilité à un retour en famille en fin de semaine et durant les vacances. Ces lieux devraient être des lieux où des pédagogies personnalisées devraient être mises en place. Ces internats intégrés à l'école publique permettraient une alternative entre l'école et les foyers de la protection de l'enfance.

Les conseils généraux pour les collèges, et le conseil régional pour les lycées pourraient en intégrer un certain nombre dans leur programme d'investissement. Il restera à définir qui doit en assurer la gestion.

.44. UNE MAISON DES PARENTS

Pourquoi ne pas créer sous la responsabilité des associations de parents d'élève et des associations familiales, une maison des parents dans l'école à tous les niveaux d'enseignement. Ces lieux pourraient marquer la place faite aux parents. Cette maison pourrait accueillir les médiations entre parents et institutions. Les parents en difficultés pourraient y trouver une écoute individuelle ou en groupe. Les grands-parents ou autres personnes en particulier, retraités ou étudiants pourraient y assurer du soutien scolaire par le biais d'un chèque parrainage (voir l'expérience Lire et Faire lire décrite en annexe 2). Les parents pourraient venir y exposer leur métier et ainsi faciliter l'orientation professionnelle des adolescents (voir l'association Ecole et Famille présentée en annexe 2).

Une assemblée des femmes constitue un outil précieux pour venir en aide à celles qui se trouvent en grande détresse. La tradition africaine des femmes, habituées à vivre en groupe au sein d'un milieu très collectif pourrait être proposé aux femmes

éprouvant le besoin d'échanger sur leur " métier de mère "(cf.§ 0 L'assemblée des femmes présentée en annexe 2).

Au sein de l'assemblée des femmes, elles peuvent se retrouver en groupe, comme en Afrique, et s'entraider pour leurs activités quotidiennes tout en ayant leurs enfants à leurs côtés.

En outre, l'assemblée des femmes constitue un lieu privilégié pour mener des actions de prévention dans des domaines variés tels que la santé, l'éducation... Des lieux associant les pères et les mères sont également à favoriser (cf le Café de l'Ecole des Parents et l'assemblée des femmes de L'URACA présentés en annexe 2).

.45. LES ACTIONS DU CONSEIL REGIONAL EN FAVEUR DE LA VIE LYCEENNE“ PROJET LYCEE, INNOVATION EDUCATIVE ”

Le Conseil Régional a consulté les lycéens et a dégagé trois notions :

- La demande de répartition équitable des moyens
- Le besoin d'être reconnu comme acteurs à part entière
- Le vœu de nouer des relations plus personnalisées avec leurs professeurs.

Deux opérations ont été décidées pour faire appel aux capacités de projet des équipes éducatives et des lycéens :

- “ Projets lycée, innovation éducative ”

Cette action a débuté avec la rentrée scolaire 1999-2000.

Cette opération consiste à :

- encourager les équipes éducatives à développer des expérimentations impliquant directement les lycéens et l'ensemble de la communauté scolaire, et à participer ainsi à une forme d'éducation à la citoyenneté,
- promouvoir des relations ouvertes et confiantes entre les jeunes et les adultes, en facilitant la participation des lycéens aux décisions qui les concernent, afin d'approfondir les formes d'expression vivante et démocratique au sein de l'institution.

-“ Projet Passion, lycéens en Action ”

Cette action existe déjà depuis la rentrée scolaire 1995.

158 aides régionales ont mobilisé 1 000 lycéens

Cette opération offre un soutien direct à tous les jeunes lycéens qui s'engagent sur un projet et en assument la responsabilité.

Les domaines touchés sont la citoyenneté, l'expression culturelle, l'éducation à la santé et à l'environnement, la découverte de l'Europe, l'initiation aux nouvelles technologies, l'intégration à la mémoire collective, l'intervention solidaire et humanitaire la lutte contre la violence.

Cette opération a montré l'engagement, la créativité, le désir de participer des jeunes lycéens franciliens.

Ces actions ont pour finalité :

- la dynamisation de la vie scolaire dans les lycées,
- la création de formes actives d'apprentissage de la responsabilité et de la citoyenneté,
- la formation à la démarche de projet,
- l'approfondissement des relations enseignants-élèves.

De telles actions sont très intéressantes et nous pouvons souhaiter leurs déclinaisons adaptées en fonction de l'âges des enfants et adolescents, au niveau des collèges de la part des Conseils Généraux ou vis à vis des écoles de la part des communes.

.46. LE SPORT

Les équipements sportifs de proximité

Les équipements sportifs de proximité qui existent déjà mais en nombre insuffisant, devraient être développés dans des " Squares sportifs " où l'on trouverait des " play ground " de basket de rue comme c'est le cas par exemple sous la ligne de métro aérien à la station Glacière ou des pistes de rollers appelées " skate parc "(ce qui minimiserait la dégradation des équipements publics non prévus pour cet usage). Cette recommandation figurait déjà dans le rapport Desforge de 1998.

L'encadrement professionnel doit pouvoir donner une autre image du sport que celle que nous donne parfois les médias sur la tricherie et le dopage.

Les bases de plein air et de loisirs

Ces onze bases sont des équipements de qualité dont l'aménagement doit être poursuivi. Cependant, il semble nécessaire de développer les personnels d'encadrement pour accueillir les jeunes dans de bonnes conditions. L'accès doit être possible pour tous au niveau financier.

.47. LES JARDINS FAMILIAUX

Ces structures sont à développer, en particulier en petite couronne, et à proximité des zones de forte densité d'habitat. Il est souhaitable que des réserves foncières soient affectées pour faciliter leur développement. Des personnels d'encadrement devraient être affectés, dans le cadre des nouveaux services emploi

jeune ainsi qu'un encadrement social par les associations d'insertion pour ces structures.

.48. LA PLACE DE LA CULTURE.

Prévenir la violence ne passe pas seulement par le développement d'arts martiaux et du sport en général qui est nécessaire, mais aussi par celui d'ateliers d'expression corporelle, théâtrale, musicale, poétique. Il s'agit de développer tout ce qui peut permettre aux jeunes de verbaliser leur émotion et l'agressivité, qu'ils ont en eux, pour qu'elles ne deviennent pas de la violence.

Il faudrait encourager et privilégier les actions culturelles qui intègrent cette dimension d'éducation de la jeunesse.

A titre d'exemple le développement de bibliothèques de rue tel qu'évoqué dans le rapport Desforge de 1998 ou l'expérience de conteur aux pieds des immeubles, menée par le centre social de Corbeil dans le cadre de la politique de la CAF de l'Essonne (voir annexe 2), sont des actions à développer.

L'informatique et Internet doivent être rendu accessibles dans les quartiers. Le projet de bus informatique de l'association de la Sauvegarde de l'Enfance de Seine-Saint-Denis, qui circule dans les quartiers devrait être généralisé (un cyber bus fonctionne dans le Val-de-Marne à l'initiative du CNAFAL).

La création de lieux de vie, " cybercafétérias " dans les lycées va dans ce sens

Des tarifs préférentiels, voir la gratuité sont à l'étude, dans les musées et les théâtres nationaux. Les initiatives actuelles du théâtre de l'Odéon ou du musée du Louvre d'accueillir des jeunes défavorisés vont dans ce sens.

La fréquentation régulière des œuvres classiques et contemporaines par la mise en place pour la rentrée scolaire 2001, d'un " chèque-culture " de 90 francs, par le Conseil Régional, qui peut toucher environ 500 000 jeunes scolarisés, est une initiative très intéressante, qu'il faudra certainement généraliser aux jeunes non scolarisés.

.49. FAVORISER LES LIEUX D'EXPRESSION ET DE DIALOGUE ENTRE LES INSTITUTIONS ET LES USAGERS AU NIVEAU LOCAL

Ce qui est valable au niveau de la famille doit l'être avec les institutions. Les usagers sont représentés à l'école, ils commencent à l'être à l'hôpital ; ils devraient l'être au niveau local à la police, à la poste, à la sécurité sociale etc...

.50. ACCUEILLIR ET AIDER LES PERSONNES FRAGILES DONT LES ETRANGERS

Il est important d'effectuer un important travail de médiation et de représentation auprès des structures officielles en contact avec les personnes fragiles dont les migrants, mais également les personnes handicapées.

Une société d'intégration est une société qui accepte de faire un bout de chemin vers l'autre qu'elle accueille sur son sol. Etant ainsi reconnu dans son histoire, il peut alors s'intégrer sans trahir son histoire, son passé.

Les jeunes français issus de l'immigration, ayant ainsi une preuve tangible du respect (mot important pour les jeunes) porté par notre société à leurs parents, auraient plus de chance d'entendre notre discours sur le respect des services publics et de le mettre en œuvre.

Il faudrait encourager les institutions (administration, éducation nationale, police, caisse de sécurité sociale, ANPE, hôpitaux, etc...) et le monde du travail à mener une réflexion sur les conditions d'accueil, de relations avec les adultes, et les effets pervers, pour la dignité humaine, de certaines mesures prises en toute bonne foi et légitimité(tel que un ticket de cantine d'une couleur différente pour les personnes ayant une aide.)

Ces institutions devraient former systématiquement leurs personnels à devenir des agents actifs et solidaires faisant preuve d'ouverture et de compréhension. Cela fait partie du service public.

Le Conseil régional dans ses missions de formation pourrait favoriser la mise en place des lieux d'écoute et de formation aux différences des personnes qui constituent notre société.

.51. LA MEDIATION SOCIALE ET INSTITUTIONNELLE

On assiste actuellement à une révolution silencieuse de la médiation.

L'introduction de médiateurs (personnes issues des quartiers aidant à la ré-instauration du dialogue avec les institutions et les entreprises de transport) s'avère indispensable. On les appelle agents d'ambiance dans les transports, agents de prévention urbaine ou médiateurs dans les cités, agents de citoyenneté, chez les bailleurs sociaux. Cette médiation doit permettre aux services publics d'évoluer dans leurs pratiques. Il faut transformer la violence, en intelligence collective, par une reconnaissance réciproque, une formulation commune des transformations nécessaires et une évolution des pratiques professionnelles afin que les véritables médiateurs de notre société soit, à terme, les services publics.¹

Notre société ne pourrait que gagner à la mise en place de nouveaux métiers d'utilité sociale qui se justifieraient pour le secteur de l'économie marchande par les coûts évités et pour le secteur public par l'assistanat évité.

S'agissant de la mesure consistant à confier un rôle de médiation sociale à des emplois jeunes, celle-ci ne peut atteindre sa pleine efficacité qu'à la condition

¹ [Charles Rojzman, sociothérapeute, Libération 22 10 1999](#)

d'accentuer la formation et la professionnalisation de ces emplois pour en faire de vrais métiers qualifiés.

Des médiations s'imposent au niveau de toutes les institutions en contact avec le public notamment au sein de l'école, de la police et de toutes les administrations.. Les expériences menées dans les collèges ont fait la preuve de leur utilité et de leur efficacité.

Le milieu associatif peut apporter sa pierre à l'édifice par le biais de l'information et de la formation des citoyens.

Le Conseil régional, notamment par le biais de la formation et en particulier des emplois jeunes, mais aussi, les collectivités locales et les institutions participants au service public doivent poursuivre leurs efforts en ce sens.

.52. LES MAISONS DE JUSTICE ET DU DROIT

La justice doit se rapprocher de la population pour traiter rapidement les petits litiges, et pour accélérer les procédures. Les maisons de justice et du droit, évoquées dans le rapport Desforge du CESR (septembre 1998) ont pour vocation :

- de rappeler la loi, les moyens d'accès au droit et les notions de citoyenneté(droits et devoirs)
- d'apporter des mesures d'apaisements des conflits par la médiation, la réparation, ainsi que par laide aux victimes
- de développer, en partenariat avec les associations, des mesures d'insertion ou de réinsertion en faveurs des toxicomanes et des alcooliques

Le ministère de la ville pense à proposer d'installer des binômes délégués du médiateur de la République, composés d'un fonctionnaire et d'un adulte issu des mouvements associatifs ou militants. L'objectif est de ne pas réserver aux seuls Emplois jeunes les nouveaux métiers de médiations.¹

Dans le cadre de la politique de la ville, la généralisation de ces maisons devrait être envisagée.

.53. LE SERVICE CIVIL

Il est fort dommage que l'on n'ait pas remplacé le service militaire par un service civil obligatoire de six mois tant pour les filles que pour les garçons. Le citoyen se comporte en consommateur et n'apporte plus à la société. Il faudrait faire passer l'idée à notre jeunesse que si l'on a des droits, on a également des devoirs vis à vis de la société. Les jeunes qui s'engageront dans la formule de volontariat en préparation devraient avoir une valorisation importante de ce temps consacré aux autres.

¹ « Essaimer des arbitres dans les cités » Libération 22 10 1999

.54. LES ACTIVITES SENIORS

Les grands parents sont souvent éloignés de leurs petits enfants. Ils ont de plus en plus de disponibilités. Le Conseil Régional pourrait favoriser le volontariat du troisième âge dans des "activités seniors" ou des "emplois seniors" pour les chômeurs de longue durée au service du rattrapage scolaire (voir l'association "Lire et Faire lire" présentée en annexe 2), et de l'encadrement sportif et culturel dans les associations de proximité.

.55. LA POLICE DOIT AUSSI ETRE PREVENTIVE.

La présence d'îlotiers dans les quartiers devrait être encouragée. Beaucoup reste également à faire pour renforcer la participation citoyenne à la sécurité

La représentation de chaque communauté et le recours à des interprètes, dans les commissariats, est à aménager en s'inspirant des exemples étrangers¹.

Les Contrats locaux de sécurité, dont 290 étaient signés et dont 439 étaient en préparation au 3 septembre 1999, dont 139 dans les 26 départements considérés comme sensibles, favorisent la concertation des acteurs locaux et la police de proximité, par la présence d'adjoints de sécurité (ADS, emploi jeune). Les agents locaux de médiation sociale (ALMS, emploi jeune) recrutés par les mairies complètent ce dispositif. 19 % des adjoints de sécurité sont issus des "quartiers sensibles"², ce qui devrait renforcer l'image des services de police dans ces quartiers. Ces mesures sont à évaluer, et la formation doit être renforcée³, mais elles devraient vraisemblablement se généraliser.

¹ [Marcus](#)

² Le monde 21 septembre 1999

³ Le 25 juin 1999 un accord entre la direction générale de la police nationale (DGPN) et son homologue de l'emploi et de la formation professionnelle a été signé afin que le 5% d'ADS sans formation puissent suivre des cours de mise à niveau personnalisée.

CONCLUSION

Nous pouvons réaffirmer notre conviction que le problème de la violence des jeunes est pour une part le problème d'une société en crise de manière plus générale et dont les jeunes portent une des expressions les plus exacerbées.

La prévention des conséquences de cette crise sur la jeunesse porte autant sur la violence que les jeunes retournent contre eux, à travers le suicide par exemple, que sur la violence portée sur les autres.

Les causes sont multiples, un seul facteur est rarement suffisant pour entraîner le malaise d'un jeune.

La prévention passe par le repérage précoce des signes précurseurs : troubles du sommeil, absentéisme, appartenance à une bande. Les parents doivent être aidés à accomplir leur fonction d'éducateur.

Les actions à mener doivent porter sur les différentes phases de la vie d'un individu de la naissance, en passant par l'enfance, puis l'adolescence et l'âge de jeune parent.

Les populations immigrées et leurs enfants français doivent faire l'objet d'une politique active d'intégration qui passe aussi par une acceptation de leur culture pour une société métissée réussie.

Le lien est à rétablir ou à restaurer, entre les institutions et les habitants des quartiers, entre les institutions elles-mêmes, entre les " autorités " (la police, la justice) et les citoyens.

Le débat entre sanction ou prévention est un faux débat car la sanction est utile si dans la réalité de son application (délais, moyens) elle est éducative.

La notion de service public et la formation de ses agents est à redéfinir en intégrant les nouvelles contraintes liées à l'évolution de la société.

La politique d'urbanisme doit être relancée en ayant le souci d'être au plus près des habitants.

Il ne faut pas oublier que la première cause de ces problèmes de violence est le chômage, des jeunes en particulier. La politique de l'emploi est le meilleur antidote contre la violence des jeunes, pour peu que l'on donne aussi une activité réelle aux parents qui retourneront difficilement dans un emploi classique.

Le mot **respect** est important pour les jeunes, montrons leur que nous respectons la dignité humaine, en les respectant et en respectant leurs parents.

A N N E X E S

A N N E X E 1

Les conduites à risque chez les jeunes de 10 à 19 ans en Ile-de-France

I - LES CONDUITES A RISQUE CHEZ LES JEUNES DE 12 A 19 ANS EN ILE-DE-FRANCE

Une étude¹ de l'Observatoire régional de santé d'Ile-de-France a été réalisée par Catherine Embersin et le docteur Isabelle Grémy. Cette étude, rendue publique en mai 2000, porte sur la santé telle qu'elle est perçue par les jeunes en Ile-de-France. Elle porte plus particulièrement sur les conduites à risque des jeunes. Elle a été réalisée à partir d'une exploitation régionale de l'enquête nationale conduite par le CFES en 1998 concernant le Baromètre Santé Jeunes 97 / 98. Cette enquête a été conduite auprès de jeunes âgés de 12 à 19 ans.

Présentation de l'enquête CFES

Afin d'appuyer la mise en œuvre et le suivi de ses actions nationales dans le domaine de la promotion pour la santé, le Comité français d'éducation pour la santé (CFES) a élaboré un dispositif d'enquêtes périodiques : les " Baromètre Santé ". Ces études mesurent régulièrement la perception et les comportements des personnes interrogées sur différents domaines concernant la santé.

Pour la première fois, un Baromètre Santé " Jeunes " a été réalisé en 1997 / 98 auprès d'un échantillon aléatoire de 4115 jeunes de 12 à 19 ans tirés au sort par téléphone (seuls 620 jeunes de l'échantillon sont domiciliés en Ile-de-France du fait du taux de refus et de non réponse plus élevé dans cette région qu'ailleurs. Cela pose avec acuité le problème de l'existence d'un biais de recrutement, dont il est difficile de mesurer l'impact sur les résultats). Certains des thèmes les plus sensibles comme la sexualité, le suicide ou la consommation de drogues illicites n'ont concerné que les jeunes de 15 ans et plus.

L'objectif de cette enquête est de mieux appréhender les différents domaines de la santé tels qu'ils sont perçus par les jeunes eux-mêmes, afin d'adapter les outils et les stratégies de prévention à leur égard.

¹ Nous reproduisons dans cette annexe une partie de l'introduction et la conclusion de cette étude avec l'aimable autorisation des auteurs et de la direction de l'ORS Ile-de-France.

Cette étude met en lumière :

- les spécificités de l'Ile-de-France relatives à la santé des jeunes et,
- quelques-uns des principaux facteurs associés aux conduites à risque.

Parmi l'ensemble des informations disponibles dans l'enquête nationale, le choix de ne s'intéresser qu'aux symptômes considérés comme les plus significatifs d'un mal-être ou d'une souffrance physique ou psychique ou reconnus comme ayant des conséquences sanitaires importantes a guidé l'analyse régionale.

Des résultats semblables à ceux de l'analyse nationale

Les résultats de l'exploitation régionale d'Ile-de-France sont semblables à ceux publiés dans le cadre de l'enquête nationale par le CFES, on retrouve notamment des associations similaires entre variables.

- La fréquence des comportements de consommation régulière, notamment d'alcool et cannabis, de polyconsommation et des accidents est plus grande chez les garçons que chez les filles qui, elles, songent davantage au suicide et ont davantage fait des tentatives de suicide que les garçons.
- De même, on retrouve les corrélations fortes entre les différentes conduites et situations de risque. La polyconsommation régulière, même si sa définition correspond à une consommation régulière moins stricte que dans l'analyse du CFES, est constamment associée, comme dans les résultats nationaux à des situations à risque comme les tentatives de suicide et les pensées suicidaires, les accidents de deux roues à moteur, les comportements alimentaires perturbés, des comportements de violence agis ou subis, des comportements sexuels à risque.
- On retrouve pareillement une forte fréquence de la consommation de tabac chez les jeunes quel que soit leur lieu de résidence et surtout les mêmes facteurs familiaux associés, notamment la consommation de tabac d'au moins un des parents. Chez les fumeurs, le désir d'arrêter est souvent exprimé et devrait être pris en compte dans les différents aspects de prévention de lutte contre le tabac, comme en témoigne également l'importance de très jeunes "ex-fumeurs".

- Les résultats nationaux comme les résultats régionaux mettent en évidence l'importance des facteurs relatifs au rôle des parents et de la famille notamment concernant la cohésion familiale. Des situations familiales telles qu'une famille monoparentale (jeune vivant avec sa mère le plus souvent) ou plus encore une famille recomposée ou un autre type de famille sont associées aux conduites à risque. Il est possible d'avancer l'hypothèse que la multiplicité des autorités parentales, parfois contradictoires, jouerait en faveur d'un défaut de cohésion familiale.
- En relation avec le rôle primordial de la situation familiale, la perception de la valorisation et de l'autorité exercée par les parents semblent être des variables importantes. Alors que la valorisation apparaît comme une variable saisissable intuitivement, celle relative à l'autorité est plus ambiguë, recouvrant à la fois des notions de contrôle, d'autorité (au sens couramment employé), de vigilance et d'attention de la part des parents.
- Une valorisation et/ou une autorité perçues comme moindres par les jeunes sont presque toujours associées aux conduites à risque. Les relations entre cette perception et les comportements des jeunes ne peuvent se résumer à une simple relation cause – conséquence mais relèvent sans doute d'une relation plus complexe qu'il serait intéressant d'analyser de manière plus approfondie.
- Un rapport à l'école plus négatif en Ile-de-France, avec notamment un redoublement plus important et une proportion de jeunes mal insérés scolairement plus élevée (absentéisme, retards, exclusions), explique en partie des fréquences plus importantes de certaines conduites à risque, notamment la polyconsommation régulière et les idées suicidaires.
- Le niveau socio-culturel, appréhendé par la situation professionnelle du chef de famille, intervient dans l'occurrence de conduites à risque mais il est plus difficile d'en dégager une tendance générale. Seule la catégorie des cadres est toujours associée aux consommations expérimentales et régulières mais l'est beaucoup moins aux autres conduites à risque. Pour les accidents de sport, cette catégorie apparaît comme un facteur de risque et au contraire comme un facteur protecteur pour la violence agie et l'absence de préservatif au premier rapport.

Des effets spécifiques "région Ile-de-France"

- On retrouve, en effet, une plus grande fréquence en Ile-de-France de certains comportements et situations de risque telles que violence subie et agie, pensées suicidaires, consommation régulière de cannabis, polyconsommation régulière d'alcool, tabac et cannabis, consommation plus précoce de cannabis et une entrée plus précoce dans la consommation de tabac.
- De même, en Ile-de-France, il semble que l'on constate une plus grande similitude des comportements entre garçons et filles, en général plus contrastés en province. Par exemple, autant de filles et de garçons expriment avoir subi des violences, se sont vu proposer de la drogue, déclarent fumer un même nombre moyen de cigarettes par jour, ont des scores de santé de niveaux souvent comparables.
- La dichotomie Ile-de-France - autres régions de France métropolitaine prise en compte dans cette étude ne signifie pas pour autant qu'il y a homogénéité de situation ni de comportements en province. De même le choix de considérer la région francilienne comme une entité ne doit pas faire oublier l'existence de situations départementales contrastées.
- L'effet régional mis en évidence ici est un indicateur et ne peut être considéré comme une cause en soi, explicative des spécificités franciliennes. Il recouvre des traits aussi divers qu'une forte urbanisation, un contexte culturel et familial particulier où prédominent notamment une proportion importante d'étrangers, une situation économique globalement favorable, des habitudes de vie spécifiques (temps de transports assez longs, rythmes de vie différents), une concentration de l'offre, en particulier de drogues illicites, une organisation entre jeunes différente dans un tel contexte, une scolarisation plus longue...

La comparaison des résultats avec d'autres études sur la santé des jeunes se révèle difficile.

A l'exception de l'une d'entre elles, aucune étude ne compare l'Ile-de-France aux autres régions.

En outre, les classes d'âge considérées dans les études sont souvent différentes. L'exploitation régionale de l'enquête Choquet¹ montre que la consommation de tabac durant la vie est plus élevée en Ile-de-France que dans les autres régions chez les adolescents scolarisés âgés de 11-19 ans, résultat que l'on ne retrouve pas dans cette étude, l'expérimentation de tabac ne variant ni selon le sexe, ni selon la région.

Comme dans l'enquête Choquet et, bien que les critères retenus pour la consommation régulière d'alcool soient différents, la consommation d'alcool est, chez les garçons, plus fréquente en province qu'en Ile-de-France. En revanche l'exploitation régionale du Baromètre Santé Jeunes 97 / 98 ne met pas en évidence de différence chez les filles, que ce soit pour la consommation au moins hebdomadaire ou la consommation régulière d'alcool (consommation au moins hebdomadaire et/ou au moins trois ivresses au cours des douze derniers mois).

Enfin, contrairement à l'enquête Choquet qui ne mettait en évidence aucune différence entre l'Ile-de-France et la province, la consommation régulière de cannabis (au moins 10 fois au cours de la vie) est nettement supérieure en Ile-de-France que dans les autres régions, que ce soit chez les filles ou chez les garçons. Les proportions observées ici sont bien plus élevées que celles observées chez les jeunes scolarisés et même que celles chez les jeunes non scolarisés de 15-24 ans de l'enquête Choquet et pourraient traduire une nette augmentation de la consommation de cannabis chez les jeunes depuis 1993 qui serait surtout sensible dans la région Ile-de-France. Cet accroissement de la consommation est également noté dans l'enquête HBSC (Health behaviour in school-aged children), enquête qui concerne les rectorats de Toulouse et de Nancy²

L'analyse des comportements à risque tels qu'ils sont perçus par les jeunes montre globalement, en Ile-de-France, une fréquence plus élevée, alcool excepté, ainsi qu'une perception de la santé plus négative surtout dans les aspects de santé physique et mentale. L'interprétation de ces résultats au-delà des indicateurs passe par une analyse approfondie des contextes de vie, familiaux et sociaux de ces jeunes ainsi que par la disparité des situations au sein de la région.

¹ M.CHOQUET, I.GREMY, C.LAGADIC, " Existe-t-il une surconsommation de drogue parmi les jeunes de la région parisienne ? ", Rev. Epidém. et Santé Publ., 1998, 46, 183-192.

² Dr Felix NAVARRO, Dr Emmanuelle GODEAU, Christiane DRESSEN, Geneviève MOURET et Benoît JEUNIER et le Dr Evelyne APTEL. Les comportements de santé des jeunes : consommation de substances psychoactives, résultats préliminaires, [BEH n°48, nov.1999.](#)

II - EXTRAITS DU RAPPORT “ CONDUITES A RISQUE CHEZ LES JEUNES DE 12 A 19 ANS EN ILE-DE-FRANCE ”

Analyse régionale du Baromètre CFES

Santé Jeunes 97/98, Observatoire régional de santé d’Ile-de-France et Comité français d’éducation pour la santé, Mars 2000

Etude réalisée par

Catherine EMBERSIN, chargée d’études à l’ORS d’Ile-de-France et

le docteur Isabelle GRÉMY, médecin épidémiologiste à l’ORS d’Ile-de-France

Les principaux résultats

1 - L’ALCOOL

L’alcool est la première substance psychoactive expérimentée par les jeunes et l’est autant en Ile-de-France qu’en province.

La consommation au moins hebdomadaire d’alcool au cours des douze derniers mois concerne globalement un jeune sur cinq et est plus fréquente en province qu’en Ile-de-France.

Les garçons franciliens déclarent boire moins souvent que leurs homologues de province (25 % de consommateurs au moins hebdomadaires contre 31 % en province) tandis que les niveaux sont comparables pour les filles : aux alentours de 15 % pour les Franciliennes comme pour les provinciales.

Une proportion plus importante de Franciliennes ont déjà connu l’ivresse, 25,5 % contre 20,8 % des provinciales tandis que le contraire est observé pour les garçons : 28,8 % des Franciliens ont déjà été ivres au cours de la vie contre 34,9 % des garçons résidant en province.

2 - LE TABAC

La moitié des jeunes, tant en Ile-de-France qu’en province, ont déjà fumé au cours de leur vie.

Quelle que soit la région de résidence, les fumeurs, réguliers ou occasionnels, sont autant des filles que des garçons.

- A 19 ans, plus de la moitié des jeunes fument, même de temps en temps : 58 % en Ile-de-France et 50 % hors Ile-de-France.

Le fait d'avoir un parent fumeur augmente le risque de fumer, quotidiennement ou plus occasionnellement, de 70 %.

Les comportements par rapport au tabac sont davantage dépendants de l'âge et de la famille (type de famille, niveau socio-culturel) que de la région de résidence ou du sexe.

3 - LES DROGUES ILLICITES

Les Franciliens se sont davantage vu proposer de la drogue que les autres, 56 % contre 48 %, ce qui témoigne d'une offre plus importante dans la région.

A 19 ans, 53 % des jeunes Franciliens ont expérimenté de la drogue contre 39 % des jeunes résidant en province.

- 5 % environ des expérimentateurs ont consommé une autre drogue illicite en plus du cannabis,
- La consommation exclusive d'une drogue illicite autre que le cannabis concerne moins de 1 % des expérimentateurs, que ce soit en Ile-de-France ou en province.
- 21 % des Franciliens déclarent avoir consommé du cannabis au moins 10 fois au cours de la vie contre 13 % des provinciaux.
- Vivre dans une famille recomposée ou monoparentale multiplie le risque d'être consommateur régulier de cannabis par 2, chez les filles comme chez les garçons, et vivre dans une famille dont le chef est inactif ou cadre multiplie le risque par 1,6.
- L'âge moyen d'initiation est plus précoce en Ile-de-France, puisqu'il s'élève à 15,7 ans contre 16,0 ans en province.

Les consommateurs de cannabis se déclarent en moins bonne santé que les autres.

4 - LA POLYCONSOMMATION DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

Les polyexpérimentateurs d'alcool, de tabac et de cannabis sont plus nombreux en Ile-de-France qu'en province avec respectivement 35,0 % et 24,9 % des jeunes de 15-19 ans.

La polyconsommation régulière d'alcool, de tabac et de cannabis concerne également une proportion plus importante de Franciliens que de provinciaux : 11,3 % des jeunes en Ile-de-France contre 7,5 % en province.

Elle est plus fréquente chez les garçons, chez les jeunes des familles recomposées et monoparentales ainsi que chez les jeunes issus d'une famille dont le chef est cadre.

5 - LES AUTRES CONDUITES A RISQUES

Des comportements (les comportements alimentaires perturbés, les pensées suicidaires, les comportements de violence agie) dont certains marquent une souffrance psychologique se révèlent plus fréquents en Ile-de-France.

- Ainsi les comportements alimentaires perturbés pourraient être un peu plus fréquents en Ile-de-France. Dans cette région, aucune différence de fréquence de ces comportements n'est observée entre garçons et filles (environ 22 % des jeunes) alors qu'en province ces troubles sont plus souvent déclarés par les filles (20,3 %) que par les garçons (15,3 %).

Si les filles sont plus nombreuses que les garçons à avoir pensé au suicide au cours des douze derniers mois, 18 % des Franciliennes contre 11 % des Franciliens, elles y pensent également bien davantage que leurs homologues de province qui sont 13 % à y avoir pensé.

- La violence agie ou subie est bien plus souvent le fait des garçons : en Ile-de-France, les garçons sont 22 % à avoir frappé ou blessé physiquement quelqu'un au cours de l'année contre 6 % pour les filles, proportions supérieures à celles déclarées en province, respectivement 12 % et 3 %.

- La violence subie semblerait un peu plus importante en Ile-de-France qu'en province, plus particulièrement chez les filles, 10 % des filles franciliennes déclarant avoir été frappées ou blessées physiquement au cours des douze derniers mois contre 6 % en province. Chez les garçons, ces proportions sont respectivement de 14 % et 11 %.
- Les Franciliens rapportent davantage avoir subi des rapports sexuels forcés au cours de la vie, 4 % des jeunes contre 2 % en province. En Ile-de-France, la proportion de jeunes concernés est comparable chez les garçons et chez les filles, environ 4 %, mais en province les filles sont plus souvent concernées que les garçons.

6 - POLYCONSOMMATION ET AUTRES CONDUITES A RISQUE

La polyconsommation régulière d'alcool, de tabac et de cannabis est constamment et fortement associée aux conduites à risque, accidents de sports exceptés.

- L'idéation suicidaire chez ces jeunes est fortement associée à une polyconsommation régulière, avec un risque multiplié par 3.
- De même, la polyconsommation régulière multiplie le risque par 7 d'avoir déjà effectué une tentative de suicide.
- Le risque de comportements alimentaires perturbés (frénésie alimentaire, de vomissement volontaire, de redouter de commencer à manger de peur de ne pouvoir s'arrêter ou encore de manger en cachette) est multiplié par 2 lorsqu'il y a polyconsommation régulière d'alcool, tabac et cannabis.
- La polyconsommation se révèle fortement associée aux accidents de deux roues à moteur (le risque est multiplié par 3) tandis qu'elle ne l'est pas pour les accidents de sport.
- Le risque de violence agie ou subie est multiplié par 2 pour les polyconsommateurs.
- Etre issu d'une situation familiale complexe, monoparentale et surtout recomposée, semble accroître le risque de survenue de certains comportements et conduites à risque comme la consommation régulière d'alcool, de cannabis, la polyconsommation régulière de drogues mais aussi des pensées suicidaires et des tentatives de suicide, de la violence agie, subie ou sexuelle ou la non utilisation de préservatif lors du premier rapport sexuel.

- Environnement scolaire et familial La perception de l'environnement familial par les jeunes, mesurée ici par la perception de l'attitude des parents, joue un rôle important dans les conduites à risque. Celle-ci a été identifiée par deux variables, la valorisation de l'enfant et l'autorité parentale. La première regroupe le fait d'écouter les idées et opinions de son enfant et de le féliciter, la seconde, plus ambiguë, se rapporte à la fois à la vigilance des parents, l'institution de règles et le contrôle exercé par eux.
- Les filles se sentent plus souvent valorisées que les garçons et perçoivent plus souvent leurs parents comme autoritaires, tant en Ile-de-France qu'en province. Cette perception ne varie pas selon la région de résidence. En Ile-de-France, 48 % des filles contre 38 % des garçons se disent écoutés et félicités par leurs parents et 77 % des filles contre 69 % des garçons perçoivent leurs parents comme très souvent ou assez souvent autoritaires.
- Les Franciliens sont plus nombreux que leurs homologues de province à avoir déjà redoublé au cours de leur scolarité : respectivement 65 % et 57 % de l'ensemble des 15-19 ans. Ils présentent également plus souvent des comportements témoignant d'une mauvaise insertion scolaire : absentéisme, retards aux cours, exclusions.

Les garçons sont plus souvent concernés que les filles par ces comportements mais aussi par le redoublement, tant en Ile-de-France qu'en province.

- Un rapport négatif à l'école (redoublement, ne pas beaucoup ou pas du tout aimer l'école, être mal inséré scolairement) est plus fréquemment observé chez les jeunes qui se disent peu ou pas valorisés par leurs parents, quelle que soit la région de résidence. Le lien avec une moindre autorité des parents est moins systématique mais souvent existant.
- Les jeunes qui ne se sentent que peu, voire pas du tout, valorisés par leurs parents mais aussi ceux qui perçoivent leurs parents comme peu autoritaires sont plus souvent polyconsommateurs réguliers, sont plus nombreux à avoir eu des pensées suicidaires et à avoir eu un accident de deux roues à moteur.
- Les jeunes ayant déjà redoublé sont plus nombreux à être polyconsommateurs réguliers, à avoir frappé ou blessé physiquement quelqu'un, à avoir eu un accident de deux roues à moteur.

- Dans la population des seuls scolarisés, une mauvaise insertion scolaire est fortement associée à ces conduites à risque. Dans le cas notamment de la polyconsommation régulière de substances psychoactives et des idées suicidaires au cours des douze derniers mois, cette variable de comportement scolaire efface l'effet région. Une désinsertion scolaire plus importante en Ile-de-France explique en grande partie une polyconsommation plus répandue et des idées suicidaires plus fréquentes chez les Franciliens. L'effet région persiste cependant dans le cas des conduites violentes (avoir frappé ou blessé physiquement quelqu'un au cours des douze derniers mois) bien qu'une mauvaise insertion scolaire soit là encore un facteur fortement associé.

A N N E X E 2

Exemples d'actions conduites en Ile-de-France

I - UN EXEMPLE D'APPROPRIATION DE L'ESPACE ET DU TEMPS : LES JARDINS FAMILIAUX

Créés sous l'impulsion de l'abbé Lemire en 1896, les jardins ouvriers, devenus jardins familiaux en 1952, ont pris aujourd'hui la dimension d'un phénomène national. On recense en France environ 250 000 parcelles. En Ile-de-France le nombre est estimé à 20 000 dont près de 10 000 gérées sous forme associative privilégiant un but social. En Ile-de-France, la Ligue du coin de terre gère directement 2 300 parcelles et 1950 demandeurs sont en attente. Les jardins familiaux sont implantés principalement dans le Val-de-Marne où le Conseil général mène une politique active ainsi qu'en Seine-Saint-Denis, dans les Yvelines et dans l'Essonne.

Les jardins familiaux constituent un lieu de rencontre, de loisirs, de convivialité et de sociabilité entre toutes les catégories socioprofessionnelles de différentes nationalités.

Les jardins familiaux ont une valeur indéniable de convivialité. Ils offrent un vaste champ ouvert à l'action pour la paix sociale et l'épanouissement de l'homme.

Les jardins familiaux jouent un rôle social important par :

- l'appoint alimentaire qu'ils procurent aux personnes de condition modeste qui constituent la majorité des jardiniers.
- les valeurs de solidarité, d'effort, de patience qu'ils sollicitent.

Les jardins familiaux permettent de renforcer la mixité sociale entre des adultes et des jeunes appartenant à des générations différentes.

Les jardins familiaux jouent également un rôle d'insertion en permettant aux personnes en difficulté, en particulier les jeunes, de s'approprier un espace, de renouer des contacts et d'effectuer une activité.

Par le biais du jardinage, certains parents retrouvent une dignité et un rôle social, prélude à leur réinsertion dans l'environnement socioculturel. Le jardinage développe le sens de l'effort, du contact et du partage.

Les jardins familiaux constituent également un outil d'aménagement des villes en maintenant des espaces ouverts. Dans les zones d'habitat social, ils contribuent à améliorer le cadre de vie des habitants.

Depuis quelques années, des collectivités tentent de réaliser ce type d'opérations aux pieds des immeubles. L'augmentation de la subvention régionale va dans le bon sens.

Pour que les jardins familiaux jouent pleinement leur rôle d'insertion auprès de personnes en difficulté, il est essentiel que les activités qui leur sont proposées soient animées et encadrées par leurs propres responsables et leurs propres spécialistes. Les responsables des jardins familiaux ne peuvent assurer ces tâches. La réinsertion est d'autant plus efficace que les parcelles dites d'insertion sont associées à un groupe de jardins classiques.

Ils permettent aussi de mener des actions pédagogiques, en partenariat avec l'Education nationale, pour les jeunes des écoles et des centres de loisirs.

L'implication personnelle et volontaire constitue la clé de la réussite des jardins familiaux.

L'action en faveur des jardins familiaux suppose une volonté politique forte et continue de mettre à disposition des parcelles de terrain.¹

¹ M. RAJAUD directeur de la fédération nationale des jardins familiaux

II - LE VALDOCCO : UN ESSAI DE REPOSE DANS L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF DES JEUNES EN DIFFICULTE

Créé en juin 1995, l'association VALDOCCO mène une action éducative auprès des enfants et des adolescents du Val d'Argent, (une grande cité du nord ouest parisien, qui compte parmi les plus sensibles de la banlieue parisienne) avec l'ambition de restaurer les liens entre cette jeunesse et les habitants de cette cité et des quartiers voisins.

L'action du VALDOCCO qui a signé une convention d'objectifs avec l'Etat dans le cadre de la politique de la ville s'organise autour de trois axes :

- réinvestir l'espace et restaurer le lien social
- réinvestir la formation et restaurer les perspectives d'avenir
- réinvestir le dialogue en restaurant les limites.

1 - REINVESTIR L'ESPACE ET RESTAURER LE LIEN SOCIAL

Dans les quartiers sensibles, les jeunes se sont appropriés l'espace. Ils imposent leurs modes de vie et leurs comportements. La seule chose à laquelle ils se raccrochent c'est le territoire de leur cité. Leur seule manière d'exister c'est de resserrer le lien avec le territoire. La violence à laquelle sont confrontés les transports publics s'inscrit dans le prolongement de cette logique.

Il est-il urgent de réinvestir l'espace en luttant contre cette appropriation du territoire par les groupes de jeunes.

On ne soulignera jamais assez combien le désœuvrement des enfants et des adolescents est le plus grand fléau dans les cités.

Le développement de l'animation de rue constitue-t-il un enjeu central de l'association VALDOCCO :

Le " Secteur Animation Enfance Jeunesse ".

Il ne s'agit pas de mettre en place une nouvelle structure classique d'animation, nécessitant adhésion préalable de l'enfant ou de l'adolescent et participation à des activités programmées, mais de développer une animation de rue sur les places, en allant à la rencontre des jeunes qui, échappant aux structures, ne se retrouvent pas dans leur mode de fonctionnement.

Ce projet vise également à aider à l'émergence et à la mise en œuvre de projets réalisés par des groupes d'adolescents et préadolescents, en particulier durant les temps de congés scolaires et à favoriser la rencontre entre gens de différents quartiers.

Toutes ces activités d'animation sont conçues et réalisées comme support pour l'équipe éducative à la relation menée avec les enfants et adolescents des différents quartiers dans le but de renforcer le lien social.

A la lumière des expériences menées l'association VALDOCCO fait trois observations principales :

- Les déviances comportementales des 11/15 ans, liées à leurs difficultés à intégrer le rapport à la loi

- Les difficultés à impliquer les adolescentes, qui vivent parfois "écrasées" par les excès des garçons

- Le repli identitaire sur chaque quartier,

L'association VALDOCCO intensifie son action selon les priorités suivantes :

- Travailler auprès des 11/15 ans, en impliquant des aînés (grands frères, grandes soeurs) dans la réalisation des actions d'animation.

- Développer l'approche des adolescentes, en favorisant l'émergence d'activités mixtes, et en organisant pour certaines d'entre elles des activités spécifiques

- Faire du lieu " VALDOCCO " un lieu de rencontre entre populations des différents quartiers d'intervention (COTEAUX et VAL D'ARGENT Nord).

Afin d'établir des liens dans la durée avec les jeunes des différents quartiers, l'association VALDOCCO est particulièrement vigilante à la régularité des actions entreprises et à impliquer au maximum les familles.

2 - REINVESTIR LA FORMATION ET RESTAURER DES PERSPECTIVES D'AVENIR

L'accompagnement mis en place par le VALDOCCO ne s'effectue pas seulement dans le domaine des loisirs, mais vise aussi à aider l'enfant et l'adolescent à réinvestir la scolarité.

C'est le " Service d'Accompagnement Educatif et Scolaire " dont le projet s'articule autour de deux axes :

- Favoriser la réussite scolaire d'enfants en primaire et d'adolescents du secondaire par la mise en place d'un accompagnement comportant des temps d'études dirigées, des plages de soutien scolaire et un suivi individualisé ;

- Favoriser la médiation entre les familles et les établissements scolaire.

Le VALDOCCO s'attache à impliquer les familles par l'organisation de réunions trimestrielles et la réalisation de rendez-vous individualisés ainsi que par la concertation avec les écoles et les collèges et par une participation à des rencontres régulières.

Mais le chômage massif des jeunes de 18/25 ans sans qualification demeure un problème majeur.

Aujourd'hui, il est urgent de relever le défi de la formation des jeunes désœuvrés des quartiers sensibles afin qu'ils puissent participer à la création des nouveaux métiers de demain : agents d'ambiance dans les transports en commun, agents de prévention urbaine, agents de citoyenneté, médiateurs.

C'est l'objectif majeur de l'IFMV VALDOCCO (Institut de Formation aux Métiers de la Ville), qui dispense des formations dans le domaine des nouveaux métiers de la ville.

La dimension du coût évité (déprédations, baisse de fréquentation dans les transports en commun) rentabilise ces nouveaux emplois d'utilité sociale.

3 - REINVESTIR LE DIALOGUE EN RESTAURANT LES LIMITES

Ce dont les jeunes ont le plus besoin, c'est de se sentir accueillis, écoutés, reconnus.

Le troisième service du VALDOCCO consiste en l'animation d'un "Pôle d'Accueil pour Jeunes en Difficultés", dont le projet s'articule autour de deux axes :

- Accueillir, écouter et accompagner des jeunes en grandes difficultés
- Intervenir auprès des familles.

Ce pôle d'accueil veut constituer :

- Un espace de médiation familiale, permettant de favoriser, grâce à l'intervention de tiers, le dialogue intra-familial dans le cas de situations tendues, pouvant se traduire chez l'enfant et l'adolescent par des comportements tels des fugues, des conduites suicidaires ou délinquantes.
- Un espace de médiation institutionnelle, permettant le rapprochement entre des jeunes en difficulté et les services existants, susceptibles d'intervenir pour apporter leur aide

Le fonctionnement d'un tel pôle se traduit par une très grande souplesse, tant dans la prise de contacts (par téléphone ou lors de rencontres sur la rue) que dans l'organisation des rendez-vous. Une évaluation de la situation commence par être effectuée avec l'enfant ou l'adolescent et sa famille, en liaison éventuelle avec d'autres intervenants, et un accompagnement éducatif est mis en place.¹

III - UNE CONSULTATION DE PSYCHOPATHOLOGIE SPECIALISEE POUR LES MIGRANTS ET LEURS ENFANTS

La création à l'hôpital Avicenne de Bobigny dans le cadre d'un service de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent d'une consultation de psychopathologie spécialisée pour les migrants et leurs enfants répondait à un besoin dans une banlieue défavorisée regroupant une forte proportion de populations immigrées souffrant de handicaps socioculturels, facteurs de déstabilisation dans leur vécu familial, tout particulièrement en ce qui concerne les enfants de la 2ème génération. La situation transculturelle est un facteur de risque pour les jeunes.

La consultation spécialisée est fréquentée prioritairement par des familles en provenance de l'Afrique noire et du Maghreb. On trouve également par ordre décroissant des familles issues de l'Asie du Sud-est (vietnamiens, laotiens), des tamouls, des indiens, des turcs, des kurdes...²

IV - UNE ASSOCIATION POUR LA COMMUNAUTE AFRICAINE

L'URACA, association créée en 1985, a pour objectif d'assurer la prévention sanitaire et la défense de la culture africaine. Elle utilise les éléments culturels comme points d'appui des stratégies d'intervention, tout en travaillant à renforcer les liens entre les logiques de la société d'accueil et celles des pays d'origine. Pour comprendre les difficultés de l'autre dans notre culture, il faut comprendre la culture de l'autre.

Les actions menées par l'URACA auprès des différentes composantes des communautés africaines migrantes vivant en Ile-de-France visent à assurer la prise en charge globale des différents problèmes que rencontrent les migrants africains :

- lutte contre la précarisation et les processus d'exclusion
- prévention de la toxicomanie et du SIDA
- renforcement de la solidarité communautaire au sein de l'assemblée des femmes.

¹ Peticlerc

² Moro

V - L'ASSEMBLEE DES FEMMES

L'assemblée des femmes constitue un outil précieux pour venir en aide à celles qui se trouvent en grande détresse. Habitues à vivre en groupe au sein d'un milieu très collectif, certaines femmes africaines se retrouvent isolées dans notre pays. Cet isolement constitue un facteur supplémentaire de déstabilisation et de décompensation psychique qui se surajoute à la problématique de la migration.

Au sein de l'assemblée des femmes, elles peuvent se retrouver en groupe, comme en Afrique, et s'entraider pour leurs activités quotidiennes tout en ayant leurs enfants à leurs côtés. En outre, l'assemblée des femmes constitue un lieu privilégié pour mener des actions de prévention dans des domaines variés tels que la santé, l'éducation...¹

VI - UNE ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX PARENTS DANS LEUR ROLE EDUCATIF AU SEIN DE L'ECOLE

En juillet 1999 des parents ont créé, au sein du collège Paul-Vaillant Couturier de Champigny-sur-Marne, en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique une association de soutien aux parents dans leur rôle éducatif. Cette structure qui bénéficie d'un bureau aménagé dans les locaux de l'établissement scolaire, se veut être un centre ressource, ouvert à tous les parents d'enfants scolarisés dans un établissement de la ZEP et à leurs enseignants. Il a pour mission de faire rentrer dans l'établissement des parents qui ont des difficultés avec l'institution scolaire. Soit parce que leur propre vécu d'élève étant négatif, ils ont gardé une mauvaise image de l'institution scolaire. Soit parce que baignant dans une culture différente, ils n'arrivent pas à appréhender le fonctionnement de notre système scolaire. Ou encore parce que, pris par leurs propres difficultés, ils ne savent pas comment établir une relation avec les équipes éducatives qui ont en charge leurs enfants. Le message que l'association cherche à faire passer est que l'école a pour mission d'assurer la transmission du savoir et non d'éduquer à elle seule les jeunes. En créant un lien avec les parents, l'école retrouve le contact avec les jeunes et ré instaure une dynamique d'échange. Certains enfants n'ont jamais eu l'occasion de voir que l'on s'occupait d'eux. Lorsque l'équipe éducative et les parents mettent en commun leurs compétences et leur intérêt pour l'enfant, celui-ci sort de l'anomie, et c'est capital pour l'aider à se construire

Association de soutien aux parents dans leur rôle éducatif
20 Rue Paul-Vaillant Couturier 94500 Champigny-sur-Marne²

¹ Giannotti

² Valeurs Mutualistes Mars 2000

VII - L'ASSOCIATION ECOLE ET FAMILLE

Créée en juillet 1999, l'association Ecole et Famille a ouvert les portes de son Centre de Proximité et de Ressource en septembre. Ce centre a pour mission de redynamiser et de restructurer les liens entre l'école et les familles. " On constate une grande difficulté des familles à faire face à leurs tâches éducatives, alors même qu'elles recherchent des points d'appui nécessaires pour oser croire en leurs propres capacités ". Ce relais est ouvert aux parents et aux enseignants, mais à l'extérieur de l'institution scolaire, pour faciliter la rencontre. Le projet Ecole et Famille programmé sur quatre ans, sera soumis à une évaluation réalisée par l'Institut national de recherche pédagogique, suivie et financée par la Délégation interministérielle à la Famille.¹

VIII - LE CAFE DE L'ECOLE DES PARENTS

Fidèle à sa mission, l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile de France crée un nouveau service pour aider les parents dans leurs questions quotidiennes :

- éducation,
- santé,
- droit familial,
- loisirs...

Ce " café " est un espace chaleureux, convivial dans son accueil, ouvert aux parents de tous âges qui souhaitent s'informer, consulter Internet, échanger et débattre autour d'une tasse de café.

L'accueil est personnalisé. Des rencontres informelles avec d'autres parents ou des associations de parents, des professionnels du champ éducatif (PMI, CAF...) ou de l'école des parents se mettent en place.

Chaque trimestre, un menu des débats et rencontres est à disposition des parents, par écrit par téléphone et sur le site Web.

De par ailleurs l'Ecole des Parents et des Educateurs organise des formations pour les professionnels du social, de l'éducation, et de la santé. C'est également des services téléphoniques, des consultations, des cycles de conférences, la maison ouverte.

(renseignement)

Le Café de L'Ecole des Parents 162 boulevard Voltaire 75011 Paris, tél. : 01 43 67 54 00, fax 01 43 67 54 01, www.café-des-parents.com)

L'Ecole des Parents et des Educateurs : 01 44 93 44 88, adresse : 5, impasse Bon Secours 75011 Paris, www.epe-idf.com

¹ Valeurs Mutualistes Mars 2000

IX – L'EXPERIENCE DES HISTOIRES DE VIE

Du fait d'une rupture de vie, génératrice elle-même de violence comme les divorces, les familles monoparentales. La migration et le déracinement, les personnes sont souvent victimes de blocages consécutifs aux ruptures de lien qu'ils ont mal supportées.

Il est important de maintenir un lien avec le passé. Le recueil d'histoires de vie répond à cette préoccupation.

Les histoires de vie ont fait, depuis une vingtaine d'années leur entrée dans les sciences sociales et dans les sciences de l'éducation.

Elles se situent aux confins de la sociologie, de l'ethnologie, de la psychologie et répondent à une quête de sens.

Faire son histoire de vie n'est pas une fin en soi mais un support de réflexion et une occasion de dialogue. L'histoire de vie est un outil qui permet de poser un acte d'identité.

Les objectifs sont variés mais, dans le cadre de la formation personnelle, ils se situent autour d'un axe :

regarder le passé, le prendre en compte pour mieux vivre le présent et se tourner vers l'avenir.

Les personnes sont fragilisées par les ruptures dans leur vie, l'exil, les décisions subies, mal comprises par les plus jeunes.

De véritables chapes de plomb de silence s'instaurent dans certaines familles. Les expériences de mémoires enfouies ne manquent pas qui entretiennent un traumatisme et pèsent sur l'inconscient collectif.

Devant ces souffrances muettes, que peut-on attendre de l'histoire de vie ?

- sortir du silence, laisser une trace écrite ou orale (enregistrement), rétablir un maillon de la chaîne, faire le lien dans le temps, instituer des ponts, ce peut être un véritable soulagement pour ceux qui éprouvent le besoin de s'expliquer sur leurs choix ou de préciser les circonstances qui ont permis ces choix (ou les non-choix). Le conteur trouve là une sorte de réhabilitation vis-à-vis de ceux qui liront le texte, mais aussi vis-à-vis de lui-même. Il se repositionne dans ses choix. Ainsi, l'histoire de vie restitue l'adulte, les parents (le père surtout) dans leur rôle de chefs de famille, détenteurs de l'autorité. (En incarnant la double identité culturelle pour les migrants), ils cautionnent implicitement l'intégration de leurs proches à une

autre façon de vivre. Ils permettent qu' autour d'eux la double référence de l'avant et de l'après la rupture devienne possible.

- sortir du silence peut être aussi perçu comme un devoir de mémoire, un devoir de transmission : une dette trans-générationnelle. Se situer comme maillon de la chaîne familiale, c'est répondre à une forme de fidélité dans la continuité. La rupture, ressenti avant tout comme un drame, une coupure irrémédiable avec un passé à jamais révolu, peut alors être considéré comme une étape, un tremplin vers d'autres perspectives, un horizon nouveau. Faire son deuil demande du temps, il arrive pourtant qu'on puisse parler d'étape de croissance. Ne peut-il en être de même pour les ruptures de vie ?
- sortir du silence permet que les énergies, mobilisées jusque-là vers le passé, s'orientent vers " l'à-venir ".

L'histoire de vie engendre une dynamique de socialisation. La méthode utilisée aide l'intéressé à comprendre les choix, les décisions qui lui ont permis de survivre, de protéger ses proches, bref de tirer partie au mieux de situations qui lui échappaient en grande partie.

Si la violence est cette impossibilité de dire sa souffrance avec des mots, on en vient à penser que certains jeunes expriment aujourd'hui la violence contenue de leurs parents.

Faire son histoire de vie peut être une façon de reprendre en main les rênes de son existence ; c'est à ce type d'adultes debout, que les jeunes ont aujourd'hui besoin de s'affronter.

Les jeunes qui vont le plus mal sont ceux qui n'arrive pas à dire en mot leur souffrance Il faut encourager l'appartenance, donner la parole à ceux qui ne l'ont pas est une alternative à la violence psychique et doit leur permettre ainsi de poser un acte d'identité.¹

¹ , Mme LEGRIX DE LA SALLE sociologue spécialisée dans la formation au recueil d'histoires de vie,

X - LA POLITIQUE DE LA CNAF, L'EXEMPLE DE LA CAF DE SEINE SAINT DENIS

La CNAF a relayé cette action à travers une circulaire du 18 mai 1999 indiquant que le soutien à la fonction parentale est un axe fort de sa politique d'action sociale. Un budget de 1 milliard de francs est consacré aux actions en faveur de la petite enfance(moins de 6 ans), du temps libre(6 à 16 ans), et de l'appui à la fonction parentale. A titre d'exemple la CAF de Seine saint Denis a financé 43 projets ou activités au soutien à la fonction parentale en 1999 couvrant 22 communes (sur 40 que compte le département) et les travailleurs sociaux de la CAF ont participé à 37 actions en 1999.

- Le contrat local d'accompagnement scolaire CLAS :

Ce dispositif est mis en place dans le cadre du Pacte de Relance pour la ville.

Le CLAS s'adresse aux enfants et aux adolescents, résidant à la fois sur des sites classés Zone Urbaine Sensible(ZUS), Zone d'Education Prioritaire(ZEP), les quartiers en Contrat de Ville et aux établissements scolaires relevant des Réseaux d'Education Prioritaire (REP) sur l'ensemble du département, scolarisés dans les premier et second cycles. Le conseil d'administration de la CAF a décidé de l'étendre à l'ensemble du département ; cette extension n'a pas encore été décidée par les pouvoirs publics.

Dans le cadre de l'harmonisation des procédures, un dossier unique d'instruction a été proposé en 1998 pour les trois dispositifs concernés par le CLAS.

- Animation Educatives Péri Scolaires(AEPS financées par le FAS.
- Réseaux Solidarité Ecole (RSE financés par la direction de l'action Sociale (DAS)
- Le FAS et la direction de la population et des Migrations(DPM)
- CLAS, financés par le FAS et la CAF

Pour l'année scolaire 1999/2000 :

- 9 associations sont concernées par la Prestation Spéciale d'Aide aux Devoirs.
- 86 dossiers ont été agréés pour les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire pour un montant de 2 410 000frs pour la CAF
- Les acteurs associatifs constituent le point d'appui essentiel de l'accompagnement scolaire en Seine saint Denis¹

¹ note ELISE SALERES directrice adjointe directrice de l'action sociale de la CAF de Seine saint Denis

XI - LE CONTEUR AU PIED DES IMMEUBLES

Cette initiative de la Caisse d'allocation familiale de l'Essonne intitulée " A l'ombre des livres " est une animation de quartier au pied des tours dans le quartier des Tarterêts menée par le centre social de Corbeil.

Cette expérience part du constat que de nombreux jeunes restent dans la rue et ne fréquentent pas les activités structurées. La pratique de la lecture existe en milieu scolaire mais est absente durant le temps libre : cela peut être source de difficultés d'apprentissage. Le livre est absent de l'environnement des familles.

L'hypothèse de travail retenue est que l'équipe du centre social rencontre à l'extérieur, des nouveaux publics qui pourront ensuite se mobiliser sur d'autres projets. Le livre est un support adapté à un travail d'animation ainsi qu'un facteur favorisant la mise en relation. Les publics ciblés sont les adultes et les jeunes ne fréquentant pas les activités du centre social et n'ayant pas accès aux livres.

Pour élargir le public du centre social et mobiliser de nouvelles familles un lieu est marqué en plein air par quelques éléments, animé par des animatrices qui établissent un dialogue en sensibilisant les familles au plaisir du livre pour leurs enfants. Pour cela, un fond de livres est mis à la disposition du public, des lectures à hautes voix sont organisées. Un temps fort d'animation impliquant parents et enfants passe par un spectacle de conteur dans le quartier.

Cette action menée durant les mois de juillet et d'août 1999 à raison d'une séance hebdomadaire a bénéficié à 110 enfants de 0 à 15 ans(40/séances) et à 80 adultes(15 /séances) en majorité d'origine africaine et non connus des animateurs.

Il a été constaté une fréquentation soutenue, une implication de plus en plus forte d'un petit groupe d'enfants. Les jeunes sont familiers du livre en milieu scolaire : cette action renforce leurs acquis. Les familles, usagères, et non usagères du centre social se rencontrent autour du stand. La venue de la conteuse et la qualité de sa prestation est très gratifiante pour le public(" elle est venue exprès pour nous !". Huit nouvelles familles font une démarche vers le centre(renseignements, inscriptions).

La ville de Corbeil a reconnu cette action, un partenariat avec la médiathèque municipale a été mis en place. L'animation " pied de tour " autour du livre peut être un projet renouvelé tant dans le quartier par les mêmes partenaires que dans d'autres lieux avec d'autres intervenants. Des pistes de travail se révèlent possibles avec ces partenaires : lecture publique en salle d'attente, Kamishibai(technique de lecture à partir d'histoires et de dessin).

A l'occasion de cette action, les animateurs affinent leur connaissance du quartier et en conséquence adaptent de nouvelles actions(plus forte présence en salle d'attente, intégration de nouveaux bénévoles issus du quartier...).

Cette action a favorisé le respect du livre et est un bon support pour rendre attractif auprès de publics défavorisés l'écriture et la lecture, support essentiel à l'ensemble des activités scolaire.

Les moyens mobilisés sont le temps d'intervention de 2 animatrices socioculturelles et 1 éducatrice de jeunes enfants du temps d'intervention des animatrices d'ACCES et des bibliothécaires de la ville, plus 3500 frs pour le conteur et 850 frs de matériel.

Partenaires :-ACCES, CLIO, médiathèque municipale.¹

¹ MME VIALARET et M. PERNOT, directeur de l'action sociale, Caisse d'Allocation Familiales de l'Essonne

XII - LA FORMATION AU COMMERCE INTERNATIONAL

1- IDENTITE DE L'ORGANISME

18-30 Inset-Export
association loi 1901
26 bis rue du château Landon 75010 Paris
Tel : 01 40 36 38 38
Fax : 01 40 36 38 40
e-mail :ins-exp@imagnet.fr

2 - PRESENTATION DE L'ORGANISME

18-30 Inset- Export est une association créée en 1995 qui se fixe deux objectifs complémentaires :

- la promotion de l'insertion professionnelle des jeunes de 18-30 ans, dont une partie issue de l'immigration, dans le domaine de l'international en général et de l'exportation en particulier ;
- le soutien aux PME et PMI pour leur recrutement de jeunes à l'international

Primée par le FAS (Fonds d'Action Social), 18-30 Inset Export valorise auprès des PME exportatrices les compétences linguistiques et culturelles des jeunes issus de l'immigration.

Primée également par le FRILE (Fonds Régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi) puis FNADT (Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire), l'association mène un programme spécifique sur la région parisienne en faveur de l'emploi-export des jeunes et a constitué le CREIJ(Centre Ressources pour l'emploi à l'International des Jeunes), expérience unique en France.

Une convention a été établie avec la CCIP de Seine saint Denis dans le cadre du programme AMIJE(Appui pour des Missions Internationales pour les Jeunes).

3 - LE CONTEXTE

L'action de l'association est motivée en premier lieu par un constat de fond : il existe d'une part un fort potentiel d'embauche à l'export pour les jeunes au sein des Petites et Moyennes Entreprises françaises, d'autre part un vivier très important de jeunes compétents pour des postes à l'international (notamment jeunes issus de l'immigration possédant des atouts culturels et linguistiques valorisants pour ces types de postes). Ces ressources sont pourtant mal connues et mal exploitées de part et d'autre.

L'action de l'association repose aussi sur une pratique de terrain : plus de quatre années de travail au contact de plusieurs centaines de jeunes et de PME l'a convaincu qu'une des clés du développement de l'emploi de jeunes à l'international réside dans :

- la facilitation de l'accès des jeunes à l'information sur les PME opérant à l'international, d'une part ;
- la capacité à présenter très rapidement des candidats à une PME, lorsque celle-ci recherche un profil spécifique, quel que soit le niveau requis, afin de faciliter son recrutement, d'autre part.

On assiste à l'envoi de milliers de candidatures aux départements internationaux des seuls grands groupes, qui restent sans réponse, tandis que peu de PME exportatrices se voient spontanément sollicitées.

Par ailleurs, l'information sur les PME exportatrices demeure relativement inaccessible parce que réservée aux professionnels et/ou hors de prix pour un demandeur d'emploi.

4 - ACTIONS ET RESULTATS

L'association met à disposition de ses adhérents en recherche d'emploi les outils suivants :

- Les ateliers de recherche d'emploi-export : plus de 800 jeunes ont suivi ces sessions.
- Les clubs de recherche d'emploi-export : ils ont accueilli 180 jeunes depuis septembre 1996. Des groupes par affinités géographiques ou linguistiques ont été créés (Chine, pays de l'Est, l'Amérique Latine et le Magrheb).
- Des entretiens individuels ont permis de conseiller et d'orienter plus de 200 jeunes.
- Les " CV collectif CSNE " : catalogue des CV adressés tous les trois mois à 500 entreprises recrutant des CSNE. Environ 50% des personnes figurant sur ces CV collectifs décrochent un poste de CSNE.
- Les " CV collectif emploi " : catalogues des CV de nos adhérents en recherche active d'emploi, ils sont adressés tous les 2 mois à 500 PME-PMI opérant à l'international. Environ 30% des participants à ces CV collectifs décrochent un emploi.
- Le Centre Ressource pour l'Emploi à l'International des Jeunes (CREIJ) : il met à la disposition des jeunes quatre types d'information :
 - listings, annuaires et plaquettes de PME opérant à l'international
 - profils de postes à pourvoir sur les métiers de l'export,
 - informations sur les aides à l'export et notamment sur les aides au recrutement
- la lettre " Passeport " diffusée à 2000 exemplaires

L'association porte une attention particulière aux atouts et difficultés propres des jeunes issus de l'immigration. A cet égard 18-30 Insert-Export travaille entre autres en collaboration avec l'IMED(Institut Méditerranéen d'Economie et Développement) association de conseil export promouvant l'implantation des PME sur les pays du bassin méditerranéen. En 1997 une rencontre sur le marché chinois a réuni 30 jeunes franco-chinois et des PME franciliennes.

70% des jeunes ayant bénéficiés des services de l'association au cours de l'année 1998 sont aujourd'hui en poste ou en contact avancé avec une ou plusieurs PME.

5 - PROJETS

- Un site Internet
- Un espace multimédia de recherche d'emploi sur Internet
- Le journal de l'emploi à l'international des 18-30
- Des antennes de 18-30 Insert-Export dans les régions
- Un réseau international de mise en relation avec les entreprises fait des anciens ayant un poste fixe à l'étranger.

XIII - BABY-LOUP UNE CRECHE PAS COMME LES AUTRES

1 - IDENTITE DE L'ORGANISME

BABY-LOUP

Association loi 1901

12, place du trident- BP67 78570 Chanteloup-les-vignes

tél. : 01 39 74 03 84

Fax : 01 39 74 03 84

2 - PRESENTATION DE L'ORGANISME

Une crèche, une halte-garderie, une garde pré et post-scolaire ouverte de 6 heures à 20 heures qui refusent l'exclusion et la marginalisation des familles en situation précaire.

Pourquoi ? :

- Pour répondre aux dangers de l'isolement des jeunes enfants souvent livrés à eux-mêmes, de la garde au noir, des gardes sauvages ou mal gérées.
- Pour permettre aux femmes, de se prendre en charge et de rompre l'isolement, de rechercher un emploi, de commencer une formation, d'apprendre ou de perfectionner leur français
- Pour offrir aux familles une réponse rapide à leur demande, une prise en charge adaptée à chaque situation d'urgence, une tarification proportionnelle à leurs revenus.

Comment ? :

- Avec les enfants :
- accueil de 2 mois et demi à 6 ans
- travail de passerelle avec l'école maternelle
- accompagnement trajet crèche école par les assistantes maternelles

Certains de ces enfants sont difficiles, dès deux ans. Ils arrivent et ils tapent avant qu'on les tape. C'est le signe que le dialogue est rompu.

- Avec les familles
- Bilan mensuel des activités autour de la projection de films vidéos et photos de leurs enfants à la crèche
- participation des parents aux activités, repas, sorties.

Le but est également de permettre aux femmes de prendre conscience de leur force. La condition féminine est la seule identité transversale dans un lieu comme celui-ci. L'objectif est aussi de rétablir le dialogue entre les générations.

- Avec l'équipe :

Au départ aucune des femmes issues du quartier, n'avait un diplôme supérieur au BEP, certaines ne savaient pas lire et écrire. Aujourd'hui la crèche compte trois assistantes maternelles, deux personnes d'abord bénévoles et qui ont passé un CAP petite enfance, une femme de ménage en CES, une éducatrice de jeunes enfants. Pour celles qui le souhaitent, elles suivent une préparation en alternance aux diplômes d'ETAT(éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire puéricultrice).

La directrice, Natalia Baleato, sage-femme de profession, a rencontré ces femmes en faisant un mémoire universitaire au moment où la crèche n'était qu'un projet qu'elle a accompagné avant qu'on lui demande d'en prendre la direction.

3 - LE CONTEXTE

La ville de Chante-loup-les-vignes(78) à 30 KM de Paris compte 11 000 habitants. La cité de la Noé est un quartier défavorisé et surtout isolé. On y croise plusieurs dizaines de nationalités.50% de familles monoparentales. Les femmes de cette cité ont voulu cette crèche car, les maris au chômage, il a fallu que les femmes partent travailler parfois loin et à des horaires décalés pour nettoyer les bureaux.

4 - ACTIONS ET RESULTATS

Les femmes de la cité, réunies d'abord dans le but de se relayer pour garder les enfants, ont lancé l'idée en 1988. Après quatre ans de démarche la crèche BABY-LOUP a ouvert en 1991. Aujourd'hui, elle travaille en synergie avec plusieurs écoles maternelles et reçoit 5 enfants en placement éducatif, sur les 45 qu'elle accueille en moyenne chaque jour.

La formation comporte un volet interne avec une centaine d'heures dans l'année. Des intervenants extérieurs viennent apporter une formation sur des sujets comme les problèmes psychomoteurs, l'animation, l'aménagement de l'espace, les droits de l'homme, l'hygiène...Ensuite la directrice retranscrit par écrit ce qui a été dit dans un langage simple pour que l'équipe puisse s'y reporter. Une formation externe avec la participation à des colloques des stages en crèches et auprès des enfants malades de l'hôpital de Poissy¹

¹ Revue Enfant d'abord février 1997 n°209

ANNEXE 3

**Une présentation de quelques autres rapports
ayant trait au même sujet**

I - LE RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL D'ILE-DE-FRANCE SUR LA DELINQUANCE JUVENILE PRESENTE PAR M. FARINE LE 27 SEPTEMBRE 1990

Ce rapport s'attache à définir la délinquance des mineurs en Ile-de-France

“ En 1990 il est indiqué que 90% des délits commis par des mineurs sont des vols(de voitures ou dans les grandes surfaces) ou des dégradations de matériel(vandalisme, graffiti...) et les violences contre les personnes sont beaucoup plus rares(8%) ”.

Les bandes sont décrites à propos des taggers, comme “ des regroupements très souvent à caractère ethnique plus que social avec un territoire local(une cité isolée)produit de notre structure urbaine avec ses cités marginalisées, ses quartiers dégradés en voies de ghettoïsation ”.

“ Ce sont les choix qui seront faits en matière d'aménagement de la région parisienne qui créeront ou non les conditions de sa résorption. ”

Il est à noter qu'il n'est pas question à l'époque de voitures brûlées, de racket, de professeurs ou de conducteurs de transport en commun agressés

Le débat répression éducation est déjà d'actualité, et le projet de la réforme de l'ordonnance de 1945 déjà débattu. Les termes de délinquant ou jeune en difficulté sont confrontés et, l'évolution de la désignation de la direction de l'éducation surveillée en protection judiciaire de la jeunesse, avec pour priorités la prévention et l'éducation, est soulignée. La déclaration des droits de l'enfant, qui reconnaît à celui ci d'exprimer librement son opinion et de voir cette opinion prise en considération, est rappelé.

L'article 40 “ Les états reconnaissent à tout enfant suspecté, accusé ou convaincu d'infraction à la loi pénale, le droit à un traitement qui soit de nature à favoriser son sens de la dignité et de la valeur personnelle, qui renforce son respect pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales d'autrui et qui tienne compte de son âge, ainsi que de la nécessité de faciliter sa réintégration dans la société et de lui faire assumer un rôle constructif au sein de celle-ci. ”

Les deux missions du juge des enfants, à savoir la fonction pénale et les fonctions civiles d'assistance éducative et de tutelle aux prestations sociales, sont rappelées. Elles sont justifiées par le fait que, “ un mineur qui commet une infraction est aussi dans la plupart des cas un mineur en danger. ”

Les rapports présentés par MM. Fourneraut et Comar (communication sur la toxicomanie en Ile-de-France, 1988)et par M.Marrache (Le développement de la lecture, 1990) sont cités du fait du rapport de ces sujets avec ce rapport.

Dans les préconisations d'action sont indiquées :

Le développement de l'îlotage policier

Le rapprochement des services de justice des justiciables

La lutte contre la ségrégation sociale, terrain sur lequel se développe le phénomène de délinquance, et reconstituer le tissu social par le développement à partir de l'école et des centres sociaux, de réseau de solidarité, et la création de point jeune dans les lieux de grand passage de la région tels que les gares pour les jeunes fugueurs.

La nécessité d'une politique du logement favorisant l'accès au logement pour les jeunes et au-delà des constructions de logements sociaux prenant en compte la place des jeunes tant dans les logements que dans les parties communes.

Le développement de l'insertion par le travail adapté à la problématique de la jeunesse.

La nécessité de considérer la région comme une entité, et mettre en place un observatoire régional des problèmes concernant la jeunesse en difficulté, qui pourrait devenir un centre d'initiative et un lieu d'organisation de la convergence des actions.

La responsabilisation des jeunes en faisant appel aux jeunes eux-mêmes pour assumer des responsabilités dans la prise en charge du projet éducatif, afin de pouvoir être entendu et écouté, de peser par son opinion sur son propre avenir.

Le maintien du milieu familial, en évitant, l'éclatement de la cellule familiale, notamment par la perte du logement.

II - LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE DANS UN CONTEXTE SOCIAL EN MUTATION "RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL NATIONAL PRESENTE LES 24 ET 25 MARS 1998 PAR Alain CHAUVET

“ La protection de l'enfance et de la jeunesse dans un contexte social en mutation
Le sujet prend d'abord racine dans l'exclusion économique, sociale et culturelle d'une part grandissante de nos concitoyens ”.

“ Il est réaffirmé le bien fondé de la primauté d'une réponse éducative aux faits de délinquance, même si celle-ci doit parfois être complétée par des mesures répressives. Le Conseil Economique et Social souhaite surtout, qu'à travers une panoplie de mesures graduées et rapidement apportées, soit prise en compte une notion fondamentale et trop négligée aujourd'hui, celle de la continuité de la prise en charge du mineur délinquant, garantie de son inscription dans un processus de réinsertion

“ Les modifications récentes de l'ordonnance du 2 février 1945, qui n'en affectent pas le fond, commencent à aller en ce sens à savoir : sanctionner rapidement le délit en mettant en œuvre une réponse prioritairement éducative ”.

“ Le Conseil Economique et Social estime que la pertinence de l'ensemble du dispositif de protection de la jeunesse reste intacte et que les principes qui le guident n'ont pas à être remis en cause ”.

“ Il apparaît indispensable de restaurer l'autorité des parents et de les soutenir dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives qui impliquent droits et devoirs vis-à-vis de leurs enfants. ”

“ Le processus d'exclusion s'enclenche tôt et il est cumulatif : le taux d'échec scolaire des jeunes concernés est considérable ”.

“ C'est en fait le cumul de carences familiales, de précarité économique, de distension des liens sociaux, du manque d'adaptation du système éducatif et de comportement individuel qui peut conduire à des actes de délinquance répétitifs ”.

“ C'est bien une action multiforme, d'abord préventive puis éducative et en dernier lieu, si besoin est coercitive qui apparaît nécessaire ”.

“ Les délégués du procureur traitent désormais de manière autonome des actes de primo délinquance. Les réponses sont individualisées, les parents systématiquement convoqués et associés à la réhabilitation du jeune délinquant. Cette évolution constitue une amélioration de la répartition des tâches et des responsabilités en permettant un traitement direct et rapide des petits délits par le parquet et l'orientation des cas plus lourds sur le juge des enfants ”.

“ Les principales limites, auxquelles se heurtent aujourd'hui l'action éducative en milieu ouvert(AEMO), résident surtout dans le manque d'ancrage et de relais au sein de l'environnement : Difficultés à s'appuyer sur les familles, partenariat et travail en réseau trop peu développé ”.

“ Les plus déstructurés et les plus violents d'entre eux doivent bénéficier d'une période d'éloignement du milieu familial voire du quartier. Cependant, les formules d'hébergement sont en nombre trop limité et pas toujours bien réparties sur le territoire ”.

“ La prévention est donc, pour le Conseil économique et social, le premier axe d’une politique publique pertinente en la matière ”.

“ Le traitement de la délinquance des mineurs appelle d’abord, et essentiellement, des réponses éducatives conformément aux principes qui fondent l’ordonnance de 1945 ”.

“ La continuité de prise en charge et la cohérence du parcours de réinsertion du mineur délinquant doivent être une ligne directrice ”

“ Une recherche d’une meilleure cohérence d’ensemble passe aussi par une véritable programmation des équipements et des actions, assorties d’une certaine stabilité des politiques publiques qui les sous-tendent.

L’Etat doit remplir pleinement son rôle de pilotage de la politique de prévention et de traitement de la délinquance des mineurs.

Il lui appartient de donner de manière lisible, claire et volontariste une impulsion propre à stimuler des orientations qui se dessinent sur le terrain ”.

LES PROPOSITIONS DU RAPPORT

“Mieux connaître les phénomènes de délinquance pour agir à bon escient

Le Conseil économique et social estime indispensable la mise en place rapide d’un outil d’analyse coordonné de la délinquance des mineurs ”.

“Mieux détecter de manière précoce les cas difficiles.

DEPISTER TOT LES TROUBLES DU COMPORTEMENT.

Le CES rappelle le rôle important des services de protection maternelle et infantile pour déceler dès l’enfance les handicaps physiques, nerveux ou mentaux ”.

CONSIDERER LA DESCOLARISATION COMME UN SIGNAL D’ALERTE.

L’institution scolaire doit développer des partenariats avec le réseau de prévention de la délinquance en signalant systématiquement et rapidement, tant à la justice qu’aux travailleurs sociaux du secteur, tous les cas d’absentéisme scolaire grave.

Par ailleurs, toujours pour ces élèves en difficulté, un traitement préventif devrait être mis en place :

- En accompagnant tout renvoi de l’établissement lorsqu’il s’avère nécessaire, afin d’éviter une déscolarisation.
- En développant, en liaison avec la DPJJ et ses structures d’hébergement en particulier, des classes d’appui et des internats destinés aux jeunes délinquants les plus difficiles.

CONNAITRE PRECOCEMENT LES PETITS FAITS DE DELINQUANCE GRACE A UNE ANALYSE DES “ MAINS COURANTES ” POLICIERES

DEVELOPPER L’ILOTAGE ”

MIEUX COORDONNER LES ACTIONS DE PREVENTION

En instituant un fond national destiné à appuyer les programmes de prévention de la délinquance

En développant des outils de prévention plus spécifiques :

- La politique d’insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté
- L’extension des groupes locaux de prévention et de traitement de la délinquance
- La structuration d’un réseau de partenariat au plus près du terrain.
- Le soutien et la valorisation de la responsabilité parentale :

Développer les lieux d’accueil et de parole permettant aux parents, surtout lorsqu’il s’agit de parents isolés, d’exprimer leurs difficultés.

Favoriser l’émergence de structures associatives permettant aux parents de réfléchir et d’agir en commun.

- L’implication des jeunes eux-mêmes dans la prévention et la lutte contre la délinquance...par la reconnaissance et le soutien à apporter à leurs projets collectifs ”
- Rendre plus efficaces les dispositifs existants
- Renforcer les moyens de la protection administrative

Le CES propose que les services de l’ASE soient destinataires, sauf cas d’urgence, de tous les signalements d’enfants en danger, et qu’obligation soit faite au président du conseil général de l’informer de tout signalement

Développer des instances de coordination et des outils de programmation rendus obligatoires

Le CES propose donc de recréer une structure de concertation globale au sein du conseil départemental du développement social

Le CES propose qu'un effort particulier de rattrapage, tant dans le secteur public que habilité justice, en matière de structures d'hébergement, soit rapidement effectué, que soit développé les centres de jour

Le CES propose de poursuivre l'expérience des unités à encadrement éducatif renforcé(UEER)

Organiser la diffusion d'informations régulières sur le nombre de places disponibles

Mieux responsabiliser les parents de mineurs délinquants :

Poursuivre résolument dans la voie d'une association systématique des parents aux mesures, éducatives ou pénales, prescrites à leurs enfants.

Une réponse pénale rapide et ferme à certains faits de délinquance est également nécessaire.

Elle doit néanmoins avoir une visée éducative

Développer le rôle des parquets dans le respect des prérogatives du siège

Systematiser la présence, auprès du procureur, de délégués issus de la société civile

ouvrir des maisons de justice

Mettre l'accent sur les mesures de réparation et les travaux d'intérêt général(TIG), et mettre en place une aide financière spécifique pour permettre aux organismes concernés de faire face aux charges entraînées par l'encadrement des jeunes mineurs

Mettre en place des brigades spécialisées dans la délinquance des mineurs

Recentrer l'action de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

III - "LES ADOLESCENTS, REFLETS DE LA SOCIETE" : RAPPORT DU CESR DES PAYS DE LA LOIRE PRESENTE LES 8 ET 9 OCTOBRE 1998 PAR MM. MARTIN ET PIERRE

PROPOSITIONS DU RAPPORT

Soutenir la famille

- engager un travail global sur la place du père, de la mère, du couple et de l'éducation, sur les différentes familles et le fonctionnement parental,
- informer les futurs parents sur leur rôle à travers des séances de sensibilisation et mettre au point une brochure d'informations sur le thème " notre enfant, mes devoirs et mes droits ", qui serait distribuée aux parents dès la naissance de l'enfant, à la maternité,
- faire figurer dans le livret de famille la convention internationale sur les droits de l'enfant,
- développer l'accueil des parents pour permettre à ceux qui sont en difficulté ou simplement curieux, d'avoir un lieu d'écoute, de conseil, d'assistance et d'échange avec d'autres parents,
- avoir un discours ferme et positif sur la nécessité et la primauté de la loi ainsi que sur les vertus de l'autorité parentale,
- encourager les parents à participer à la vie de la cité.

Conforter l'école

- former les parents à l'aide scolaire et à leur rôle éducatif,
- faire mieux connaître le système éducatif et les attentes des enseignants concernant le travail scolaire,
- préparer les enseignants à maîtriser " les peurs ",
- nommer dans les zones d'éducation prioritaires les enseignants les plus compétents, aptes à faire face aux situations pédagogiques délicates,
- les former à la communication avec les adultes et favoriser leur connaissance des différents milieux des parents(valeurs, codes, langages...),
- développer la compréhension de l'échec scolaire
- faire connaître et reconnaître les systèmes d'aides à l'attention des élèves et du corps professoral,
- favoriser le développement des associations de parents d'élèves,
- retisser les liens entre parents, élèves et enseignants mais aussi avec les autres acteurs du système scolaire (assistantes sociales, infirmières et médecins scolaires, chefs d'établissement, agents techniques...), en revalorisant le rôle du conseil d'administration, celui du conseil de délégués des élèves et des commissions d'hygiène et de sécurité,
- - maintenir le principe d'organisation des rencontres parents professeurs dans l'enceinte de l'école, tout en laissant la possibilité de les délocaliser dans les centres sociaux, les maisons de quartiers ou les salles polyvalentes, pour faciliter la présence des parents qui n'osent pas venir à l'école où ils sont mal à l'aise,
- rendre positifs les échanges et conforter le rôle des parents,

- développer très tôt le dépistage des difficultés comportementales et psychologiques et y répondre,
- développer et améliorer les conditions d'accueil des moins de 3 ans à la maternelle, en prenant en compte la spécificité de ces très jeunes enfants (rythmes, locaux, encadrements),
- éviter que les structures comme les aides aux devoirs déresponsabilisent les parents et les enseignants,
- dégager du temps pour faire de l'école un lieu de parole, par exemple sous forme de petites réunions informelles intitulées " quoi de neuf ? ",
- généraliser les classes relais sans pour autant qu'elles pallient les déficiences du système lui-même et deviennent des classes dont on ne sort plus,
- prévenir l'exclusion scolaire,
- laisser à l'école son rôle de remédiation,
- éviter d'entrer dans la spirale négative,
- renforcer la présence du personnel médico-social (assistantes sociales, infirmières, médecins) dans les établissements.

Renouveler les politiques publiques

L'enjeu n'est pas de compenser des handicaps, mais de traiter et de prévenir les risques. L'action publique doit passer à une logique de régulation d'interdépendance pour agir en amont des processus de rupture entre catégories sociales.

Une renaissance de l'implication citoyenne s'impose pour légitimer de façon responsable et solidaire l'action des pouvoirs publics, elle-même plus lisible et qui donne un sens à la Société.

C'est une politique concertée qu'il faut engager à tous les niveaux. Le contrat éducatif local va dans le bon sens.

La délinquance juvénile et plus largement l'adolescence méritent de devenir une cause nationale soutenue par des budgets réévalués.

Mieux prévenir la délinquance

Les actions partenariales de prévention sur un petit territoire où les habitants et les associations sont de véritables acteurs sont à développer. Il faut harmoniser les compétences issues de la décentralisation, entre les départements chargés de l'aide sociale et l'Etat qui assure la protection judiciaire de la jeunesse.

Il faut renforcer les fonctions d'accueil et de médiation dans les quartiers.

Assurer la sécurité

Il est dans les fonctions régaliennes de l'Etat de garantir à chaque citoyen ce droit fondamental qu'est la sécurité. Une remobilisation des conseils communaux et départementaux de la délinquance s'impose. Une redéfinition des missions des forces de l'ordre, une formation spécifique des agents pour assurer les missions de prévention et de protection sociale, d'appréhender les violences et d'optimiser l'efficacité de l'ilotage est nécessaire. La lutte contre toutes les formes d'économies parallèle devrait être renforcée.

Réaffirmer les principes de la justice des mineurs et parfaire son fonctionnement

Le principe de la primauté de l'action éducative sur l'action répressive demeure parfaitement adaptée, cependant sa mise en œuvre mérite d'être plus rapide, plus efficace et plus lisible. La justice doit tenter de donner systématiquement un coup d'arrêt dès le premier délit.

Conclusion

Lorsque l'on parle de l'adolescence on pense trop souvent " problèmes ". Certes le parcours initiatique de l'adolescence peut être chaotique, mais la nature humaine le veut ainsi. La crise contemporaine du " vivre ensemble " ne doit pas nous faire oublier que la grande majorité de la jeunesse est digne d'éloge.

L'enfance est l'avenir d'une société ; une société se juge selon la façon dont elle accueille les enfants qui y naissent et y grandissent.